

Les Cahiers

d u P I a n



**La mesure
du bien-être
et du progrès des
sociétés**

**Inégalité, pauvreté et bien-être
en Afrique: synergie d'ensemble
et facteurs de contrôle**



**Profil et déterminants
de la pauvreté monétaire
au Maroc en 2006-2007**



**Inégalité et cohésion
sociale: éléments
de politiques pour
le bien-être et
le ciblage de la
pauvreté**





Président

Ahmed Lahlimi Alami
Haut Commissaire au Plan

Création, rédaction en chef

Ahmed El Kohen Lamrhili

Comité scientifique

Abdelhak Allalat
Jamal Bouchachen
Mohammed Doudich
Mourad Guerouani
Abderrahmane Haouach
Abdellatif Lfarakh
Abdelaziz Maâlmi
Mohamed Taâmouti

Editeur

CND

(Centre National de Documentation)

Tél. : 0537 77 10 32 / 0537 77 09 84

0537 77 30 08

Fax : 0537 77 31 34

Haut-Agdal – Rabat

Dépôt légal

2004/0139

ISSN : 1114-8411

Publication

Haut Commissariat au Plan

e-mail :

cahiersduplan@yahoox.fr

Site : www.hcp.ma

Pré-press

Babel com

Tél. : 0537 77 92 74

Fax : 0537 77 03 31

Agdal – Rabat

Imprimerie

El Maârif Al Jadida

Tél. : 0537 79 47 08 / 09 – Rabat

s o m m a i r e

La mesure du bien-être et du progrès des sociétés

Ahmed LAHLIMI ALAMI 4

**Profil et déterminants de la pauvreté monétaire
au Maroc en 2006-2007**

Abdeljaouad EZZRARI 7

**Inégalité, pauvreté et bien-être en Afrique :
synergie d'ensemble et facteurs de contrôle**

Mohamed DUIDICH 27

**Inégalité et cohésion sociale : éléments de politiques
pour le bien-être et le ciblage de la pauvreté**

Khalid SOUDI 40

Les Cahiers du Plan publient les articles dans la langue où leurs auteurs les ont rédigés. Le contenu de ces articles n'engage que leurs auteurs.

La mesure du bien-être et du progrès des sociétés (*)



En donnant mon accord à la publication de cet extrait de mon allocution, lors de l'ouverture de la conférence tenue à Rabat du 19 au 21 avril 2012 sur le thème : « La mesure du bien-être et du progrès des sociétés », je voulais que cela soit l'occasion pour moi de rendre un hommage particulièrement marqué, aux cadres du HCP qui, dans le présent et les précédents numéros des Cahiers consacrent une partie de leur temps libre à présenter les résultats des travaux menés par les différents services auxquels ils appartiennent sous formes de synthèses. Cela ne doit, bien entendu, en rien occulter le mérite de ceux parmi leurs collègues, qui y ont énormément contribué par leur expertise et leur patiente rigueur. Mais n'est-ce pas là la raison d'être qui a présidé à ma décision de lancer les Cahiers du Plan.

Ahmed LAHLIMI ALAMI, Haut Commissaire au Plan

Le Maroc, situé à la jonction des deux espaces atlantique et méditerranéen de l'Afrique, doit à ce continent l'une des dimensions fortes de son identité. Le Maroc partage dans ce cadre avec les pays africains, l'origine et le métissage des populations, l'expérience historique des luttes de libération nationale et des illusions panafricanistes, les difficultés de gestion des réalités post coloniales et les tensions de la guerre froide, les dérives de l'endettement et les épreuves des ajustements structurels. Il partage aujourd'hui encore, avec l'Afrique, l'ardente obligation de concilier une croissance économique forte et soutenable et une cohésion sociale durable.

Au cours des différentes séquences historiques que je viens de relater, quelques uns des pays de notre continent peuvent se prévaloir d'avoir réussi à consolider leur cohésion nationale, à accroître leur potentiel de croissance et à engager des processus prometteurs de progrès social et de transition démocratique. Leurs expériences nous confortent dans la conviction que l'Afrique, avec la qualité des ressources naturelles et humaines dont elle dispose, doit constituer à l'avenir l'un des pôles régionaux

de la croissance économique et du rayonnement culturel dans le monde. Ses modèles de développement n'en présentent pas moins aujourd'hui, de réelles fragilités structurelles malgré la relative amélioration de la croissance économique qu'ils ont réalisée au cours des dix dernières années. L'Afrique reste encore confrontée aux graves défis que constituent des taux élevés de la pauvreté et des inégalités sociales et territoriales, une multiplication des foyers de conflits, d'insécurité, voire de guerres larvées et des effets éprouvants des changements climatiques sur les ressources naturelles et les conditions de vie des populations.

Elle prend aujourd'hui la mesure du décalage entre les promesses et les résultats des politiques de libéralisation

(*) Ce thème a fait l'objet de la conférence africaine qui s'est tenue à Rabat du 19 au 21 avril 2012.

Cette conférence africaine sur : « La mesure du bien-être et du progrès des sociétés » a réuni plus de 250 décideurs politiques régionaux, statisticiens et universitaires. Elle a été organisée par le Haut Commissariat au Plan du Maroc, et le Centre de développement et la Direction de la statistique de l'OCDE, avec la participation d'autres partenaires.

et d'ouverture économiques non associées aux réformes de structure à caractère économique, sociétal et culturel qu'implique la compétitivité globale dans le contexte contraignant de la mondialisation.

Les changements que le monde est appelé à connaître au cours de ce 21^e siècle sont de nature à rendre encore plus urgente pour nos pays l'obligation d'accéder à cette compétitivité globale.

La crise économique de type systémique que connaît aujourd'hui le système économique mondiale et dont les experts continuent encore à n'en cerner que passablement les prolongements et les effets, est en fait le révélateur de l'avènement d'un nouveau monde, aujourd'hui encore en gestation et qui, à moyen terme, donnera son identité spécifique au 21^e siècle.

La nouvelle géographie économique mondiale dont ce monde est porteur et dont nous observons aujourd'hui l'ébauche, reproduira fondamentalement, en les enrichissant, les mécanismes économiques de la mondialisation ainsi que les valeurs qui en constituent les fondements et qu'elle a su universaliser d'une manière irréversible.

Dans ce processus, les mutations que connaissent aujourd'hui les domaines de la recherche scientifique, des technologies, et des modes de production, d'échange et de consommation intègrent de plus en plus l'impératif de la durabilité de la croissance économique et de la cohésion sociale comme un déterminant fondamental de la compétitivité et des profits de demain.

Elles ouvrent aux capitaux publics et privés de nouvelles opportunités sectorielles, géographiques et sociales d'investissement où le souci des équilibres écologiques, de la durabilité des ressources et de la diversité des cultures n'exclut ni la compétitivité ni les profits.

Ces perspectives devraient requérir de nos pays la « mise en œuvre d'une nouvelle génération de réformes » à caractère structurel comme l'a préconisé Sa Majesté Le Roi Mohammed VI aux pays arabes en les invitant à se préparer aux défis de la compétitivité future de leurs économies lors des dernières réunions annuelles des institutions financières arabes mixtes.

Elles peuvent aussi inspirer une plate forme de dialogue, d'échanges vertueux et productifs avec les générations montantes sur un véritable projet de société conforme à cette exigence citoyenne d'une économie au service d'une plus grande justice sociale et d'une démocratie plus participative que ces générations ont exprimé à travers le monde, avec une force et une détermination inédites.

Les pays qui n'auraient pas pris la mesure de ces mutations et su anticiper la nouvelle géographie économique mondiale du 21^e siècle risquent de n'avoir qu'une place marginale dans la cartographie, qui s'ébauche déjà sous nos yeux, de ses centres de gravité économiques, géostratégiques et politiques.

Au cœur de ces défis de la compétitivité future des économies, la cohésion sociale et le bien-être, dont les mesures statistiques feront l'objet de nos débats au cours de cette rencontre, prennent la dimension d'un véritable enjeu d'avenir.

Aussi, l'actualité de l'approche du progrès social pour le bien-être des population de notre conférence procède-t-elle de cette forte portée sociétale qui marque aujourd'hui la nouvelle orientation de la statistique dans le monde. Dans ce cadre, la richesse d'un pays est évaluée avec une plus grande rigueur conceptuelle de sa durabilité, le progrès social par référence aux inégalités des revenus et du patrimoine alors que la notion de niveau de vie est étendue aux concepts plus larges du bien-être, de qualité de la vie mesurés autant par des indicateurs objectifs que par le ressenti des populations.

Ces travaux sur le programme sont aussi invités à s'enrichir de cette nouvelle vision de la statistique en capitalisant sur les approches dont les domaines d'application s'étendent, aujourd'hui, à l'initiative d'institutions internationales, régionales ou nationales compétentes. Je voudrais, à cet égard, citer en particulier, les travaux réalisés dans ce domaine par l'OCDE en raison de leur rigueur conceptuelle et méthodologique et l'inspiration que nous y avons puisée pour la conduite de certaines de nos propres enquêtes. Nous en sommes d'autant plus conscients au Haut commissariat au Plan que nous avons, il y a quelques années déjà, souscrit aux préconisations de l'OCDE dans ce domaine. Nous avons pu ainsi vérifier leur pertinence dans la conduite de nos

travaux d'évaluation des performances économiques de notre pays et dans nos analyses et nos mesures des conditions de vie de nos citoyens.

Armés ainsi de la pratique de cette statistique citoyenne, nous avons réalisé deux grandes enquêtes. La première porte sur la mobilité sociale pour mesurer les déclinaisons objectives et subjectives de l'un des facteurs de la cohésion sociale et ce, à partir d'une série pluriannuelle des résultats d'enquête socio-économiques et en particulier de l'emploi. Avec la deuxième, nous nous sommes proposés d'appréhender par des indicateurs significatifs, l'idée que se font nos concitoyens du bien-être, leur ressenti de sa réalité dans leur vie concrète et leur évaluation, sous cet angle, de leur degré de satisfaction de la vie.

Les conclusions de cette enquête seront bientôt diffusées et seront – je l'espère – objet d'une publication dans *les Cahiers du Plan*.

Je souhaite dire ici combien nous avons pu mesurer à cette occasion les difficultés de concevoir de telles

enquêtes, de former l'encadrement chargé de leur réalisation sur le terrain et d'adapter la formulation des questions aux spécificités sociales et linguistiques locales de la population, ainsi que l'effort conceptuel et technique que l'exploitation des résultats a requis de la part de nos ingénieurs statisticiens.

Aussi, devrions-nous, me semble t-il, au moment où se multiplient les publications d'indicateurs statistiques sur des questions aussi fondamentales, être vigilants sur leur fondement conceptuel, leur méthode de collecte de l'information et leur technique d'exploitation et d'interprétation des résultats publiés.

Je voudrais enfin, en exprimant mon espoir que la statistique institutionnelle parviendra, afin d'éviter tout risque de mercantilisation de cette discipline, à prendre en charge la production d'indicateurs aussi significatifs que ceux de progrès social et ce, en collaboration avec les organismes internationaux reconnus pour leur compétence dans ce domaine. ■

Profil et déterminants de la pauvreté monétaire au Maroc en 2006-2007⁽¹⁾



L'analyse de la pauvreté (2) au Maroc fait ressortir que ses différentes mesures connaissent, à long terme, une diminution au fil du temps et ce quel que soit le milieu de résidence. C'est ainsi que depuis l'indépendance, l'évolution de la pauvreté au Maroc fut marquée par une tendance générale à la baisse. Le taux de pauvreté au Maroc à l'échelle nationale est passé de 55,7 % en 1959-1960 à moins de 10 % (8,9 %) en 2006-2007, en passant par 21,0 % en 1984-1985, 13,1 % en 1991 et 15,3 % en 2000-2001.

Pour mieux comprendre les déterminants des niveaux de vie et de la pauvreté, il faut dresser le profil de la population pauvre et vulnérable au Maroc, en comparaison avec celui de la population aisée. La référence sera faite aux données de l'Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages (ENNVM) 2006-2007. L'objet étant donc de mieux apprécier la nature et les caractéristiques actuelles de la pauvreté monétaire au Maroc. C'est ainsi qu'il sera question d'analyser les caractéristiques sociodémographiques et socioéducatives des groupes sociaux, d'en traiter les caractéristiques socioéconomiques à travers l'emploi, d'étudier leur degré d'accessibilité aux services de soins de santé et aux autres services sociaux de base et, enfin, d'étudier les caractéristiques de logement de ces groupes sociaux, et ceci dans le but de mieux cerner les facteurs favorisant la pauvreté.

Par Abdeljaouad EZZRARI (3), HCP

Pauvreté et caractéristiques sociodémographiques

L'effet de la taille des ménages et la structure par âge

Une taille moyenne plus élevée chez les pauvres : la taille moyenne des ménages est un facteur déterminant des conditions de vie des ménages. En effet, plus la taille du ménage est élevée, plus le ménage est exposé au risque de la pauvreté et vice-versa. Selon les données de l'ENNVM 2006-2007, la taille moyenne des ménages au Maroc est de l'ordre de 5,1 personnes. Cette moyenne cache des disparités selon le milieu de résidence et selon également le niveau de vie. C'est ainsi que la taille moyenne des ménages ruraux est de l'ordre de 5,6 membres alors que celle des ménages citadins n'est que de 4,8 membres.

Selon le niveau de vie des ménages et abstraction faite du milieu de résidence, la taille moyenne des ménages pauvres est plus élevée (7,0), suivie de celle des vulnérables (6,2), tandis que la taille moyenne

(1) Cet article est un extrait de la thèse de Doctorat intitulée « la pauvreté au Maroc : approches, déterminants, dynamique et stratégies de rééducation », soutenue par EZZRARI Abdeljaouad, juillet 2011.

(2) La mesure de la pauvreté au Maroc présentée ici est fondée sur l'approche monétaire qui consiste à déterminer d'abord un seuil de pauvreté alimentaire qui correspond au coût d'un panier alimentaire nécessitant un minimum énergétique requis et permettant à l'individu de survivre, et ensuite un seuil de pauvreté non alimentaire calculé, selon l'ajustement d'un modèle de type « système presque idéal de la demande », auprès des ménages qui atteignent juste le seuil de pauvreté alimentaire.

(3) Ce travail est le résultat de plusieurs enquêtes et études menées au sein du HCP et notamment dans le cadre de l'observatoire.

des ménages aisés n'est que de 3,9 personnes. Ces tailles moyennes s'élèvent respectivement à 6,5, 5,9 et 3,7 personnes en milieu urbain et à 7,2, 6,6 et 4,3 personnes en milieu rural.

L'indicateur du niveau de vie (dépense par tête) pris en compte dans l'estimation de la pauvreté et qui ne prend pas en considération les économies d'échelle réalisées au sein des ménages, peut expliquer en grande partie, la taille élevée des ménages pauvres et vulnérables.

Une forte proportion des moins de 15 ans : l'analyse de la composition de la population par groupe d'âges montre que la proportion des enfants de moins de 15 ans est plus élevée chez les populations à faible niveau de vie. Les enfants de moins de 15 ans représentent un peu plus du tiers (34,4 %) de la population pauvre. Cette proportion atteint 30,5 % chez la population vulnérable et uniquement 21,2 % chez la population aisée. Ce résultat reste également confirmé selon le milieu de résidence. C'est ainsi que 32,9 % des citadins pauvres et 30,1 % des citadins vulnérables sont des enfants de moins de 15 ans, contre seulement 22,0 % chez les

citadins aisés. Ces proportions s'élèvent respectivement à 35,0 %, 30,5 % et 18,8 % en milieu rural.

La forte présence des enfants de moins de 15 ans parmi les ménages pauvres et vulnérables, se justifie par une fécondité relativement élevée parmi ces couches sociales comparativement à la population aisée. L'indice synthétique de fécondité (4) diminue à mesure que le niveau de vie s'améliore. Il est de 3,2 enfants par femme chez la population pauvre, de 2,8 enfants par femme chez la population vulnérable et de seulement 1,6 enfant par femme chez la population aisée. Ces indices sont respectivement de 2,4, 2,1 et 1,5 en milieu urbain et de 3,6, 3,0 et 1,9 en milieu rural.

L'effet du sexe du chef de ménage

La ventilation des ménages selon le sexe de leur chef, laisse apparaître que la majorité des ménages marocains sont dirigés par les hommes (83,4 %). Cette proportion reste la plus fréquente en milieu rural, dans la mesure où les femmes cheftaines ne représentent que 13,0 % contre 18,7 % en milieu urbain.

Tableau 1

Répartition de la population selon le sexe du chef de ménage et les classes des dépenses (en %)

Sexe de chef de ménage Classes des dépenses	Masculin	Féminin	Ensemble
Pauvre	9,2	7,4	8,9
Vulnérable	17,6	16,4	17,4
Intermédiaire	53,2	56,2	53,7
Aisée	20,0	20,0	20,0
Total	100	100	100

Source : Traitements faits par l'auteur sur la base de l'ENNVM 2006-2007, HCP.

Selon le niveau de vie, la proportion de femmes chefs de ménages augmente, elle aussi, avec le niveau de vie. C'est ainsi que, 13,8 % des ménages pauvres sont dirigés par des femmes, contre 15,1 % pour les ménages vulnérables et 20,0 % pour les ménages aisés.

La corrélation positive entre la proportion des ménages dirigés par les femmes et le niveau de vie des ménages laisse croire que l'incidence de la pauvreté est plus forte,

chez les ménages dirigés par les hommes que chez les ménages dirigés par les femmes.

En effet, la ventilation de la population selon les classes de dépenses et le sexe du chef de ménage montre que l'incidence de la pauvreté est bel et bien plus importante

(4) L'indice synthétique de fécondité (ISF) est le nombre moyen d'enfants qu'a mis au monde une femme durant sa vie féconde.

chez les ménages dirigés par les hommes que chez les ménages dirigés par les femmes, soit respectivement des taux de pauvreté de l'ordre de 9,2 % et de 7,4 %. Ce constat ne paraît pas surprenant dans la mesure où

la taille moyenne des ménages dirigés par les hommes (5,4) est plus importante que la taille moyenne des ménages dirigés par les femmes (3,9).

Tableau 2

Caractéristiques sociodémographiques de la population pauvre, vulnérable et aisée selon le milieu de résidence

Milieu de résidence (*)	Population pauvre			Population vulnérable			Population aisée			Ensemble		
	U	R	Ens	U	R	Ens	U	R	Ens	U	R	Ens
<i>Sexe de chef de ménage</i>												
Masculin	84,8	86,9	86,2	81,4	87,8	84,9	79,5	82,8	80,0	81,3	87,0	83,4
Féminin	15,2	13,1	13,8	18,6	12,2	15,1	20,5	17,2	20,0	18,7	13,0	16,6
<i>Groupe d'âge de chef de ménage</i>												
Moins de 25 ans	0,0	0,0	0,0	0,5	0,9	0,7	1,8	1,8	1,9	1,1	1,0	1,1
De 25 à 44 ans	36,3	42,3	40,3	34,5	37,4	36,1	35,7	34,0	34,8	35,5	36,4	35,8
De 45 ans à 59 ans	42,9	35,8	38,2	45,0	39,4	42,0	38,0	31,6	36,6	40,7	36,1	38,9
60 ans et plus	20,8	21,9	21,5	20,0	22,3	21,3	24,5	32,6	26,7	22,7	26,5	24,2
<i>Groupe d'âge de la population</i>												
Moins de 15 ans	32,9	35,0	34,4	30,1	30,7	30,5	22,0	18,8	21,2	26,0	26,5	26,2
De 15 à 59 ans	61,2	58,5	59,3	63,9	61,2	62,3	67,3	66,5	67,3	66,0	63,8	65,0
60 ans et plus	5,9	6,5	6,3	6,0	8,1	7,2	10,7	14,7	11,5	8,0	9,7	8,8
<i>Taille des ménages et ISF</i>												
Taille de ménages	6,5	7,2	7,0	5,9	6,6	6,2	3,7	4,3	3,9	4,8	5,6	5,1
ISF	2,4	3,6	3,2	2,1	3,0	2,8	1,5	1,9	1,6	1,8	2,7	2,2

Source : Traitements effectués par l'auteur sur la base de l'ENNVN 2006-2007, HCP.

Note (*) : U = urbain, R = rural, Ens = national.

Pauvreté et caractéristiques socioéconomiques

L'impact de la pauvreté sur l'éducation

Le tableau 4 ci-après, donne les principaux indicateurs permettant d'évaluer le degré d'accès de la population pauvre à la scolarisation et à la formation en 2007. Si la lecture de ce tableau permet de confirmer que l'analphabétisme est davantage observé chez la population pauvre, elle indique, également que le

taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 14 ans fait l'objet de grandes disparités selon les diverses catégories sociales.

En 2007, le taux d'alphabétisation des pauvres est de 58,6 % en milieu urbain et de 37,2 % en milieu rural, contre respectivement 82,7 % et 48,0 % chez la population aisée. Quant au taux net de scolarisation (5) des enfants âgés

(5) Le taux net de scolarisation est la part des élèves scolarisés ayant la limite d'âge de scolarisation dans un cycle (ou plusieurs cycles) de l'enseignement relative à la population ayant un âge correspondant à la scolarisation dans ce cycle.

de 6 à 14 ans, il est de 86,2 % en milieu urbain et 64,9 % en milieu rural chez les pauvres, contre respectivement 98,6 % et 83,9 % au niveau des plus favorisés (5^e quintile). Ces différents taux attestent également des disparités qui régnaient, en 2007, entre les deux sexes. En effet, 49,9 % des filles pauvres en milieu rural sont scolarisées contre 79,7 % des garçons. Cette différence selon le sexe tend à s'estomper en milieu urbain, voire même à s'inverser. En effet, le taux net de scolarisation des filles issues des couches pauvres atteint 87,1 % en milieu urbain, contre 85,5 % chez les garçons.

Le niveau relativement bas de la scolarisation des pauvres âgés de 6 à 14 ans, s'explique essentiellement

par l'incapacité financière des parents vis à vis des frais de scolarisation de leurs enfants. L'incapacité financière des parents explique 24,9 % des raisons de non scolarisation des enfants en milieu urbain et 36,6 % en milieu rural.

Dans l'espace rural, d'autres facteurs sont à l'origine de la non-scolarisation des enfants pauvres. Il s'agit dudit « désintéressement » des enfants envers l'école (14,9 %), des difficultés familiales (6,9 %), de la nécessité d'aider les parents dans leurs activités (6,1 %), de l'éloignement et difficultés géographiques et du manque d'écoles dans la localité de résidence à raison de 5,4 %.

Tableau 3

Raisons de non scolarisation des enfants âgés de 6 à 14 ans issus des couches pauvres selon le milieu de résidence (en %)

Raisons de non scolarisation	Urbain	Rural	Ensemble
Eloignement / difficultés géographiques	4,3	5,4	5,3
Manque d'écoles	–	5,4	4,7
Aides des parents	–	6,1	5,2
Obligation de travailler	4,1	1,3	1,6
Manque de moyens	24,9	36,6	35,0
Manque d'intérêt	22,7	14,9	16,0
Attitude des parents	–	3,3	2,8
Difficultés familiales	20,6	6,9	8,9
Autres	23,4	20,1	20,5
Total	100	100	100

Source : Traitements effectués par l'auteur sur la base de l'ENNVN 2006-2007, HCP.

La ventilation du niveau scolaire de la population âgée de 15 ans et plus selon le niveau de vie montre également qu'il y a de fortes disparités entre les classes sociales (tableau 4). En effet, près de la moitié (46,7 %) de la population âgée de 15 ans et plus, n'ont aucun niveau scolaire à l'échelle nationale. Ce pourcentage s'élève à 65,5 % chez la population pauvre, 58,7 % chez

la population vulnérable et seulement 29,5 % chez la population aisée.

Pour le niveau secondaire et plus, c'est parmi les plus aisés que la proportion de ceux qui ont le niveau secondaire et plus est la plus élevée, soit 36,0 %, contre 7,1 % chez la population vulnérable et seulement 4,1 % chez la population pauvre.

Les mêmes constants sont également observés quel que soit le milieu de résidence. En milieu urbain, 49,2 % de la population pauvre âgée de 15 ans et plus n'ont aucun niveau scolaire et seulement 3,1 % ont le secondaire et plus. Ces pourcentages sont respectivement de 42,0 % et 13,0 % chez la population vulnérable. La part des ruraux pauvres n'ayant aucun niveau scolaire s'élève à 72,8 % contre uniquement 1,9 % pour le secondaire et plus. Ces pourcentages s'élèvent respectivement à 70,4 % et 2,9 % chez la population rurale vulnérable.

L'inégal accès de la population à l'éducation et à la formation peut être également appréhendé par les dépenses des ménages consacrées à l'enseignement. A l'échelle nationale, la population aisée dépense 10 fois plus que la population pauvre en éducation et formation, soit respectivement des dépenses annuelles moyennes par personne de 748 Dh et 67 Dh (Dh de 2007). La

population vulnérable quant à elle n'y consacre que 97 Dh par personne et par an.

Selon le milieu de résidence, les plus grandes disparités en matière des dépenses d'éducation et de formation sont observées en milieu urbain. C'est ainsi que les citoyens pauvres dépensent 89 Dh par personne et par an en éducation et formation, contre 124 Dh pour les vulnérables et 888 Dh pour les aisés. Ces dépenses s'élèvent respectivement à 57 Dh, 75 Dh et 122 Dh en milieu rural.

Il ressort de ce qui précède que la pauvreté va de pair avec l'analphabétisme et que les chances de scolarisation des enfants issus des couches pauvres sont relativement faibles et surtout pour les filles, ce qui montre que la reproduction sociale de la pauvreté n'est pas totalement abrogée au Maroc.

Tableau 4

Alphabétisation et scolarisation de la population pauvre, vulnérable et aisée selon le milieu de résidence

Milieu de résidence (*)	Population pauvre			Population vulnérable			Population aisée			Ensemble		
	U	R	Ens	U	R	Ens	U	R	Ens	U	R	Ens
<i>Taux d'alphabétisation des 10 ans et plus</i>												
Masculin	67,4	51,5	56,6	75,3	56,3	64,6	91,4	67,4	86,3	82,7	61,8	73,9
Féminin	50,3	25,1	32,5	51,9	26,0	36,0	74,6	31,3	64,3	62,1	28,2	46,9
Ensemble	58,6	37,2	43,8	63,8	39,8	49,7	82,7	48,0	74,9	72,3	43,9	59,9
<i>Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus</i>												
Masculin	62,1	44,0	49,9	71,3	50,0	59,4	90,6	64,8	85,1	80,6	57,5	71,0
Féminin	42,5	18,3	25,4	46,2	18,2	29,1	72,0	27,4	61,1	57,8	22,2	41,8
Ensemble	51,9	29,8	36,6	58,8	32,5	43,4	81,0	44,5	72,7	69,1	38,4	55,8
<i>Taux net de scolarisation des enfants de 6 à 14 ans</i>												
Masculin	85,5	79,7	81,4	93,6	77,1	84,3	98,4	87,2	97,7	95,8	82,5	89,9
Féminin	87,1	49,9	60,7	89,5	67,6	75,8	98,8	79,6	95,2	94,5	65,4	81,7
Ensemble	86,2	64,9	71,2	91,8	72,2	80,2	98,6	83,9	96,5	95,1	74,1	85,9

<i>Niveau scolaire de la population de 15 ans et plus</i>												
Aucun	49,2	72,8	65,5	42,0	70,4	58,7	20,8	58,8	29,5	33,0	64,7	46,7
Fondamental	42,1	25,3	30,4	45,0	26,7	34,2	31,9	33,9	34,5	41,1	30,7	36,6
Secondaire	6,9	1,2	3,0	9,0	2,1	5,0	23,1	5,0	18,7	15,5	3,2	10,2
Supérieur	1,8	0,7	1,1	4,0	0,8	2,1	24,1	2,3	17,3	10,4	1,4	6,5
<i>Dépenses annuelles moyennes par personne et par an en Dh</i>												
	89	57	67	124	75	97	888	122	748	442	87	301

Source : Traitements effectués par l'auteur sur la base de l'ENNVM 2006-2007, HCP.

Note (*) : U = urbain, R = rural, Ens = national.

Pauvreté et accès aux soins de santé

Les difficultés d'accès aux formations sanitaires en milieu rural ainsi que la faiblesse des niveaux de revenu et de la couverture médico-sanitaire, limitent la demande de soins de santé. L'évaluation de l'état de santé de la population en fonction du niveau de vie indique que le taux de morbidité (personne malade ou blessée) de la population pauvre est estimé à 8,1 % en milieu urbain et à 7,0 % en milieu rural (tableau 5). Ces pourcentages sont largement inférieurs à ceux observés pour les couches les plus aisées (le 5ème quintile), soit respectivement 20,8 % et 17,3 %. Ces écarts peuvent s'expliquer par le degré de perception de la sévérité de

la maladie qui varie en fonction du niveau de vie et du milieu de résidence. En effet, pour les couches pauvres, la maladie se confond généralement avec l'inactivité totale, alors que pour les classes aisées, il suffit que la personne soit légèrement blessée pour qu'elle se déclare malade.

Cette incidence de la morbidité n'est pas totalement traduite en demande effective de consultation médico-sanitaire. C'est particulièrement parmi les couches pauvres du milieu rural que la proportion de la population malade qui procède à une consultation médicale est la plus réduite, soit 47,9 % contre 76,4 % pour les couches les plus aisées.

Tableau 5

Accès de la population pauvre, vulnérable et aisée aux soins de santé selon le milieu de résidence

	Population pauvre	Population vulnérable	Population aisée	Ensemble
<i>Taux de morbidité</i>				
Urbain	8,1	11,1	20,8	15,3
Rural	7,0	9,4	17,3	11,7
National	7,3	10,1	20,2	13,7
<i>Taux de consultation médico-sanitaire</i>				
Urbain	81,8	69,3	87,4	81,7
Rural	47,9	59,7	76,4	68,6
National	59,2	64,1	86,6	76,9

<i>Taux de couverture médico-sanitaire</i>												
Urbain	2,4			7,2			50,1			25,0		
Rural	1,5			0,5			10,0			3,9		
National	1,8			3,3			44,4			15,8		
Milieu de résidence (*)	U	R	Ens									
<i>Personnel consulté</i>												
Médecin	94,6	91,8	93,1	89,1	89,4	90,3	90,9	93,5	91,6	91,3	91,7	91,4
Dentiste	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,2	1,7	0,5	1,5	1,0	0,3	0,8
Pharmacien	1,1	2,0	2,2	8,2	3,5	5,8	6,5	2,5	5,6	6,2	3,4	5,2
Infirmier	1,4	6,2	3,3	2,3	5,0	2,9	0,5	2,8	1,0	0,6	3,8	1,6
Autres	2,9	0,0	1,4	0,4	1,7	0,8	0,4	0,7	0,3	0,9	0,8	1,0
<i>Lieu consulté</i>												
Public	80,3	47,2	62,4	69,9	54,9	62,1	20,7	38,3	27,4	43,4	46,6	44,4
Privé	19,7	52,8	37,6	30,1	45,1	37,9	79,3	61,7	72,6	56,6	53,4	55,6
<i>Dépenses annuelles moyennes par personne en soins de santé en Dh</i>												
	82	65	71	166	156	160	1596	1458	1570	799	427	652

Source : Traitements effectués par l'auteur sur la base de l'ENNVN 2006-2007, HCP.

Note (*) : U = urbain, R = rural, Ens = national.

Ce constat est l'une des conséquences directes de la diffusion limitée de la couverture médico-sanitaire parmi les populations rurales en général et les pauvres en particulier. La couverture médico-sanitaire est mieux diffusée parmi les populations aisées (50,1 %) que parmi les populations pauvres (2,4 %) en milieu urbain (respectivement 10,0 % et 1,5 % en milieu rural).

Selon le lieu de consultation et quel que soit le milieu de résidence, on remarque que la majorité des personnes relevant des couches sociales aisées effectuent leurs consultations auprès du secteur privé, en cas de morbidité. En effet, en milieu urbain, près de huit consultations sur dix (79,3 %) contre un peu plus de six sur dix (61,7 %) en milieu rural effectuées par les plus aisés sont faites auprès d'un médecin du secteur privé. Inversement, la demande de consultation par les populations pauvres est principalement sollicitée auprès d'un médecin du secteur public (80,3 % dans les villes et 47,2 % en milieu rural). Il en découle que les formations sanitaires

publiques, surtout en milieu urbain, demeurent, de part la tarification de leurs services, un lieu de consultation privilégié pour les populations pauvres en situation de morbidité.

En termes de dépenses en soins de santé, les pauvres ne consacrent que 71 Dh par personne et par an de leur budget à ces dépenses, alors que les plus aisés en consacrent 1570 Dh, soit 20 fois de plus. Les vulnérables quant à eux ne dépensent que 160 Dh par personne et par an en soins de santé.

Quel que soit le milieu de résidence considéré, les disparités en termes de dépenses en soins de santé selon le niveau de vie sont également manifestes. Les citoyens pauvres dépensent en soins de santé 82 Dh par personne et par an, contre 166 Dh pour les vulnérables et 1596 Dh pour la population aisée. Ces dépenses s'élèvent respectivement à 65 Dh, 156 Dh et 1458 Dh, en milieu rural.

Il importe de noter que le taux de morbidité, le taux de consultation médico-sanitaire et l'accès aux formations sanitaires privées sont étroitement dépendants de l'adhésion de l'individu à un système de couverture médico-sanitaire. Le tableau ci-après montre que parmi les personnes couvertes, le taux de morbidité est estimé à 17,5 % contre 13,3 % parmi les personnes non couvertes. D'autre part, 85,7 % des personnes malades disposant d'une couverture médico-sanitaire,

ont consulté un personnel médical. Cette proportion est estimée à 74,7 % pour les personnes non couvertes. Les formations sanitaires privées constituent, en outre, un lieu de consultation pour les malades disposant d'une couverture médico-sanitaire à raison de 68,2 % des cas, alors que pour les personnes non couvertes, les consultations se font presque équitablement auprès des formations publiques (48,8 %) et auprès des formations privées (51,2 %).

Tableau 6

Taux de morbidité, taux de consultation médico-sanitaire et lieu de consultation selon l'état de couverture (en %)

Indicateurs	Couvert	Non couvert
Taux de morbidité	17,5	13,0
Taux de consultation médico-sanitaire	85,7	74,7
Lieu de consultation		
Public	31,8	48,8
Privé	68,2	51,2
Total	100	100

Source : Traitements effectués par l'auteur sur la base de l'ENNVM 2006-2007, HCP.

Pauvreté et marché de travail

L'interaction entre l'offre et la demande de main-d'œuvre révèle que le déséquilibre sur le marché du travail s'explique en partie par une offre excédentaire et, dans une moindre mesure, par une demande insatisfaite, et qu'un chômage, voire un sous-emploi structurel affecte presque toutes les catégories de la population active. Cette sous-utilisation de la main d'œuvre frappe en priorité, le milieu urbain et sévit beaucoup plus parmi les femmes, les jeunes et les diplômés.

En 2009 (6), le nombre d'actifs s'est établi à 11 484 milliers dont 1 029 milliers sont en situation de chômage. Le volume de la population active est appelé à s'élever sous l'effet conjugué d'une diffusion

de l'éducation et de la formation parmi les femmes, en particulier, et de l'urbanisation. Le déséquilibre en matière d'emploi ne peut que favoriser l'expansion de la pauvreté, car les ménages n'arrivent pas à utiliser la totalité de leur force de travail pour se protéger contre la pauvreté. Du fait que le développement du marché du travail conditionne les niveaux de vie des ménages, il constitue par conséquent un élément incontestable dans la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Selon les données de l'ENNVM 2006-2007, le taux d'activité de la population âgée de 15 ans et plus est plus important chez les populations pauvres et vulnérables

(6) Données de l'Enquête Nationale sur l'Emploi, 2009, Haut Commissariat au Plan.

que chez la population aisée (tableau 7). En effet, si le taux d'activité est estimé à 61,8 % chez la population pauvre et à 61,3 % chez la population vulnérable, il n'est que de 52,7 % chez la population relevant du 5^e quintile le plus aisé. Ces taux sont respectivement de 54,3 %, 51,1 % et 50,8 % en milieu urbain et de 65,2 %, 68,4 % et 63,5 % en milieu rural.

Cet avantage en termes de participation des populations, pauvres et vulnérables à la production des biens et services n'est qu'apparent, puisque les personnes issues de ces deux couches sociales occupent généralement des emplois précaires et très peu rémunérés. C'est ainsi que la population active occupée pauvre se trouve essentiellement dans la branche « Agriculture, forêt et pêche » avec un pourcentage de 54,4 % et dans la branche « bâtiment, travaux publics » avec un pourcentage de l'ordre de 12,0 %. Ces pourcentages sont respectivement de 51,9 % et 10,9 % chez les vulnérables et de seulement 17,3 % et 5,3 % chez les aisés.

La présence de la population active occupée aisée se manifeste généralement dans les branches à forte valeur ajoutée, comme l'industrie (14,1 %) et le commerce (13,6 %) et également dans la branche « Administration générale » caractérisée par une régularité dans le travail avec un pourcentage de l'ordre de 23,6 %.

Analysée selon les groupes socioprofessionnels, la population pauvre active âgée de 15 ans et plus se trouve essentiellement dans le groupe « ouvriers et manœuvres agricoles » avec une proportion de 37,9 %, suivi par les groupes « artisans et ouvriers qualifiés », « exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers et assimilés » et « manœuvres non agricoles » avec respectivement 16,0 %, 15,8 % et 15,6 %.

Selon le milieu de résidence, près de la moitié (49,7 %) de la population rurale active pauvre exerce dans le groupe « ouvriers et manœuvres agricoles » et 63,0 % de la population citadine pauvre sont dans les groupes « artisans et ouvriers qualifiés » et « manœuvres non agricoles ».

La majorité des actifs vulnérables se trouvent également dans les mêmes groupes que les actifs pauvres, il s'agit

notamment des groupes « ouvriers et manœuvres agricoles » (37,1 %), « manœuvres non agricoles » (17,2 %), « exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers et assimilés » (15,1 %) et « artisans et ouvriers qualifiés » (14,6 %). En revanche, les actifs aisés se trouvent dans d'autres groupes socioprofessionnels exigeant une meilleure qualification du personnel, à savoir « cadres moyens » (14,7 %), « employés » (13,6 %) et « responsables hiérarchiques et cadres supérieurs » (9,0 %). Ces proportions sont beaucoup plus importantes en milieu urbain, soit respectivement 20,4 %, 16,5 % et 15,0 %.

L'analyse du taux de chômage selon le milieu de résidence et les classes de dépenses montre que la pauvreté peut être une conséquence directe d'absence ou de pénurie d'opportunités d'emploi. En effet, près d'un quart des citoyens pauvres (23,1 %) ou vulnérables (22,9 %) sont à la recherche d'un emploi, contre uniquement 14,0 % pour leurs homologues aisés. Quoiqu'il soit faible en milieu rural, le taux de chômage des ruraux pauvres est plus important que celui enregistré parmi les ruraux aisés, soit respectivement des taux de chômage de l'ordre de 8,2 % et 5,3 %.

Les faibles taux de chômage enregistrés en milieu rural peuvent être expliqués par la coexistence des emplois à caractères familial et occasionnel liés aux exploitations familiales sous forme d'aide familiale non rémunérée et également par la prédominance des emplois agricoles saisonniers.

Il ressort de ce qui précède que la pauvreté est fortement corrélée avec les branches d'activité et les statuts socioprofessionnels de la population active. Les pauvres exercent généralement dans les branches d'activité à faible rémunération « agriculture, forêt et pêche » et « bâtiments et travaux publics » et ils appartiennent également à des groupes socioprofessionnels nécessitant une faible qualification tels que les « ouvriers et manœuvres agricoles », les « exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers et assimilés » et les « manœuvres non agricoles ». Il en ressort également que les populations actives pauvre ou vulnérable sont les plus touchées par le chômage et notamment en milieu urbain.

Tableau 7

Caractéristiques socioprofessionnelles de la population pauvre, vulnérable et aisée selon le milieu de résidence

Milieu de résidence(*)	Population pauvre			Population vulnérable			Population aisée			Ensemble		
	U	R	Ens	U	R	Ens	U	R	Ens	U	R	Ens
<i>Indicateurs d'activité de chômage de population âgée de 15 ans et plus</i>												
Taux brut d'activité	54,3	65,2	61,8	51,1	68,4	61,3	50,8	63,5	52,7	50,9	66,1	57,5
Taux de chômage	23,1	8,2	12,2	22,9	5,1	11,2	14,0	5,3	13,8	20,4	5,3	12,8
<i>Branche d'activité de la population de 15 ans et plus</i>												
Agriculture, forêt et pêche	8,2	71,5	54,4	7,3	75,4	51,9	2,1	66,5	17,3	4,6	71,7	38,0
Industrie	21,2	4,4	9,0	19,0	4,2	9,3	15,7	6,4	14,1	19,8	4,6	12,3
BTP	16,0	10,5	12,0	15,7	8,4	10,9	4,6	5,1	5,3	10,7	7,4	9,0
Commerce	12,8	1,8	4,8	17,2	2,7	7,7	15,3	7,1	13,6	16,3	4,8	10,6
Transport et communication	4,1	1,0	1,8	4,5	1,7	2,7	6,4	3,0	5,7	6,3	2,2	4,2
Administration générale	2,8	1,7	2,0	6,8	1,1	3,1	31,9	6,3	23,6	14,7	2,6	8,7
Autres services	18,3	3,0	7,1	14,3	3,6	7,3	18,2	3,4	14,3	16,0	3,7	9,9
Chômeur n'ayant jamais travaillé	16,3	6,1	8,9	15,2	2,9	7,1	5,8	2,2	6,1	11,6	3,0	7,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<i>Groupes socioprofessionnels de la population de 15 ans et plus</i>												
Responsables hiérarchiques et cadres supérieurs	0,0	0,0	0,0	0,5	0,2	0,3	15,0	0,3	9,0	3,9	0,2	2,0
Cadres moyens	0,6	0,0	0,2	0,8	0,2	0,4	20,4	3,4	14,7	7,2	1,0	4,1
Employés	4,7	1,6	2,4	7,1	0,8	3,0	16,5	3,4	13,6	12,3	1,9	7,1
Commerciaux, intermédiaires financiers	6,8	0,8	2,4	8,1	1,7	3,9	9,3	5,7	8,5	9,0	3,4	6,2
Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers	1,3	21,1	15,8	1,6	22,2	15,1	1,0	24,4	6,9	1,3	22,6	11,9
Artisans et ouvriers qualifiés	31,6	10,3	16,0	30,1	6,4	14,6	15,0	9,5	16,1	26,3	8,5	17,4
Ouvriers et manœuvres agricoles	6,0	49,7	37,9	5,8	53,6	37,1	1,1	41,8	10,2	3,1	48,9	25,9
Conducteurs d'installations et de machines	1,5	0,7	0,9	2,0	0,9	1,3	3,5	3,2	3,8	4,7	1,9	3,3
Manœuvres non agricoles	31,4	9,8	15,6	28,8	11,2	17,2	12,4	6,1	11,0	20,7	8,8	14,8
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	16,3	6,1	8,9	15,2	2,9	7,1	5,8	2,2	6,1	11,6	3,0	7,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Traitements effectués par l'auteur sur la base de l'ENNVM 2006-2007, HCP.

Note (*) : U = urbain, R = rural, Ens = national.

Pauvreté et conditions de logement

Il est question ici d'une évaluation de l'avantage tiré par les populations pauvres de l'investissement social dans l'habitat public et économique, l'électrification et la desserte en eau potable, aussi bien dans les zones urbaines qu'en milieu rural. Cette évaluation est faite, par la suite, dans le sens de repérer les facteurs qui favorisent un accès massif des populations défavorisées à l'investissement dans le renforcement de l'accessibilité à l'eau courante et à l'électricité.

Le statut d'habitat

La disposition de meilleures conditions d'habitation figure parmi les critères d'évaluation des conditions de vie. Les données du tableau 8, ci-après, décrivent les conditions de logement des pauvres, des vulnérables et celles des couches les plus favorisées.

Il en découle que l'amélioration du niveau de vie des ménages contribue largement à l'amélioration des conditions de logement. C'est le cas notamment des 20 % les plus aisés du milieu rural qui recourent à des substituts satisfaisants et adaptés en matière d'équipements des logements : installations de bains (13,1 %), de douche (18,6 %) et de fosses sceptiques et d'aisance (71,9 %). Dans les villes, les populations pauvres vivent dans des conditions plus confortables que leurs homologues du milieu rural. Ainsi, 88,0 % des citoyens pauvres disposent des moyens d'évacuation des eaux usées (égout, fosse sceptique et d'aisance), contre 49,1 % des ruraux pauvres. A noter que le taux enregistré chez les ruraux pauvres a connu une amélioration très importante au fil du temps, dans la mesure où 14,3 % seulement d'entre eux utilisaient ces moyens d'évacuation des eaux usées en 1998-1999 (7).

La collecte des ordures ménagères laisse également apparaître une grande disparité selon le milieu de résidence. Sept ménages pauvres sur 10 (69,8 %) bénéficient de la collecte des ordures en milieu urbain. Comme pour l'ensemble de la population rurale (2,8 %), les ruraux pauvres connaissent à peine (1,4 %) la collecte des ordures par les services communaux.

Selon le nombre de personnes par pièce, on relève qu'au fur et à mesure que le niveau de vie s'améliore, le nombre de personnes par pièce diminue. En effet, ce

nombre passe de 3,3 chez la population pauvre à 2,7 chez la population vulnérable et à 1,1 chez la population aisée en milieu urbain, respectivement 2,8, 2,4 et 1,3 en milieu rural.

On notera également qu'à même niveau de vie, les logements sont plus spacieux en milieu rural qu'en milieu urbain. C'est ainsi qu'en milieu rural, 34,5 % des ménages pauvres, 36,2 % des ménages vulnérables et 45,9 des ménages aisés occupent des logements de 4 pièces et plus, tandis qu'en milieu urbain, ces proportions sont respectivement de 13,7 %, 14,6 % et 41,3 %.

Cet avantage des ruraux est plutôt apparent puisque les logements urbains sont généralement construits en maçonnerie, équipés en eau et électricité et offrent, de par leur proximité à l'infrastructure sociale, plus de confort que les logements ruraux généralement construits en pisé.

Compte tenu des conditions de logement des populations pauvres, les investissements sociaux en matière de relogement et d'amélioration des conditions d'habitat peuvent être davantage ciblés vers les strates/poches de pauvreté dans les villes et les zones rurales les plus défavorisées et enclavées. En outre, une attention particulière peut être accordée à l'amélioration des conditions d'habitat par l'extension du programme de relogement et d'habitat social aux zones rurales supposées constituer des nuées dynamiques de développement. Le recours à des solutions localement et socialement adaptées aux aspirations des populations rurales pauvres en particulier (cas de l'usage des matériaux locaux), contribuera à la réduction des coûts de construction et favorisera l'émergence de logements relativement décents.

L'accès aux services de base

• Eau potable

Le taux de branchement au réseau d'eau potable s'élève à 96,7 % pour les citoyens les plus aisés et à 50,0 % pour les ménages pauvres (tableau 9). En milieu rural,

(7) Direction de la Statistique (2001), « Analyse du profil et de la dynamique de pauvreté : un fondement d'atténuation des dénuements », Haut Commissariat au Plan.

Tableau 8

Conditions d'habitat de la population pauvre, vulnérable et aisée selon le milieu de résidence

	Population pauvre			Population vulnérable			Population aisée			Ensemble		
<i>Taux des ménages qui cohabitent</i>												
Urbain	8,1			13,2			4,1			8,4		
Rural	3,4			4,0			2,6			3,4		
National	5,0			8,2			4,7			5,4		
<i>Nombre moyen de personnes par pièce</i>												
Urbain	3,3			2,7			1,1			1,9		
Rural	2,8			2,4			1,3			1,9		
National	2,9			2,5			1,2			1,9		
Milieu de résidence (*)	U	R	Ens	U	R	Ens	U	R	Ens	U	R	Ens
<i>Statut d'occupation des logements</i>												
Propriétaire	73,1	90,7	84,8	65,8	86,3	77,0	64,5	87,7	67,8	64,3	87,5	73,0
Locataire	17,9	1,0	6,6	22,5	1,3	10,9	25,6	3,2	21,9	25,3	26	16,8
Logement de fonction	0,0	0,0	0,0	0,9	1,1	1,0	1,6	2,0	1,8	1,3	1,1	1,2
Logement gratuit	9,0	6,1	7,1	9,9	9,8	9,9	8,1	5,4	7,7	8,6	7,4	8,2
Autres statuts	0,0	2,2	1,5	0,9	1,5	1,2	0,2	1,7	0,7	0,5	1,3	0,8
<i>Équipement sanitaire</i>												
Bain	0,0	9,5	6,3	0,7	9,4	5,4	3,7	13,1	5,3	1,9	11,8	5,6
Baignoire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	31,3	1,1	22,1	11,2	0,3	7,1
Douche	4,0	0,2	1,5	13,3	3,5	8,0	73,2	18,6	62,1	44,6	7,1	30,5
Lavabo	11,8	0,4	4,2	23,7	3,3	12,6	86,2	20,2	73,3	58,6	8,9	39,9
<i>Évacuation des eaux usées</i>												
Egout	56,0	1,5	19,8	70,9	2,6	33,7	93,3	3,4	77,6	85,0	2,5	54,0
Fosse sceptique	8,6	10,8	10,1	8,3	10,6	9,6	3,3	17,4	5,8	5,3	14,1	8,6
Fosse d'aisance	23,4	36,8	32,3	13,0	35,8	25,4	3,0	54,5	12,6	6,9	44,4	21,0
Jetées dans la nature	12,0	50,6	37,7	7,8	49,2	30,4	0,4	24,4	4,0	2,8	38,0	16,0
Autres	0,0	0,3	0,1	0,0	1,8	0,9	0,0	0,3	0,0	0,0	1,0	0,4
<i>Mode d'évacuation des ordures ménagères</i>												
Poubelle communale	26,6	0,2	9,0	32,9	0,5	15,3	41,5	0,3	33,7	35,6	0,4	22,4
Ramassage direct par camion	43,2	1,2	15,3	47,4	1,6	22,4	55,4	3,6	47,6	54,8	2,4	35,1
Jetées dans la nature	27,9	95,9	73,1	16,9	27,2	60,7	1,8	93,1	17,3	8,0	95,2	40,7
Autres	2,3	2,7	2,6	2,8	2,7	1,6	1,3	3,0	1,4	1,6	2,0	1,8

Tableau 9

Accès de la population pauvre, vulnérable ou aisée à l'eau potable, à l'électricité et aux moyens de communication selon le milieu de résidence

Milieu de résidence(*)	Population pauvre			Population vulnérable			Population aisée			Ensemble		
	U	R	Ens	U	R	Ens	U	R	Ens	U	R	Ens
<i>Mode d'approvisionnement en eau potable</i>												
Eau de réseau	50,0	6,5	21,1	68,6	8,9	36,0	96,7	18,4	83,6	85,7	11,3	57,7
Fontaine publique	26,0	25,8	25,9	12,4	25,5	22,8	1,3	23,8	5,1	8,3	26,7	15,2
Eau de source	0,8	19,6	13,3	0,9	18,9	10,7	0,0	15,1	2,3	0,2	16,7	6,4
Autre	23,2	48,1	39,7	11,1	46,7	30,5	2,0	42,7	9,0	5,8	45,3	20,7
<i>Disposition de l'électricité dans le ménage</i>												
Oui, compteur individuel	47,1	36,4	40,0	56,2	54,9	55,5	86,9	72,2	83,3	73,9	59,4	68,4
Oui, compteur collectif	17,9	4,9	9,2	23,8	2,9	12,4	10,4	3,8	10,6	18,2	4,6	13,1
Oui, sans compteur	5,7	5,9	5,8	4,6	6,5	5,6	1,1	5,7	2,1	2,2	5,8	3,6
Non	29,3	52,8	45,0	15,4	35,7	26,5	1,6	18,3	4,0	5,7	30,2	14,9
<i>Taux d'équipement des ménages en :</i>												
Téléphone fixe	1,7	–	0,6	2,6	0,2	1,3	43,2	3,0	33,0	19,9	1,2	12,9
Portable	60,5	45,3	50,4	76,1	57,0	65,7	90,4	75,2	88,5	84,4	64,5	76,9
Parabole	17,2	8,2	11,2	31,1	17,9	23,9	84,3	46,8	76,6	60,6	27,2	48,1

Source : Traitements effectués par l'auteur sur la base de l'ENNVN 2006-2007, HCP.

Note (*) : U = urbain, R = rural, Ens = national.

les sources traditionnelles constituent le principal mode d'approvisionnement en eau potable pour toutes les couches sociales. L'accès à l'eau potable du réseau est relativement plus important chez les ruraux à revenu élevé que chez les ruraux pauvres, mais reste limité dans son ensemble. Ainsi, 42,2 % des plus aisées de la population rurale s'approvisionnent en eau potable du réseau, (soit 18,4 % par branchements directs et 23,8 % par les bornes fontaines). Au niveau des populations pauvres, près du tiers (32,3 %) s'approvisionnent du réseau (6,5 % par branchements directs et 25,8 % par le biais des bornes fontaines).

Le taux d'accès des ruraux pauvres au réseau d'eau potable par branchements directs ou par les bornes fontaines a connu une nette augmentation durant ces

dernières années. En effet, ce taux n'a été que de 7,8 % en 1998-1999.

• **Electricité**

En matière d'électrification, le Maroc a connu des progrès appréciables ces dernières années. En 2006-2007, plus de huit ménages marocains sur 10 (85,1 %) disposent de l'électricité dans leur logement. Dans les villes, cette proportion a augmenté de 81,1 % en 1998-1999 à 94,3 % en 2006-2007, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 1,1 %. Dans l'espace rural, de 1998-1999 à 2006-2007, le taux d'équipement en électricité a progressé de 15,6 % à 69,8 %, soit une croissance annuelle moyenne de 20,6 %.

A l'instar d'autres équipements communautaires, l'élargissement de l'accessibilité à l'électricité avantage, en priorité, les populations les plus aisées. Abordée selon le niveau de vie, la comparaison des taux d'équipement des logements en électricité montre que les ménages pauvres ne sont équipés qu'à raison de 70,7 % dans les villes et de 47,2 % dans les zones rurales. Ces taux s'améliorent à mesure que le niveau de vie s'élève et s'établissent pour les vulnérables à 84,6 % et à 64,3 % et pour les plus aisés à 98,4 % et à 81,7 % respectivement en milieu urbain et en milieu rural.

Il importe de signaler que l'électrification d'une zone urbaine ou rurale, ne suffit pas à elle seule à garantir un usage massif de l'électricité. Les populations pauvres sont manifestement les couches sociales les plus confrontées aux problèmes de financement quant à la couverture des frais de branchement au réseau d'électricité et des charges de consommation. D'autre part, les logements des populations pauvres sont généralement de type sommaire et mal adaptés aux conditions de branchement au réseau d'électricité. La diffusion de l'usage de l'électricité parmi les couches pauvres suppose donc l'extension du réseau d'électricité aux zones rurales défavorisées, le recouvrement du coût de branchement des ménages les plus pauvres et l'amélioration des conditions d'habitat de façon à ce que les logements soient mieux adaptés à l'équipement en électricité.

S'agissant des moyens de communication, il y a lieu de noter qu'il existe également une nette différenciation selon le niveau de vie. La possession d'un téléphone fixe par les ménages pauvres est quasi-inexistante. En effet, à peine 0,6 % des ménages pauvres possèdent un téléphone fixe, contre 1,3 % chez les ménages vulnérables et 33,0 % chez les ménages aisés.

Pour le téléphone portable, quoi qu'il commence à se généraliser ces dernières années, les ménages pauvres accusent toujours un retard en matière de possession d'au moins un téléphone portable. Un peu plus de la moitié (50,4 %) des ménages pauvres en 2006/07 ont au moins un portable, contre 65,7 % chez les ménages vulnérables et 88,5 % chez les ménages aisés. Il en est de même pour la possession d'une antenne parabolique qui enregistre le taux le plus faible parmi les ménages pauvres (11,2 %) et les ménages vulnérables (23,9 %) que parmi les ménages aisés (76,6 %).

Déterminants de la pauvreté

Il ressort de la section précédente que la pauvreté monétaire est fonction de plusieurs facteurs d'ordre démographique, éducatif, social et économique. C'est ainsi que le niveau de vie des ménages est influencé par la composition démographique du ménage, le sexe du chef de ménage, son niveau scolaire, son activité et l'activité des autres membres du ménage, son groupe socioprofessionnel, le milieu de résidence, la région, etc.

Afin de mieux synthétiser les déterminants de la pauvreté monétaire au Maroc, il est question dans cette section d'estimer l'effet isolé – toutes choses égales par ailleurs – des variables susceptibles d'expliquer les niveaux de vie des ménages. L'estimation est effectuée à l'aide d'un modèle probit ordonné.

Présentation du modèle

Variable expliquée

La variable à expliquer est une variable qualitative polytomique prenant 4 modalités (classes des dépenses), et cette variable est structurée comme suit :

$$\text{Classe des dépenses (8)} = \begin{cases} 0 & \text{si le ménage est pauvre} \\ 1 & \text{si le ménage est vulnérable} \\ 2 & \text{si le ménage est intermédiaire} \\ 3 & \text{si le ménage est aisé} \end{cases}$$

La nature de la variable dépendante (polytomique et ordonnée) suggère l'utilisation d'un modèle probit ordonné (9). En effet, les ménages sont ordonnés selon le niveau de vie du plus pauvre au plus aisé, en passant par les ménages non pauvres mais vulnérables à la pauvreté et par les ménages intermédiaires.

(8) Considéré pauvre tout ménage qui a une dépense annuelle par tête inférieure au seuil de pauvreté, vulnérable tout ménage qui a une dépense se situant entre le seuil de pauvreté et 1,5 fois le seuil de pauvreté, intermédiaire tout ménage qui a une dépense se situant entre 1,5 fois le seuil de pauvreté et la valeur du 5^e quintile et aisé tout ménage qui a une dépense supérieure à la valeur du 5^e quintile.

(9) On suppose que les aléas suivent une loi normale, cf. Alban Thomas, *Econométrie des variables qualitatives*, édition 2000.

Considérons une variable y_i prenant quatre modalités ordonnées 0, 1, 2 et 3. La variable latente y_i^* est la somme d'une composante déterministe et d'un élément aléatoire :

$$y_i^* = \beta' x_i + \varepsilon_i$$

$$\begin{cases} y_i^* < \mu_1 & \Rightarrow y_i = 0 \\ \mu_1 \leq y_i^* < \mu_2 & \Rightarrow y_i = 1 \\ \mu_2 \leq y_i^* < \mu_3 & \Rightarrow y_i = 2 \\ y_i^* \geq \mu_3 & \Rightarrow y_i = 3 \end{cases}$$

Soit encore, en remplaçant y_i^* par $\beta' x_i + \varepsilon_i$

$$\begin{cases} \varepsilon_i < \mu_1 - \beta' x_i & \Rightarrow y_i = 0 \\ \mu_1 - \beta' x_i \leq \varepsilon_i < \mu_2 - \beta' x_i & \Rightarrow y_i = 1 \\ \mu_2 - \beta' x_i \leq \varepsilon_i < \mu_3 - \beta' x_i & \Rightarrow y_i = 2 \\ \varepsilon_i \geq \mu_3 - \beta' x_i & \Rightarrow y_i = 3 \end{cases}$$

Où x_i est le vecteur des variables exogènes, β est le vecteur des paramètres, et ε_i l'erreur résiduelle.

On a :

Avec :

- $y_i = 0$ si le ménage est pauvre, $y_i = 1$ si le ménage est vulnérable, $y_i = 2$ si le ménage est intermédiaire et $y_i = 3$ si le ménage est aisé.
- μ_1 , μ_2 et μ_3 sont les bornes qui séparent les différentes classes des dépenses :
- μ_1 : borne qui sépare les pauvres et les vulnérables.
- μ_2 : borne qui sépare les vulnérables et les intermédiaires.
- μ_3 : borne qui sépare les intermédiaires et les aisés.

Variables explicatives

Le choix des variables explicatives à tester dans le modèle dépend de leur pertinence et également de leur disponibilité. C'est ainsi qu'on a testé les variables

suivantes pour expliquer les niveaux de vie des ménages ou la pauvreté des ménages :

- Les variables liées aux caractéristiques du chef de ménage : sexe, niveau scolaire, alphabétisation, statut dans la profession, groupe socioprofessionnel, etc. ;
- Les variables liées aux caractéristiques du ménage : taille du ménage, la part des actifs occupés dans le ménage, le nombre de chômeurs rapporté au nombre d'actifs dans le ménage ;
- Les caractéristiques du milieu environnant : milieu de résidence et région économique.

Présentation et analyse des résultats

L'estimation du modèle nous a permis d'obtenir les résultats présentés dans le tableau suivant :

Tableau 10

Résultats de l'estimation de la pauvreté (niveau de vie) par un modèle probit ordonné

Variables	Coefficient	T- Stat	Effets marginaux sur :			
			Y = 0	Y = 1	Y = 2	Y = 3
Milieu de résidence						
– Urbain	0,313	8,24	- 0,019*	- 0,052*	- 0,015*	0,086*
– Rural	Réf	–	–	–	–	–
Sexe du chef de ménage						
– Masculin	0,230	4,99	- 0,015*	- 0,039*	- 0,006*	0,061*
– Féminin	Réf	–	–	–	–	–

Variables	Coefficients	T- Stat	Effets marginaux sur :			
			Y = 0	Y = 1	Y = 2	Y = 3
Taille du ménage						
– Moins de 4 personnes	Réf	–	–	–	–	–
– Entre 4 et 6 personnes	– 0,908	– 22,05	0,054*	0,142*	0,060*	– 0,256*
– 7 personnes et plus	– 1,472	– 29,20	0,186*	0,250*	– 0,147*	– 0,228*
Niveau scolaire du chef de ménage						
– Aucun niveau ou fondamental	Réf	–	–	–	–	–
– Secondaire	0,388	6,22	– 0,016*	– 0,054*	– 0,053*	0,123*
– Supérieur	0,944	9,64	– 0,025*	– 0,099*	– 0,212*	0,336*
Alphabétisation du CM						
– Oui	0,172	4,84	– 0,010*	– 0,028*	– 0,011*	0,048*
– Non	Réf	–	–	–	–	–
Région économique						
– Régions du sud	– 0,011	– 0,12	0,001	0,002	0,001	– 0,003
– Souss-Massa-Darâa	– 0,287	– 4,96	0,020*	0,050*	0,002	– 0,073*
– Gharb-Chrarda-Bni Hssen	– 0,538	– 8,17	0,048*	0,100*	– 0,027*	– 0,121*
– Chaouia-Ourdigha	– 0,071	– 1,10	0,004	0,012	0,003***	– 0,019
– Marrakech-Tensift-Al Haouz	– 0,154	– 2,86	0,010*	0,026*	0,005*	– 0,041*
– Oriental	– 0,109	– 1,63	0,007***	0,018***	0,004*	0,029***
– Grand Casablanca et Tanger	Réf	–	–	–	–	–
– Rabat Salé-Zemoour-Zaër	– 0,113	– 1,99	0,007**	0,019**	0,005*	– 0,030**
– Doukala-Abda	– 0,433	– 6,62	0,035*	0,079*	– 0,012	– 0,102*
– Tadla-Azilal	– 0,173	– 2,45	0,011**	0,030*	0,004*	– 0,045*
– Meknès-Tafilalet	– 0,427	– 6,75	0,034*	0,077*	– 0,010	– 0,102*
– Fès-Boulemane	– 0,129	– 2,05	0,008**	0,022**	0,005*	– 0,035**
– Taza-Al Hoceima-Taouate	– 0,217	– 3,25	0,015*	0,038*	0,004	– 0,056*
Nombre des actifs occupés sur la taille du ménage						
– Moins de 1/3	Réf	–	–	–	–	–
– Entre 1/3 et 1/2	0,195	5,13	– 0,010*	– 0,030*	– 0,017*	0,057*
– Entre 1/2 et 3/4	0,167	3,49	– 0,008*	– 0,026*	– 0,015*	0,049*
– Plus de 3/4	0,453	7,41	– 0,018*	– 0,062*	– 0,066*	0,146*
Groupe socioprofessionnel CM						
– Responsables et cadres	Réf	–	–	–	–	–
– Employés	– 0,842	– 8,14	0,096*	0,158*	– 0,089*	– 0,165*
– Commerçants	– 0,963	– 8,60	0,118*	0,179*	– 0,116*	– 0,181*
– Exploitants agricoles	– 1,143	– 10,34	0,134*	0,206*	– 0,113*	– 0,226*
– Artisans et ouvriers qualifiés	– 1,199	– 11,93	0,156*	0,215*	– 0,151*	– 0,220*
– Ouvriers et manœuvres agricoles	– 1,356	– 12,30	0,220*	0,230*	– 0,242*	– 0,208*
– Conducteurs d'installations	– 0,770	– 6,94	0,085*	0,145*	– 0,077*	– 0,153*
– Manœuvres non agricoles	– 1,408	– 13,86	0,212*	0,240*	– 0,217*	– 0,235*
– Inactifs et chômeurs n'ayant jamais travaillé	– 1,030	– 6,52	0,099*	0,183*	– 0,052**	– 0,230*

Variables	Coefficient	T- Stat	Effets marginaux sur :			
			Y = 0	Y = 1	Y = 2	Y = 3
Situation dans la profession du CM						
– Salariés	– 1,238	– 10,68	0,103*	0,205*	– 0,001	– 0,307*
– Indépendants	– 0,997	– 8,74	0,087*	0,174*	– 0,024**	– 0,236*
– Employeurs	Réf	–	–	–	–	–
– Autres situations	– 0,860	– 5,27	0,074*	0,152*	– 0,025	– 0,202*
Proportion des alphabètes dans le ménage						
– Moins de 1/3	Réf	–	–	–	–	–
– Entre 1/3 et 1/2	0,277	7,01	– 0,014*	– 0,042*	– 0,027*	0,083*
– Entre 1/2 et 2/3	0,243	5,57	– 0,012*	– 0,037*	– 0,024*	0,073*
– Plus du 2/3	0,672	13,73	– 0,028*	– 0,093*	– 0,091*	0,212*
Limit 1 (première borne)	– 4,338			(0,018)		
Limit 2 (deuxième borne)	– 3,456			(0,177)		
Limit 3 (troisième borne)	– 1,522			(0,174)		
Log de vraisemblance (L)				– 6450,18		
Log de vraisemblance L(0)				– 8107,82		
Probabilité				0,0000		
Pseudo R ²				0,2044		
Nombre d'observations				7062		

(*) : significatif à un seuil de 1 % ; (**) : significatif à un seuil de 5 % ; (***) : significatif à un seuil de 10 %.

Tableau 11
Prédicibilité du modèle

Les valeurs prédites	Les valeurs observées					% des prédictions vraies
	Y = 0	Y = 1	Y = 2	Y = 3	Total	
Y = 0	4	0	1	0	5	0,9
Y = 1	207	237	272	16	732	23,0
Y = 2	255	786	3182	952	5175	85,3
Y = 3	2	9	275	864	1150	47,2
Total	468	1032	3730	1832	7062	60,7

Globalement, ce modèle présente un bon pouvoir explicatif. Au total, il prédit 60,7 % des observations vraies. Ce pourcentage de prédictions vraies diffère selon les modalités. En effet, le pourcentage des prédictions vraies le plus élevé est enregistré au niveau des ménages intermédiaires, soit 85,3 %, suivis par les ménages aisés (47,2 %) et les ménages vulnérables avec un pourcentage de prédictions vraies de l'ordre de 23,0 %.

D'autres statistiques montrent également la pertinence du modèle dans sa globalité est le Log de vraisemblance

et le pseudo R². La statistique du logarithme de vraisemblance est significativement différente de 0 à moins de 1 %, le pseudo R² quoi qu'il soit faible (0,204), il reste également satisfaisant, étant donné la nature des données en coupe transversale.

Il ressort des résultats du modèle estimé, que les signes des coefficients sont conformes aux attentes et la majorité des variables sont significatives à un seuil de 1 %.

Selon le milieu de résidence, les ménages ruraux sont les plus exposés au risque de la pauvreté et de la vulnérabilité. En effet, le coefficient de la variable

« milieu de résidence (Urbain) » est positif et largement significatif. En d'autres termes, toutes choses étant égales par ailleurs, un ménage installé en milieu urbain, a un niveau de vie supérieur à son homologue résidant dans le rural. Ses chances d'échapper à la pauvreté et à la vulnérabilité sont aussi plus grandes.

Ces résultats confirment ceux obtenus lors de l'analyse descriptive de la pauvreté monétaire et rejoignent également les études réalisées ailleurs stipulant que la pauvreté est une donne rurale. Le milieu rural est caractérisé en général par des activités agricoles souvent à caractère saisonnier et à faible rentabilité, contrairement au milieu urbain où l'activité économique de la population est plus stable et plus productive.

Les effets marginaux (10) qui mesurent les effets d'une augmentation d'une unité de la variable indépendante donnée sur la variable dépendante, montrent que l'urbanisation contribue à l'augmentation de la chance de se trouver dans la classe aisée de 0,086.

Contrairement à ce que nous avons obtenu lors de l'analyse descriptive où les ménages dirigés par les femmes ont un niveau élevé par rapport aux ménages dirigés par les hommes et courent par conséquent moins le risque de se trouver dans la pauvreté, les ménages dirigés par les hommes, toutes choses étant égales par ailleurs, ont plus de chance d'appartenir à des classes sociales élevées. En effet, le coefficient de la variable sexe de chef de ménage est largement significatif et son signe est positif. Les femmes cheftaines sont en général des femmes veuves ou divorcées, ayant des enfants à charge et n'ayant pas d'activités stables génératrices de revenu.

La taille du ménage joue également un rôle important dans la détermination du niveau de vie des ménages. Par rapport aux ménages constitués de moins de 4 personnes, les autres types de ménages ont une plus forte probabilité d'appartenir aux classes pauvres et vulnérables. Le faible niveau de vie enregistré parmi les ménages à taille élevée peut être expliqué, entre autres, par l'indicateur de niveau de vie pris en considération « dépense par tête » qui ne tient pas compte des économies d'échelle et de la composition démographique du ménage.

La scolarisation et l'alphabétisation s'avèrent également des déterminants essentiels de l'amélioration du niveau de vie des ménages. En effet, plus le niveau scolaire du chef de ménage s'améliore et/ou plus la proportion des membres alphabètes dans le ménage est élevée, plus le ménage est protégé contre le risque de la pauvreté et de la vulnérabilité.

Les variables mesurant le niveau scolaire du chef de ménage, son alphabétisation et celle de tous les membres du ménage sont toutes significatives à 1 %. Il y a lieu de noter que l'effet positif qu'elles exercent n'a de sens que lorsque l'investissement dans le cursus scolaire est couronné par des emplois productifs et garanti par les revenus décents.

Les résultats du modèle montrent également que la probabilité d'appartenance à des classes sociales élevées est plus élevée chez les ménages dirigés par un employeur que chez les ménages ayant à leur tête un salarié ou un indépendant. Les variables mesurant le statut dans la profession du chef de ménage (salarié, indépendant et autres situations) sont négatives et largement significatives.

En termes d'effets marginaux, le passage d'un ménage dirigé par un employeur à un ménage dirigé par un salarié contribue de 0,31 à l'augmentation de la probabilité de figurer dans les classes modestes (pauvre et vulnérable). Pour un ménage donné, le nombre d'actifs occupés rapporté à la taille exerce un effet positif et largement significatif sur l'ascension sociale. En d'autres termes, plus la part des actifs occupés dans le ménage est élevée, plus grande est la probabilité d'appartenir à la classe aisée. L'augmentation de la proportion des actifs occupés dans le ménage est synonyme de la diversification et la multiplication, voire le cumul des sources de revenus.

À l'opposé, l'augmentation de la part des chômeurs dans le ménage, conduit à la détérioration du niveau de vie du ménage et par conséquent à l'augmentation de la probabilité de la pauvreté et de la vulnérabilité.

(10) L'effet marginal d'une variable sur une des modalités de la variable endogène est par définition la variation (toute chose étant égale par ailleurs) de la probabilité pour qu'un ménage appartienne à cette modalité lorsque cette variable varie d'une unité. En théorie elle correspond à la dérivée partielle des différentes probabilités de la variable dépendante par rapport aux variables explicatives.

Analysé selon le statut social, la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage est une variable déterminante du niveau de vie des ménages. Les résultats du modèle montrent que les ménages dirigés par les « responsables hiérarchiques, cadres supérieurs et cadres moyens » ont plus de chance d'appartenir aux classes sociales intermédiaire et aisée en comparaison avec les ménages dirigés par des commerçants, artisans, exploitants agricoles, etc.

Les coefficients des variables et les effets marginaux montrent que les ménages dirigés par les manœuvres non agricoles sont les plus exposés au risque de la pauvreté. Le coefficient de la variable « manœuvres agricoles » est le plus élevé en valeur absolue et la transition d'un ménage dirigé par un responsable hiérarchique ou un cadre à un ménage dirigé par un manœuvre non agricole contribue à l'augmentation de la probabilité de faire partie des classes modestes de 0,451. Ces ménages sont suivis de ceux dirigés par les ouvriers et manœuvres agricoles et des exploitants agricoles. Le niveau des gains engendrés par ces ménages est faible, contrairement à ceux ayant à leur tête des responsables, cadres ou employés.

Les estimations obtenues par le modèle montrent également que les variables indicatrices de la région ont un impact statistiquement significatif sur le niveau de vie des ménages. En effet, par rapport aux régions « Grand Casablanca » et « Tanger-Tetouan », la probabilité des ménages des autres régions d'appartenir aux classes modestes (pauvre et vulnérable) est plus élevée. En termes de classement, il paraît que, toutes choses étant égales par ailleurs, les régions de « Gharb-Chrarda-Bni Hssen », « Doukala-Abda » et « Meknès-Tafilalet » connaissent les plus faibles niveaux de vie et par conséquent la résidence dans ces régions augmente sensiblement le risque de la pauvreté et de la vulnérabilité des ménages. Les effets marginaux au niveau des classes pauvre et vulnérable de ces régions sont les plus élevées, soit respectivement 0,148, 0,114 et 0,111.

Les enseignements de cette modélisation ont permis de cerner les causes de la déficience des niveaux de vie, celles liées aux caractéristiques sociodémographiques et aux aptitudes éducatives et socio-économiques des

membres du ménage, à l'entourage familial et à l'espace dans lequel vit le ménage.

C'est ainsi que les plus faibles niveaux de vie sont observés dans le milieu rural, chez les ménages dirigés par des analphabètes, des femmes, des personnes exerçant des professions à faible rentabilité économique (« manœuvres non agricoles », « ouvriers et manœuvres agricoles » et « exploitants agricoles »). Toutes choses égales par ailleurs, les ménages à taille élevée, les ménages dont la part des personnes actives en chômage est élevée, les ménages habitant des régions pauvres « Gharb-Chrarda-Bni Hssen », « Doukala-Abda », « Meknès-Tafilalet », sont les plus exposés à la pauvreté et à la vulnérabilité.

Il en ressort que toute politique de lutte contre la pauvreté doit être axée, entre autres, sur :

1. La généralisation de la scolarisation et la lutte contre l'analphabétisme ;
2. La sensibilisation à la planification familiale pour avoir moins d'enfants et par conséquent mieux investir dans leur éducation ;
3. Le ciblage des ménages monoparentaux dirigés par les femmes (les aider à surmonter les difficultés économiques auxquelles ils sont confrontés), etc. ■

Références bibliographiques

- Afristat, Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (2009), « Méthodologie d'élaboration de la ligne de pauvreté sur une base harmonisée : Bilan dans les états membres d'Afristat », *Séries Méthodes*, n° 7.
- Banque Mondiale (2001), *Mise à jour de la pauvreté*, Royaume du Maroc, volume II, Annexes, Rapport n° 21 506-MOR.
- Banque Mondiale (1993), *Pauvreté ajustement et croissance au Maroc*, Rapport 11918 MOR, volumes 1 et 2.
- Banque Mondiale (1990), *Rapport sur le Développement dans le Monde, 1990, la Pauvreté*, New York : Oxford University Press.

- Direction de la Statistique (2001), « Analyse du profil et de la dynamique de pauvreté : un fondement d'atténuation des dénuements », Haut Commissariat au Plan.
- Haut commissariat au Plan (2008), « Présentation des premiers résultats de l'enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 2006-2007 ». <http://www.hcp.ma/pubData/News/25.06.2008.fr.pdf>.
- Haut Commissariat au Plan, « Diverses publications annuelles de l'activité et de l'emploi de 2001 au 2009 ».
- Lachaud J.P. (1998), « Pauvreté, Dimension des ménages et Genre au Burkina Faso », Bordeaux, Centre d'Economie et de Développement, Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- Mourji F., Decaluwé B. et Plane B. (2007), « Le développement face à la pauvreté : réseau analyse économique et développement », *Economica*.
- Ravallion M. (1992), « Poverty Comparisons, A Guid to Concepts and Method », LSMS, *Working Paper*, n° 88.
- Ravallion M. (1996), « Comparaisons de la pauvreté : Concepts et mesures », Etude sur la mesure des niveaux de vie (LSMS), *Document de travail*, n° 122, février 1996.

Inégalité, pauvreté et bien-être en Afrique

Synergie d'ensemble et facteurs de contrôle



L'Afrique est, aujourd'hui, le continent où cohabitent les plus grands niveaux de pauvreté et d'inégalité, dont la régression conjointe conduirait, sans doute, à une large diffusion du sentiment de bien-être, véritable cible d'un paradigme de développement, en cours de construction.

C'est cette question de conjonction entre, d'une part, les niveaux de pauvreté et d'inégalité, et, d'autre part, le bien-être, objectif et subjectif, qui intéresse le présent article. Il montre que, jusqu'à présent, les pays africains les moins inégalitaires ne sont pas nécessairement les moins pauvres, et, inversement, les plus pauvres d'entre eux ne sont pas assurément les plus inégalitaires.

Sur le plan empirique, les indices du bien-être (1) ne sont supérieurs à la moyenne que dans le reste des pays africains, ceux où les indices de pauvreté et d'inégalité sont, tous les deux, inférieurs aux médianes respectives. Cet état des lieux remet en cause notre appréhension de la pauvreté et de l'inégalité, en relation avec le bien-être et, de là, les capacités que devraient développer les pays africains, dans la voie d'une amélioration des conditions d'être.

La littérature disponible sur l'économie des niveaux de vie s'est, en fait, limitée à l'étude des changements dans la pauvreté (2). Elle n'accorde que peu d'intérêt à l'objectif d'une société, à la fois, moins pauvre et moins inégalitaire, antécédent d'une meilleure perception du bien-être.

Sur ce registre, le présent article montre (3), dans une première section, que l'Afrique subsaharienne peine à améliorer le bien-être, face à une baisse de la pauvreté, inférieure au rythme escompté par les OMD (4). En présence d'une croissance économique clairement anti pauvre, la reproduction sociale de la pauvreté ne peut être abrogée qu'au moyen d'une redistribution de ressources publiques, favorable aux milieux démunis, option peu probable au regard de la faiblesse du pouvoir politique des populations pauvres (section 2).

D'où la vulnérabilité de l'Afrique subsaharienne à des niveaux encore élevés de pauvreté et d'inégalité, synonymes d'une faible diffusion du sentiment de bien-être (section 3). Certains pays africains ont pourtant pu construire des paysages sociaux plus soutenables, caractérisés par des niveaux réduits d'inégalité et de pauvreté et une perception du bien-être bien meilleure.

A la section 4, sont évaluées les capacités que pareils pays développent, à l'aune de leur effet sur une mesure composite de la pauvreté et l'inégalité (section 4). Le but est d'appréhender les options qui, dans le contexte africain, infléchissent, à la fois, la pauvreté et l'inégalité, et diffusent le sentiment du bien-être.

Par Mohamed DOUIDICH, HCP

(1) Comme le montrent les données présentées dans ce document (tableau 3), le score de la satisfaction de vivre dans l'ensemble n'est supérieur à la moyenne (5/10) que dans le groupe de pays africains où le taux de pauvreté et l'indice Gini d'inégalité sont, tous les deux, inférieurs aux valeurs médianes. C'est seulement dans ce groupe de pays que le taux de satisfaction vis-à-vis du niveau de vie dépasse la ligne de 50 %. Pour la définition de ces indicateurs, se référer à l'annexe 2.

(2) Mesurée au moyen de l'élasticité - croissance et - inégalité de la pauvreté.

(3) Sur la base des indicateurs de la Banque mondiale, World Development Indicators 2012 et des Rapports (du PNUD) sur le Développement humain, 2010 et 2011.

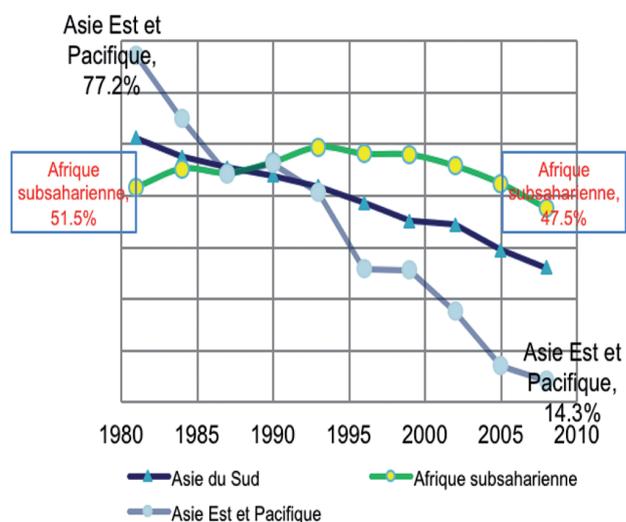
(4) La première valeur cible des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) consiste à réduire de moitié, entre 1990 et 2015, le niveau de pauvreté, mesuré à 1 \$ US PPA par jour et par personne.

Réduire, de moitié, la pauvreté en Afrique

Faut-il compter sur la croissance ?

Mesurée au seuil de 1,25 \$ US PPA par jour et par personne, la pauvreté s'établissait en Afrique subsaharienne (5) (51,5 %), aux débuts des années 1980, à un niveau nettement inférieur à celui qui prévalait, à l'époque, dans les régions les plus pauvres: l'Asie au sud (61,1 %) et l'Asie Est-Pacifique (77,2 %). Aujourd'hui, l'Afrique subsaharienne est, de loin, la région la plus pauvre (47,6 % en 2008). Elle est aussi le dernier groupe de pays à avoir entamé la baisse de la pauvreté (Graphique 1).

Graphique 1: Evolution de la pauvreté selon les régions (pays en développement)



Quoique fragile et hésitant, le recul du taux de pauvreté n'y a été amorcé, en fait, qu'à partir de 1999, après une hausse s'étalant sur toute la période 1981-1999. Il s'opérait, entre 1999 et 2008, à un taux (- 2,2 % par an) inférieur à celui enregistré dans le reste des régions du

(5) Tout au long de ce document, l'analyse est souvent restreinte à l'Afrique subsaharienne au lieu de l'Afrique toute entière, en raison des données disponibles qui ne sont désagrégées que selon des groupes particuliers de pays en développement, dont la région Afrique subsaharienne (cf. Annexe 2). Le reste des pays africains sont affectés à la région MENA.

monde (6) (Tableau 1). Ce taux est, de par la croissance démographique, insuffisant pour restreindre le volume des pauvres dans cette région du monde (7).

Tout comme il ne permettrait pas, de par sa modestie, d'atteindre, à temps, la première cible des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), voire la réduction, de moitié, entre 1990 et 2015, de la pauvreté. Au moment où les autres régions tendent, toutes, à réduire, de plus de la moitié, avant l'horizon 2015, le niveau de pauvreté qu'elles observaient aux débuts des années 1990 (tableau 1).

En effet, la poursuite de la tendance à la baisse qu'affichait, à la dernière décennie, la pauvreté fait que la fraction des pauvres s'établit, en Afrique subsaharienne, à près de 40 % à l'horizon 2015. Ramener le taux de pauvreté dans cette région à 28 % en 2015, valeur cible des OMD, nécessiterait, au niveau d'inégalité courant, une croissance du revenu national brut par habitant de 8,9 % par an, le long de la période 2009-2015. Or, en Afrique subsaharienne, cet agrégat n'augmentait, le long des 30 dernières années, qu'à raison de 1,4 % par an.

Ce qui montre, encore une fois, que la croissance ne permettrait pas, à elle seule, de réduire la pauvreté à la vitesse escomptée. D'où l'intérêt des politiques de développement et de croissance, axées sur l'équité sociale, base d'une croissance nécessairement pro-pauvre.

Abroger la reproduction sociale de la pauvreté

Equité sociale ou pauvreté de masse

C'est généralement au moyen d'une redistribution, sociale et géographique, des ressources publiques, favorables aux localités et populations pauvres, que l'on peut faire face à la faible sensibilité de la pauvreté

(6) Il s'agit, en plus de l'Afrique subsaharienne, des groupes de pays suivants tels que définis dans <http://www.banquemondiale.org/> World Development Indicators 2012, à savoir : Amérique latine – Caraïbes, Europe – Asie Centrale, Asie du Sud, Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), et Asie Est et Pacifique.

(7) Entre 1999 et 2008, l'effectif des pauvres dans cette région a augmenté à un taux de 0,29 % par an, de 375,97 millions à 386,02 millions d'individus, sachant que la baisse qu'il a entamée à partir de 2005 ne l'a pas encore ramené à un niveau inférieur à celui de 1999.

à la croissance économique. Cette option est partout sollicitée, mais elle est souvent écartée pour des raisons liées au faible pouvoir politique des segments pauvres de la société.

Les contraintes de survie parmi les individus pauvres sont assez ardues pour décourager tout engagement dans la défense des droits économiques et sociaux. Mais lorsqu'elles conduisent à une pauvreté de masse, ces contraintes entravent le développement de l'ensemble de la société (8). D'où l'intérêt que revêt, à long terme, la croissance pro-pauvre (9) dans tout développement socialement durable.

Sur ce registre, de 1990 à 2008, la hausse du revenu par habitant en Afrique subsaharienne était presque deux fois plus grande que la baisse de la pauvreté. Autrement dit, le long des deux dernières décennies, il fallait deux points-pourcentage de croissance pour faire régresser la pauvreté d'un point-pourcentage.

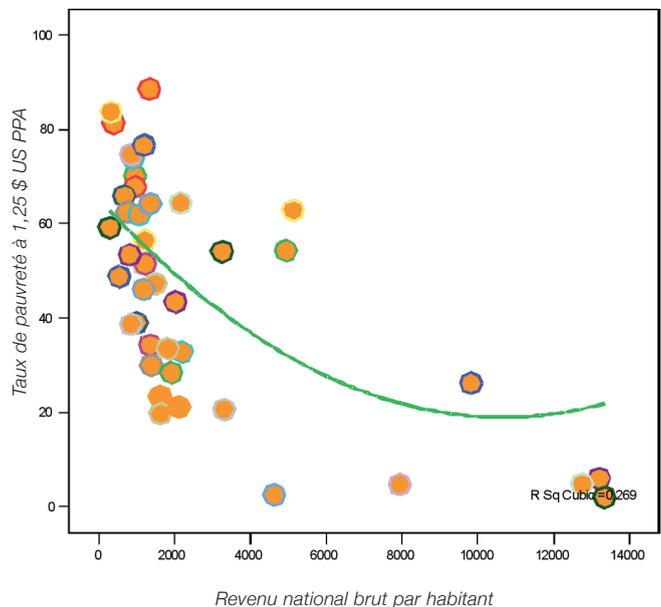
En Europe-Asie centrale, la croissance économique était nettement inférieure à celle de l'Afrique subsaharienne durant la période. Mais elle est plus élastique à la pauvreté, dans la mesure où une croissance de 1 % y fait reculer la pauvreté de 2,5 %. Ces deux régions observaient, par ailleurs, aux débuts des années 1980, la même incidence de la pauvreté (près de 50 %). 28 ans après, en 2008, la pauvreté est 2,4 fois plus grande en Afrique subsaharienne que dans l'Europe-Asie centrale.

C'est dire que, le long de la période analysée, la redistribution des revenus n'a jamais été suffisamment centrée sur les populations pauvres en Afrique subsaharienne. Cette région s'en trouve la plus inégalitaire ces dernières années, en termes de rapport

(8) « La population pauvre constitue, de par sa position dans l'échelle sociale, ses contraintes de survie et son pouvoir revendicatif, voire politique, un chaînon social, certes faible, mais potentiellement dangereux pour l'avenir du pays. En fait, la pauvreté ne se réduit pas à un simple déficit numérique des revenus et des aptitudes humaines d'une fraction de la population. Elle s'inscrit, au delà de la fracture sociale qu'elle creuse, parmi les facteurs d'échec des transitions économique, sociale et politique. » Doudich Mohamed (2008) : Exclusion, inégalité et pauvreté: la transition sociale et ses déterminants. www.hcp.ma.

(9) Selon le concept « relatif » qui considère que la croissance est pro-pauvres si les pauvres en bénéficient relativement plus que les non pauvres, c'est-à-dire si la croissance est accompagnée d'une réduction des inégalités.

Graphique 2 : Taux de pauvreté selon le revenu par habitant, 2008



inter quintile des revenus par habitant, juste après l'Amérique latine - Caraïbe, région historiquement connue pour ses écarts sociaux (10) (tableau 2).

A court terme, en Afrique subsaharienne, comme partout ailleurs, les perspectives de réduction de la pauvreté grâce à l'équité sociale s'avèrent plus prometteuses que celles fondées sur la croissance économique. La pauvreté est, en fait, plus sensible aux changements dans l'inégalité que dans la croissance économique.

En Afrique subsaharienne, le taux de pauvreté ne se réduit, en fait, que de 0,5 % suite à une croissance des revenus de 1 %. Alors qu'une réduction des inégalités de 1 % (indice de Gini) y donne lieu à une baisse (2,0 %) de la pauvreté, quatre fois celle qui résulterait d'un point de croissance économique.

En termes de niveau, ces élasticités indiquent que la pauvreté en Afrique subsaharienne est moins sensible à l'inégalité et à la croissance. Plus précisément, plus une région est "riche" voire moins pauvre, plus la

(10) Le Rapport sur le développement humain (PNUD, 2010) attribue les écarts sociaux en Amérique Latine - Caraïbe à l'inégale répartition des terres, des niveaux d'éducation et aussi à la forte valorisation du travail qualifié, outre le niveau élevé de la fécondité chez les ménages pauvres et les dépenses publiques régressives.

pauvreté y est mieux sensible aux changements dans la croissance et l'inégalité des revenus. Dans toutes les régions du monde, la pauvreté est, en fait, plus sensible aux inégalités qu'à la croissance économique (tableau 2).

Ceci rappelle le fait que, en Afrique comme partout ailleurs, la pauvreté n'est pas une fatalité. Tributaire du

niveau de revenu par habitant (Graphique 2), elle est plus influencée par la répartition des richesses économiques et sociales que par leur croissance. D'où la nécessité de compter, à la fois, sur la croissance et l'équité pour infléchir davantage la pauvreté, particulièrement en Afrique subsaharienne. Il devrait en résulter une convergence vers des niveaux de pauvreté moindres et d'inégalité, préalable de toute avancée du bien-être.

Tableau 1

Evolution de la pauvreté et du revenu selon le groupe de pays

Groupe de pays	Taux de pauvreté (1,25 \$ US PPA/jour/personne), en %				Changement entre 1990 et 2008, en %	
	1981	1990	1999	2008	Baisse de la pauvreté	Hausse du revenu par habitant
Afrique subsaharienne	51,5	56,5	57,9	47,5	- 15,9	+ 28
Amérique latine-Caraïbes	48,8	44,7	45,7	31,4	- 29,8	+ 42
Europe-Asie Centrale	48,2	39,6	51,2	20	- 49,5	+ 20
Asie du Sud	61,1	53,8	45,1	36	- 33,1	+ 119
Moyen-Orient et Afrique du Nord	9,6	5,8	5	2,7	- 53,4	+ 44
Asie Est et Pacifique	77,2	56,2	35,6	14,3	- 74,6	+ 352

Source : <http://www.banquemondiales.org/> World Development Indicators 2012

Note : Nos calculs pour les changements entre 1990 et 2008.

Tableau 2

Elasticités de la pauvreté et rapport inter quintile selon le groupe de pays

Groupe de pays	Elasticités en 2008 de la pauvreté par rapport (*) :		Rapport inter-quintile des revenus en 2009 (**)
	au revenu par habitant	aux inégalités-Gini	
Afrique subsaharienne	- 0,51	1,99	9,9
Amérique latine-Caraïbes	- 0,91	2,55	16,1
Europe-Asie Centrale	- 0,90	2,58	6,2
Asie du Sud	- 0,39	1,9	5,4
Moyen-Orient et Afrique du Nord	- 1,39	3,71	6,6
Asie Est et Pacifique	- 1,06	3,25	7,9

Source : Nos calculs, basés sur les données – en coupe transversale – par pays en développement, au site <http://www.banquemondiales.org/> World Development Indicators 2012 et au RDH 2010 et 2011 (PNUD).

Note : (*) Ces élasticités sont de court terme, et sont approchées, à titre indicatif, en ajustant le modèle suivant :

$\ln(p) = \alpha + \beta \ln(\gamma) + \lambda \ln(Gini) + \omega$ où p est le taux de pauvreté, γ le revenu national brut par habitant, Gini l'indice d'inégalité, α , β , λ les paramètres du modèle et ω son terme aléatoire.

(**) Le rapport de la part, dans le total des revenus, des 20 % les plus riches de la population, à la part des 20 % les plus pauvres. Ce sont des moyennes pondérées par la population totale des rapports inter quintiles par pays.

Inégalité, pauvreté et bien-être

Le socialement soutenable

Sur le registre des droits humains, économiques et sociaux, la réduction de la pauvreté monétaire est certes nécessaire, mais elle est insuffisante. Elle gagnerait à s'inscrire dans l'objectif du renforcement du bien-être au sens de la satisfaction de vivre dans l'ensemble, et de la satisfaction vis-à-vis du niveau de vie (cf. Notes et définitions, annexe 2).

En effet, de par les changements, en cours de revendication dans les pays africains les moins pauvres en particulier, la restriction du progrès social au recul de la pauvreté montre, aujourd'hui, toutes ses limites. Quel que soit le niveau de pauvreté, la diffusion des inégalités alimente les frustrations sociales qui, à leur tour, consacrent le sentiment de dénuement relatif, voire la pauvreté subjective et le mal-être.

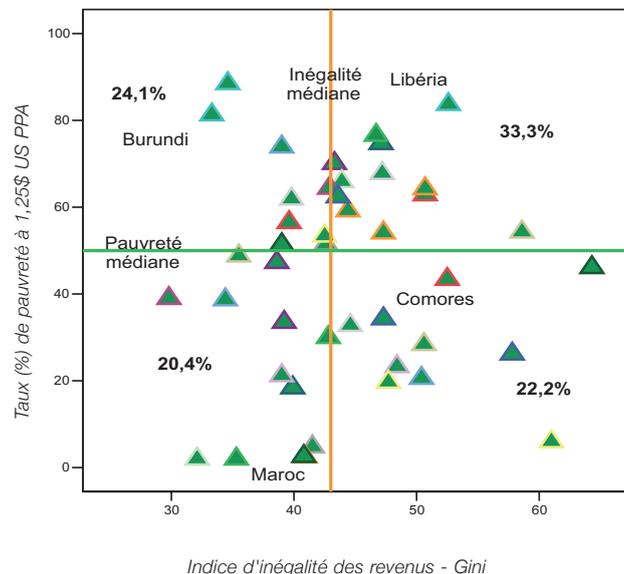
A titre d'illustration, comme on devrait s'y attendre, la hausse des inégalités entraîne celle de la pauvreté. Dans le quintile des pays africains, les plus inégalitaires, la pauvreté est 1,9 fois plus grande que dans le quintile le moins inégalitaire. Cette hausse de la pauvreté avec les inégalités induit, à son tour, une détérioration du bien-être.

C'est ainsi que dans les 20 % des pays les plus équitables, les populations se considèrent plus satisfaites vis-à-vis du niveau de vie (54,1 %) et éprouvent plus de satisfaction de vivre dans l'ensemble (5,4/10). Ces indicateurs s'établissent, parmi les 20 % les plus inégalitaires des pays, à des niveaux (resp. 37,4 % et 4,3/10) nettement inférieurs.

Il en ressort que les pays où les conditions d'être sont meilleures sont ceux où la pauvreté et l'inégalité s'établissent, toutes les deux, aux niveaux les plus bas. Autrement dit, les paysages sociaux souhaitables sont intuitivement ceux où les populations ne sont exposées ni à des privations matérielles aiguës, ni à des frustrations dues aux écarts en conditions de vie.

D'où l'idée de segmenter les pays africains en groupes différenciés selon le niveau de pauvreté et d'inégalité, et d'analyser ce qui caractérise les pays, à la fois, moins pauvres et moins inégalitaires.

Position des pays africains par rapport aux médianes de la pauvreté et l'inégalité en 2008



Comme le montre le schéma ci haut, cette segmentation donne lieu à quatre groupes de pays africains, (i) ceux où les indices de la pauvreté et de l'inégalité sont, tous les deux, inférieurs aux médianes respectives (11), pays dits socialement soutenables ; (ii) ceux où ces indices sont supérieurs, tous les deux, aux médianes ; (iv) ceux où la pauvreté est supérieure à la médiane et l'inégalité en est inférieure ; et (v) ceux où la pauvreté est inférieure à la médiane et l'inégalité en est supérieure.

La comparaison des profils des groupes (i) et (ii) permet de saisir les capacités qui, à la fois cause et effet, interfèrent avec la synergie entre la pauvreté et l'inégalité.

Construire un pays socialement soutenable

Quelles capacités développer ?

On se livre ici à une tentative d'appréhension de ce qui fait que certains pays africains soient "socialement soutenables", c'est-à-dire ceux ayant un taux de pauvreté

(11) En Afrique, à la dernière décennie, la médiane des indices d'inégalité – Gini – a été de 0,4360 ; celle de la pauvreté (au seuil de 1,25 \$ US PPA par jour et par personne) a été de 46,7 % en 2008.

et un indice d'inégalité -Gini- inférieurs, tous les deux, à leurs valeurs médianes respectives. Il s'agit de dresser le profil de pareils pays, en vue de s'enquérir des caractéristiques, causes et effets, des contextes les plus performants en matière de pauvreté et d'inégalité.

Profil des pays socialement soutenables

Sur le plan descriptif, les pays africains qui joignent des niveaux d'inégalité et de pauvreté, inférieurs, tous les deux, aux médianes africaines, sont ceux dits ici "socialement soutenables". Ces pays ont développé, dans l'ensemble, des capacités collectives et individuelles fondamentales. Comparés aux pays où l'inégalité et la pauvreté sont, toutes les deux, plus élevées que les médianes en Afrique, ils présentent, d'abord, un taux de croissance démographique inférieur de 28,9 %.

A la fois cause et effet, ce gain relatif en croît démographique aurait certainement favorisé l'investissement dans le capital humain. Pareils pays ont, en fait, une survie scolaire supérieure d'une année, un taux d'encadrement à l'enseignement 1,2 fois plus performant, une satisfaction vis-à-vis de la santé personnelle plus élevée de 7,6 %, et une prévalence du VIH parmi les adultes 4,0 fois plus réduite, en comparaison avec les pays, à la fois, plus pauvres et plus inégalitaires.

Quoique encore modestes, les avancées qu'affichent les pays africains, à la fois, moins pauvres et moins inégalitaires, en démographie et capital humain, font que le revenu par habitant y soit non seulement mieux réparti, mais aussi 2,8 fois plus grand. Le niveau de vie y serait plus important que ce qu'exprime le revenu par habitant, eu égard à l'accès de leurs populations à des prestations sociales, souvent subventionnées, sinon gratuites.

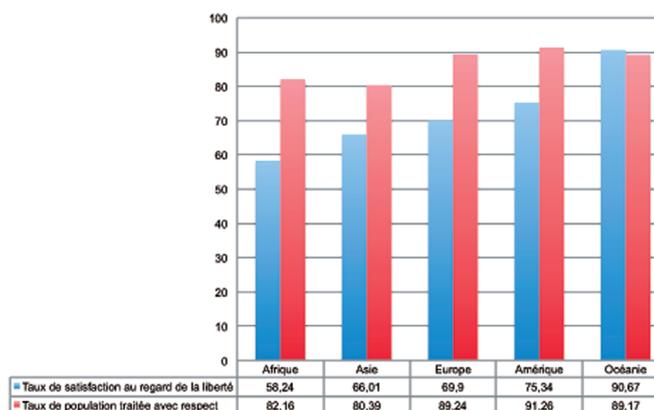
En effet, si seulement près du 1/4 de leur population est privée d'accès à l'eau potable, ce rapport s'élève à 2/4 dans les pays, à la fois, plus pauvres et plus inégalitaires. Il s'établit à 3/10 contre 8/10 pour l'électricité et à 4/10 contre 7/10 pour l'assainissement, respectivement.

Il en ressort que les privations qui sévissent dans les pays les plus inégalitaires et les plus pauvres expriment, entre autres, un manque de redistribution de richesses par le biais des investissements sociaux. Ces privations

s'ajoutent, évidemment, à d'autres dénuements aussi contraignants que la sous-alimentation. Celle-ci affecte près de la moitié de la population des pays plus pauvres et plus inégalitaires, contre une personne sur cinq dans les pays dits socialement soutenables.

A côté de la sous-alimentation, les pays à fortes pauvreté et inégalité connaissent une grande diffusion de l'emploi sous-rémunéré, cause de pauvreté laborieuse. Si, en effet, seule une personne employée sur cinq vit avec moins de 1 \$ US PPA par jour dans les pays socialement soutenables, les 3/4 des employés sont dans cette situation dans les pays, à la fois, plus pauvres et plus inégalitaires.

Graphique 3 : Indices d'autonomisation selon le continent, 2006-2009



Faut-il en retenir que le succès relatif des pays socialement soutenables revient, en partie, à leur investissement non seulement dans la sécurité alimentaire, mais aussi dans l'éducation et la formation, voire le rendement du capital humain ? En tout cas, c'est dans ce groupe de pays que s'affichent des niveaux, relativement limités, de la pauvreté alimentaire et laborieuse.

Les pays, moins pauvres et moins inégalitaires, offrent, en outre, de meilleures conditions de sécurité, préalables de confiance dans les institutions, de conditions favorables à l'initiative privée et de viabilités politique, sociale et économique. Le taux d'homicide est 2,4 fois

plus grand dans les pays inégalitaires et pauvres. Ce rapport est de 1,4 fois pour l'incidence des victimes d'agressions (cf. annexe 2).

Les privations qui sévissent dans les pays africains, les plus pauvres et les plus inégalitaires, y consacrent, bien entendu, un taux de pauvreté 3,7 fois plus grand, et un indice d'inégalité, Gini, 2 fois plus grand que ce qui règne dans les pays, à la fois, moins inégalitaires et moins pauvres.

Il est alors tout à fait logique que le mal-être sévissant dans les pays africains joignant de forts niveaux de

pauvreté et d'inégalité entraîne de faibles scores de satisfaction de vivre dans l'ensemble (3,7/10) et de satisfaction vis-à-vis du niveau de vie (44,6 %). Rappelons que ces scores ne sont supérieurs à la moyenne que dans les pays les moins pauvres et les moins inégalitaires (resp. 5,7 /10 et 55,5 %).

Sur le plan des droits et libertés, bien que le score de violation des droits de l'Homme soit légèrement favorable aux pays socialement soutenables, force est de constater que, quel que soit le niveau de pauvreté ou d'inégalité, les groupes de pays africains traités ici sont, en moyenne, confrontés à des insuffisances

Tableau 3

Profil comparé des pays africains selon le niveau de pauvreté et d'inégalité

Indicateurs	Pays dont le taux de pauvreté et l'indice d'inégalité – Gini – sont tous les deux :	
	inférieurs aux médianes	supérieurs aux médianes
Durée moyenne de scolarisation, en année	4,78	3,80
Ratio : nombre d'élèves par enseignant	37,24	45,28
Prévalence du VIH parmi les adultes, en % des "15-49 ans"	1,32	5,26
Revenu national brut par habitant, en \$ US PPA 2008	4036	1429
Rapport inter-quintile (part, dans le RNB, des 20 % les plus riches / part des 20 % les plus pauvres)	6,3	12,4
Taux de pauvreté (au seuil de 1,25 \$ US PPA /jour/personne) en %	17,4	64,1
Prévalence de la sous alimentation, en % de la population	19,87	44,75
Personnes employées subsistant avec moins d'un \$ US PPA par jour en %	24,41	73,01
Population sans accès à l'eau potable 2008 en %	26,70	47,38
Population sans accès à l'assainissement en %	43,90	70,19
Population sans accès à l'électricité en %	34,09	78,85
Taux d'homicide pour 100 000 personnes (atteinte intentionnelle à la vie d'autrui)	2,52	6,14
Taux de victimes d'agression, en % des personnes officiellement recensées comme ayant été agressées,	9,89	14,14
Score de violation des droits de l'Homme 2008 (dont torture, disparition, incarcération politique avérée...)	3,18	3,99
Score de satisfaction de vivre dans l'ensemble (sur dix)	5,70	3,73
Taux de satisfaction du niveau de vie, en %	55,48	44,57

Source : Nos calculs à partir des données obtenues des Rapports sur le développement humain, 2010 et 2011.

juste perceptibles (12). En fait, comparé au reste des continents, l’Afrique suivie de l’Asie enregistrent les scores les moins élevés aussi bien en terme de satisfaction au regard de la liberté qu’en terme de population traitée avec respect (graphique 3).

C’est dire que, jusqu’à présent, les gains en équité et pauvreté qu’auraient affichés certains pays africains ne sont pas, partout, le résultat de l’exercice des droits, économiques et sociaux, et des libertés. Ils s’identifient à des acquis sociaux peu pérennes, à moins qu’ils ne soient le produit de structures institutionnelles, économiques et sociales bien ancrées dans la société.

Facteurs du socialement soutenable

Sécurité et communauté, autres clés du succès

Abordées à la section précédente, les performances des pays africains obtenant de bons résultats en matière d’équité et de pauvreté fournissent des indications sur le développement de l’ensemble de l’Afrique. En effet, de l’ensemble des facteurs évoqués ci haut, il importe, à ce stade, de s’interroger sur ceux qui, au-delà de l’effet de structure, favorisent la construction, en Afrique, de pays socialement soutenables, en mettant l’accent sur la pauvreté et l’inégalité.

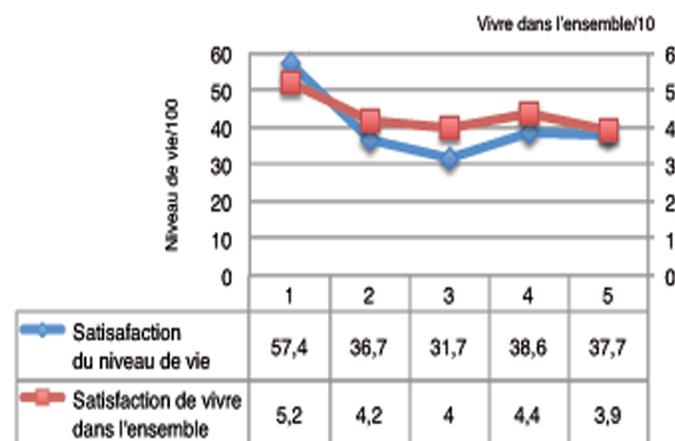
Sur le plan empirique, environ un pays africains sur cinq a des indices de pauvreté et d’inégalité inférieurs, tous les deux, à leurs valeurs médianes en Afrique. Appréhender ce qui oppose ce groupe de pays au reste des pays africains constitue ici une ébauche de description d’une réalité beaucoup plus complexe. Elle fait intervenir la synergie entre la pauvreté et l’inégalité, le bien-être objectif et subjectif et l’autonomisation ou la capacité des individus à entraîner le changement. Bien entendu, le plus durable des niveaux de développement est celui atteint dans le cadre de l’exercice des droits et libertés.

Les facteurs qui font qu’un pays africain aboutisse à de faibles niveaux d’inégalité et de pauvreté sont

(12) Ce constat se réfère à la situation en 2010, sachant que si les moyennes par groupe de pays ne sont pas assez différentes, des différences significatives sont cependant observées entre les pays.

appréhendés ici à travers l’analyse des déterminants d’un indicateur composite des niveaux de pauvreté et d’inégalité. Cet indicateur est pris comme étant égal à la moyenne géométrique des indices dimensionnels de la pauvreté et de l’inégalité – Gini – (encadré 1). Il se situe, en Afrique, à une moyenne de 0,347, entre 0 et 0,695. Selon le groupe de pays africains, il va d’un minimum (0,138) dans les pays dits socialement soutenables à un maximum (0,559) dans les pays, à la fois, plus inégalitaires et plus pauvres. Par ailleurs, seul le premier quintile de cet indice, catégorie de pays à faibles niveaux de pauvreté et d’inégalité, affiche des niveaux de satisfaction bien supérieurs à la moyenne (graphique 4).

Graphique 4 : Indices du bien-être selon le quintile de l’indice composite de l’inégalité et la pauvreté



De leur côté, les déterminants de l’indice ainsi construit montrent que, en dépit de la multitude des expériences et des trajectoires, la démographie et la sécurité perçue (13) se trouvent à la tête des déterminants de l’indice composite de l’inégalité et la pauvreté (Cf. annexe 1). Une baisse du ratio de dépendance démographique de 1 % améliore cet indicateur de 0,64 %. Cette amélioration s’établit à 0,62 % suite à une progression de la sécurité de 1 %.

(13) La sécurité est mesurée par la proportion des personnes qui se sentent en sécurité lorsqu’elles marchent seules la nuit.

Encadré 1

Indice composite de l'inégalité et de la pauvreté : construction et ajustement

Cet indice se fonde sur les indices dimensionnels de la pauvreté en Afrique, mesurée à la ligne de 1,25 \$ US PPA, et de l'inégalité des revenus mesurée par l'indice de Gini. Pour chaque pays, ces indices s'écrivent :

$$\text{Indice dimensionnel} = \frac{\text{valeur observée} - \text{valeur minimale}}{\text{valeur maximale} - \text{valeur minimale}}$$

L'indice composite est, par la suite, pris égal à la moyenne géométrique des indices dimensionnels de la pauvreté ($I_{\text{pauvreté}}$) et de l'inégalité (I_{Gini}):

Indice composite [inégalité et pauvreté] =

$$i_c = [I_{\text{inégalité}}]^{1/2} [I_{\text{pauvreté}}]^{1/2}$$

Cette formule exprime la substituabilité imparfaite entre le taux de pauvreté et l'indice Gini. Elle remédie, en partie, au cumul linéaire qui aurait donné lieu à une substitution parfaite entre ces deux agrégats. Il faut cependant noter que l'indice composite ainsi obtenu croît avec ses composantes et reste sujet à la substituabilité.

Le modèle utilisé pour capter l'effet des caractéristiques des pays africains sur l'indice composite Inégalité & Pauvreté (i_c) s'écrit :

$\ln(i_c) = \beta' \ln(x) + \omega$, où $\ln(i_c)$ est le logarithme népérien de l'indice i_c ; x le vecteur des caractéristiques des pays; β' le vecteur des paramètres (rendements des caractéristiques) et ω le terme d'erreur, avec $E(\omega) = 0$. Dans ce modèle, les déterminants de l'indice i_c sont analysés en considérant les valeurs des paramètres (signification et signe).

Parmi le reste des facteurs, il y a aussi la satisfaction vis-à-vis de la communauté (14) dont la hausse de 1 % améliore l'indicateur composite de la pauvreté et de l'inégalité, de 0,12 %. Cet indicateur est certes influencé par l'éducation, représentée par la survie scolaire, et le revenu national brut par habitant, mais à un moindre degré. Chaque fois que ces facteurs s'élèvent de 1 %, l'indice composite en question ne s'améliore que de moins de 0,1 %.

Cette hiérarchie des facteurs montre que la construction d'un contexte socialement soutenable se fonde, en Afrique, sur des moyens déjà disponibles, et qu'elle ne requiert pas de ressources massives. Elle inscrit, en fait, la sécurité et la solidarité à la base d'une société, relativement juste et épanouie, à côté, bien sûr, des

(14) La satisfaction vis-à-vis de la communauté est mesurée par le pourcentage des personnes qui ont répondu «oui» à la question posée dans le cadre d'un Gallup World Poll : « S'agissant de la communauté dans laquelle vous vivez, en êtes vous satisfait(e) ? »

ressources humaines et économiques. C'est ainsi que les facteurs qui construisent, en Afrique, des paysages sociaux tolérables s'étendent à la sécurité et la satisfaction à l'égard de la communauté. Ils vont au-delà de ceux souvent préconisés, dont notamment l'éducation, la démographie et la croissance économique.

Cette étude fonde l'analyse de la pauvreté, l'inégalité et le bien-être, en Afrique, sur des indicateurs obtenus de World Development Indicators 2012 (15) et des RDH 2010 et 2011. Le but est d'appréhender les facteurs qui, dans un contexte de pauvreté de masse et d'écarts sociaux aigus, infléchissent, à la fois, la pauvreté et l'inégalité, et diffusent le sentiment de bien-être. Ses conclusions sont les suivantes.

Sur le plan empirique, l'économie des niveaux de vie se limite à l'étude des changements dans la pauvreté,

(15) Banque mondiale, *World Development Indicators* 2012.

conséquents de ceux de l'inégalité et des revenus (16). Elle n'accorde que peu d'intérêt à l'objectif d'une société, à la fois, moins pauvre et moins inégalitaire, antécédent d'une meilleure perception du bien-être. Le score de la satisfaction de vivre dans l'ensemble n'est supérieur à la moyenne (5/10) que dans les pays africains où le taux de pauvreté et l'indice d'inégalité Gini sont, tous les deux, inférieurs aux valeurs médianes. Aussi, c'est seulement dans ce groupe de pays que le taux de satisfaction vis-à-vis du niveau de vie dépasse-t-il la ligne de 50 %. D'où l'intérêt d'une approche de l'équité sociale se référant, entre autres, à la synergie entre les niveaux de pauvreté et d'inégalité, et non pas uniquement à leur interrelation.

Selon cette approche, l'Afrique subsaharienne, à l'inverse de l'Afrique du nord, peine encore à réduire la pauvreté, au moins, au rythme escompté par les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Cette région est, de loin, la plus pauvre (47,6 % en 2008) du monde (22,4 %). Le recul de la pauvreté y a été entamé en 1999, pour la première fois depuis 1981. Il s'opérait à un rythme (- 2,2 % par an) inférieur à celui enregistré dans le reste des régions, et insuffisant pour infléchir l'effectif des pauvres (17) à un niveau inférieur à celui de la fin des années 1990. Tout comme il ne permettrait pas d'atteindre, à temps, la première cible des OMD, voire la réduction, de moitié, entre 1990 et 2015, de la pauvreté. Au moment où les autres régions (18) tendent, toutes, à réaliser cette cible.

Au rythme de baisse affiché, le taux de pauvreté s'établirait, en Afrique subsaharienne, à près de 40 % à l'horizon 2015. Ramener ce taux à 28 % en 2015, valeur cible des OMD, nécessiterait, au niveau d'inégalité courant, une croissance du revenu national brut par habitant de 8,9 % par an, le long de la période 2009-2015. Or, en Afrique subsaharienne, cet agrégat n'augmentait, le long des 30 dernières années, qu'à raison de 1,4 % par an.

(16) Mesurés au moyen de l'élasticité, croissance et inégalité de la pauvreté.

(17) Entre 1999 et 2008, l'effectif des pauvres dans cette région a augmenté à un taux de 0,29 % par an, de 375,97 millions à 386,02 millions d'individus. La baisse qu'il a entamée depuis 2005 ne l'a pas encore ramené à un niveau inférieur à celui de 1999.

(18) Il s'agit, en plus de l'Afrique subsaharienne, de l'Amérique latine - Caraïbe, Europe - Asie Centrale, Asie du Sud, Moyen-Orient et Afrique du Nord, et Asie Est - Pacifique.

Face à une croissance économique clairement anti pauvre, l'Afrique subsaharienne, seconde région la plus inégalitaire du monde (19), gagnerait à abroger la reproduction sociale de la pauvreté, par le biais de la réduction des inégalités. Dans cette région, les 20 % les plus riches ont un revenu par habitant 10 fois celui des 20 % les plus pauvres. Le taux de pauvreté ne s'y réduit que de 0,5 % suite à une croissance des revenus de 1 %. Alors qu'une réduction des inégalités de 1 % (indice de Gini) y donne lieu à une baisse (2,0 %) de la pauvreté, quatre fois celle qui résulterait d'un point de croissance économique.

D'où la nécessité d'y compter, en premier lieu, sur l'équité sociale pour infléchir davantage la pauvreté. Il devrait en résulter une convergence vers de moindres niveaux de pauvreté et d'inégalité, préalable de toute perception du bien-être.

A la fois cause et effet, les niveaux élevés d'inégalité et de pauvreté en Afrique sont partout associés à l'insécurité, aux privations sociales et au sentiment de mal-être. Le taux d'homicide est 2,4 fois plus grand dans les pays où les indices d'inégalité et de pauvreté sont les plus élevés, en comparaison avec les pays où ces indices sont, tous les deux, inférieurs aux médianes. Ce rapport est de 1,4 fois pour l'incidence des victimes d'agressions.

Les privations qui sévissent dans les pays plus pauvres et plus inégalitaires y consacrent, par définition, un taux de pauvreté 3,7 fois plus grand, et un indice d'inégalité, Gini, 2 fois plus grand que ce qui règne dans les pays, à la fois, moins inégalitaires et moins pauvres.

Il est alors clair que le mal-être qui sévit dans ces pays entraîne de faibles scores de satisfaction de vivre dans l'ensemble (3,7/10) et de satisfaction vis-à-vis du niveau de vie (44,6 %). Ces scores ne sont supérieurs à la moyenne que dans les pays africains sièges de faibles indices de pauvreté et d'inégalité (resp. 5,7 /10 et 55,5 %). Ce cadre de vie sociale concerne, jusqu'à présent, un pays africain sur cinq et peut être construit dans le reste de l'Afrique.

D'où l'idée d'élaborer un indice composite de l'inégalité et de la pauvreté, et de modéliser ses déterminants.

(19) Après l'Amérique Latine-Caraïbes, historiquement connue pour ses fortes disparités sociales.

Cette investigation montre que la sécurité humaine et la satisfaction vis-à-vis de la communauté interviennent, à côté des ressources humaines et économiques, dans l'édification, en Afrique, d'une société, à la fois, moins pauvre et moins inégalitaire.

C'est dire que le double recul de la pauvreté et de l'inégalité se fonde, en Afrique, sur des moyens déjà disponibles, et qu'il ne requiert pas de ressources massives. Ainsi, en dépit de la multitude des expériences nationales, la démographie et la sécurité (20) se trouvent à la tête des déterminants conjoints de l'inégalité et de la pauvreté. Un allègement du ratio de dépendance démographique de 1 % améliore l'indicateur de l'inégalité et de la pauvreté de 0,64 %. Cette amélioration s'établit à 0,62 % suite à une progression de la sécurité de 1 %.

Parmi le reste des facteurs, il y a aussi la satisfaction vis-à-vis de la communauté (21) dont la hausse de 1 % améliore l'indicateur composite de pauvreté et d'inégalité, de 0,12 %. Cet indicateur est certes influencé par l'éducation, représentée par la survie scolaire, et, le revenu national brut par habitant, mais à un moindre degré. Il s'améliore de moins de 0,1 % suite à leur hausse de 1 %.

Sur le plan empirique, la mesure du bien-être en Afrique gagnerait à tenir compte de la synergie ainsi constatée entre, d'une part, les niveaux de pauvreté et d'inégalité, et, d'autre part, les indices du bien-être. Ces derniers sont, à leur tour, appelés à intégrer la satisfaction vis-à-vis de la communauté et le sentiment de sécurité, au même titre que les dimensions traditionnelles dont la démographie, la santé, l'éducation et le revenu. ■

Annexes

Annexe 1

Paramètre de l'ajustement de l'indice composite de la pauvreté et de l'inégalité

Données de base en coupe transversale par pays 2008-2010: <http://www.banquemondiale.org/> World Development Indicators 2012 et RMD 2010 et 2011.

Variable expliquée : ln (indice composite de l'inégalité et la pauvreté).

Variables	Coefficients non standardisés	Coefficients standardisés		T	Signification
	B	Erreur standard	Bêta		
Constante	- 2,351	1,596		- 1,473	0,141
Ln Ratio de dépendance démographique	1,958	0,174	0,637	11,254	0,000
Ln revenu national brut par habitant	- 0,096	0,061	- 0,098	- 1,579	0,115
Ln durée moyenne de scolarisation	- 0,054	0,368	- 0,027	- 0,791	0,147
Ln perception de la sécurité	- 1,161	0,073	- ,617	- 15,900	0,000
Ln satisfaction vis-à-vis de la communauté	- 0,512	0,095	- ,163	- 5,403	0,000

Nombre d'observations : 41 ; R2 ajusté = 0,721 ; F = 237,9.

(20) La sécurité est mesurée par la proportion des personnes qui se sentent en sécurité lorsqu'elles marchent seules la nuit.

(21) La satisfaction vis-à-vis de la communauté est mesurée par le pourcentage des personnes qui ont répondu « oui » à la question posée dans le cadre d'un Gallup World Poll : « S'agissant de la communauté dans laquelle vous vivez, en êtes vous satisfait(e)? »

Annexe 2

Notes et définitions

Source : RMD 2010, 2011

Afrique subsaharienne (45 pays/territoires) : est reconstituée des pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Swaziland, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe.

Indice de Gini, revenu

Mesure de la divergence entre la répartition des revenus (ou de la consommation) entre les personnes ou les ménages observée au sein d'un pays et une répartition parfaitement équitable. Une courbe dite courbe de Lorenz représente la part cumulée de l'ensemble des revenus perçus en fonction du nombre cumulé des bénéficiaires, en commençant par l'individu ou le ménage le plus pauvre. Une valeur nulle de Gini indique une égalité absolue, une valeur égale à 100 une inégalité absolue.

Mesure des violations des droits de l'Homme

Score publié par la Base de données des institutions politiques (qui le désigne sous l'appellation « Échelle de terreur politique »), qui mesure les violations des droits de l'Homme, selon le classement de Gibney, Cornett, et Wood 2010, et prend en compte des homicides et cas de torture, disparitions et incarcérations politiques avérés. Le score se fonde sur un codage réalisé par des experts de l'étendue (type), de l'intensité (fréquence) et de la portée de la violence.

Population n'ayant pas accès à une source d'eau potable améliorée

Part de la population n'ayant pas accès à une source d'eau potable améliorée. Cette source d'eau comprend l'eau courante à domicile, les bornes-fontaines, les points d'eau équipés de pompes à bras, les puits protégés, les sources protégées et les systèmes de captage des eaux pluviales.

Population n'ayant pas accès à l'électricité

Part de la population n'ayant pas accès à l'électricité à domicile. Cet accès comprend l'électricité commercialement vendue, qu'elle soit branchée ou non au réseau principal, ainsi que l'électricité autoproduite.

Population vivant sous le seuil de pauvreté

Pourcentage de la population vivant sous un seuil de pauvreté déterminé. Dans ce papier ce seuil est de 1,25 \$ US PPA par jour et par personne.

Prévalence de la sous-alimentation

Pourcentage de la population dont la consommation d'énergie alimentaire se situe constamment en deçà du seuil minimum d'énergie alimentaire, pour pouvoir avoir une vie saine et se livrer à quelques petites activités physiques avec un poids corporel acceptable conforme à la taille du sujet.

Ratio de dépendance

Ratio de la population dans la tranche d'âge de 0 à 14 ans et de 65 ans et plus par rapport à la population d'âge actif (15-64 ans), exprimé en nombre de personnes à charge pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans.

Satisfaction au regard de la communauté

Pourcentage des personnes qui ont répondu « oui » à la question posée dans le cadre d'un Gallup World Poll : « S'agissant de la communauté dans laquelle vous vivez, en êtes vous satisfait(e) ? »

Satisfaction au regard du niveau de vie

Pourcentage des personnes qui ont répondu « oui » à la question posée dans le cadre d'un Gallup World Poll : « Etes-vous satisfait(e) de votre niveau de vie, et de tout ce que vous achetez et de ce que vous faites ? »

Satisfaction de vivre, générale

Score basé sur des réponses à une question posée sur la satisfaction de vivre dans le cadre d'un Gallup World Pol.

Taux d'homicides

Nombre d'homicides volontaires, exprimé par 100 000 personnes. Un homicide volontaire est une atteinte intentionnelle à la vie d'autrui.

Victimes d'agressions

Pourcentage de personnes interrogées ayant répondu « oui » à la question d'un Gallup World Poll (sondage mondial Gallup) : « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été attaqué(e) ou volé(e) ? ».

Inégalité et cohésion sociale ⁽¹⁾

Eléments de politiques pour le bien-être et le ciblage de la pauvreté



Par Khalid SOUDI, HCP

Un état social caractérisé par des disparités moins prononcées, voire acceptables, favorise le sentiment d'appartenance chez la population, et débouche sur une amélioration générale du bien-être social, et un renforcement de l'intégration des individus dans le processus de développement. Dans ce cadre, une société cohésive serait appelée à réduire en permanence les inégalités entre les individus, les groupes sociaux et les espaces territoriaux.

Or, face au creusement des inégalités, une part de la population, notamment la plus démunie, se trouve exclue du processus de développement, et crée des menaces qui pèsent sur la cohésion sociale. D'emblée, des inégalités persistantes dans un contexte où la mobilité socio-économique est moins prononcée, conduisent au délitement des valeurs sociales et à la fragmentation des formes de solidarité, et créent, à l'échelle individuelle, un sentiment de frustration chez les personnes qui subissent ou perçoivent ces inégalités. C'est dire que la réalité des inégalités est révélatrice du degré de soutenabilité du modèle social en vigueur.

Dans son acception la plus courante, la cohésion sociale n'est pas seulement un moyen ou un but, mais plutôt un principe directeur de l'action publique (A. F. Poyato, 2011). Elle implique l'égalité des chances pour minimiser les écarts et assurer le bien-être de tous. Dans ce cadre, l'effort des politiques publiques doit être redéfini en faveur

d'un développement inclusif qui vise à éluder les tendances inégalitaires et promouvoir l'équité sociale. En d'autres termes, la question de lutte contre les inégalités est une composante fondamentale de la cohésion sociale.

L'objectif global de ce travail consiste à répondre essentiellement à deux questions : quelle est la réalité de l'inégalité dans ses différentes dimensions ? Quelles politiques faut-il favoriser pour renforcer la cohésion sociale et le bien-être de tous ? Pour ce faire, la démarche analytique adoptée, fondée sur une approche empirique et comparative, repose sur un cadre d'analyse élargi de façon à contribuer à une meilleure compréhension de la problématique plurielle des inégalités au-delà de la dimension monétaire.

Cependant, étant donné que l'inégalité est une notion multidimensionnelle, l'estimation et l'analyse de ce phénomène ne peuvent se réduire exclusivement à la dimension monétaire en dépit de sa pertinence. Dès lors, l'adoption d'une mesure multidimensionnelle de l'inégalité, fondée sur les approches de l'équité sociale de J. Rawls et A. Sen, permettrait de cerner en partie les péripéties de la question. A travers ces approches, l'inégalité ne se définit pas exclusivement en termes monétaires, mais également en termes de défauts d'opportunités ou de libertés permettant à un individu de mener le style de vie qu'il souhaite (Stewart, 1995 ; Sen, 2000). Particulièrement, il s'agit de mettre l'accent sur l'accessibilité aux biens premiers et les capacités des individus dans un contexte marqué par les inégalités en termes de dotations, de potentialités et de chances.

Pour dresser des regards croisés sur la réalité plurielle des inégalités au Maroc, tout en mettant l'accent, autant que faire se peut, sur la population pauvre, cet article est charpenté en quatre axes :

(i) Le premier axe consiste à analyser l'étendue de l'inégalité du revenu et appréhender les déterminants sous-jacents au processus de la répartition.

(ii) Ensuite, le deuxième axe porte sur la mesure des inégalités de capacités. (Sen, 1992 et 2000). L'analyse conduite dans ce cadre s'évertue à appréhender, en termes absolus, l'ampleur et la gravité de la privation multiple, et à cerner les causes de sa reproduction sociale.

(iii) Quant au troisième axe, il consiste à évaluer le poids des inégalités de chances dans les inégalités des gains salariaux. L'objectif est de voir dans quelle mesure ces gains sont indépendamment distribués des conditions affectant les individus. Considérées comme un cas de figure des inégalités de chances, les inégalités salariales de type genre sont évaluées au niveau du quatrième axe.

(iv) En dernier lieu, étant donné que l'inégalité de répartition dépend fortement des avantages tirés des politiques publiques, il serait utile de mettre en évidence cette articulation à travers l'analyse de l'incidence des capacités redistributives des subventions publiques de la compensation. Soldée par des gagnants et des perdants, la répartition de ces avantages demeure au Maroc une source de distorsion d'allocation des ressources publiques, et crée de ce fait des conflits sociaux et des manques à gagner pour les pouvoirs publics ainsi que pour l'effort de lutte contre la pauvreté et l'inégalité.

Une telle démarche pourrait constituer un cadre approprié non seulement pour éclairer les décideurs sur les politiques sociales capables de briser les causes originelles des inégalités au Maroc, mais également pour élargir la gamme des politiques publiques en mesure de renforcer l'équité sociale en combinant des actions focalisées sur les attributs fonctionnels relatifs aux forces de marché et des actions de redistribution ou de discrimination positives vis-à-vis des groupes démunis.

(1) Ce travail s'inscrit dans le cadre de la réflexion engagée par le HCP sur la mesure du progrès social et du bien-être de la population. Il a été présenté à la conférence africaine sur la « Mesure du bien-être et du progrès des sociétés », organisée par le HCP et l'OCDE, qui s'est tenue à Rabat du 19 au 21 avril 2012.

Tous mes remerciements vont à M. Ahmed LAHLIMI ALAMI, Haut Commissaire au Plan, pour avoir encadré ce travail et permis, comme il sait le faire, à l'occasion de chacun des travaux menés au sein du HCP, d'en enrichir le contenu.

Inégalités de revenu : étendue, structure et déterminants fonctionnels et personnels

Niveau de vie et répartition

Le niveau de vie d'un individu est essentiellement le produit d'une multitude d'interactions entre les opportunités offertes par la société, sa dotation en ressources et les décisions individuelles qui exploitent ces opportunités. Pour cette raison, toute politique socioéconomique se focalise essentiellement sur l'amélioration et le maintien du niveau de vie de la population (Sen *et al.*, 1987).

La pertinence d'une telle conception fait du niveau de vie de la population un critère fondamental d'évaluation des politiques socioéconomiques ou du système socioéconomique. En se référant à l'état social y inhérent, l'évaluation consiste à se prononcer sur l'allocation des ressources et la répartition des revenus engendrée par la mise en œuvre d'une ou plusieurs politiques socioéconomiques.

Cependant, la répartition des revenus s'opère à trois niveaux. Le premier niveau est celui de la répartition des richesses entre les facteurs de production (travail, capital, rente, etc.). Le deuxième niveau concerne la redistribution pour réduire les inégalités inhérentes à la répartition primaire via notamment le système fiscal pourvu qu'il soit progressif et les transferts indirects à la population nécessiteuse. Le dernier chaînon de cette répartition est relatif aux avantages tirés des services sociaux (éducation, santé, infrastructure, sécurité, etc.).

L'objet de cette section porte sur le premier niveau de la répartition des revenus ou du niveau de vie. Il analyse d'une façon restreinte le rôle des mécanismes sous-jacents à la répartition comme instruments dominants de la répartition, en l'occurrence les forces du marché, les capacités individuelles, les conditions socioéconomiques et les écarts territoriaux, en termes d'équité sociale et de bien-être des différentes catégories des ménages.

A ce propos, les études statistiques s'avèrent primordiales afin de dégager les données chiffrées et l'information statistique idoine sur ce phénomène des inégalités, plus particulièrement celles des revenus.

Dans ce cadre, l'analyse des processus de la répartition du revenu et de leurs déterminants est susceptible non seulement d'éclairer les décideurs sur les politiques sociales capables de réduire les inégalités, mais également de fournir un guide quant à la manière de les rendre opérationnelles afin d'améliorer leur efficacité.

Approches empiriques

Généralement, le cadre analytique de l'inégalité du revenu et de ses causes sous-jacentes est axé sur des approches empiriques de décompositions fonctionnelle et personnelle de la répartition. En effet, dans un tel cadre, la pensée économique met en exergue deux approches de la répartition du revenu : (i) l'approche de décomposition fonctionnelle ; et (ii) l'approche de décomposition personnelle.

(i) Fondée sur le rôle des forces économiques, la première approche de nature fonctionnelle considère que le processus de la répartition dépend étroitement de la situation fonctionnelle des agents économiques. Elle analyse l'inégalité à travers la rémunération des facteurs de production, notamment le capital, le travail, la rente, etc. Atkinson (1997) précise que l'objet de cette approche consiste à appréhender l'impact des forces économiques sur le bien-être de la population. Pour Marx (1894), l'analyse des parts des facteurs de production et de leur rémunération permet de déceler les rapports asymétriques entre les travailleurs et les capitalistes, et de se prononcer sur l'évolution du système capitaliste. Ainsi, cet angle d'analyse offre un levier central, basé sur le rôle des politiques publiques, en matière de lutte contre les inégalités et la pauvreté et le conflit des classes sociales.

(ii) Quant à la deuxième approche, elle met l'accent sur le rôle prépondérant des caractéristiques individuelles et de l'environnement socioéconomique dans le processus de répartition. La genèse de cette approche remonte aux travaux de Friedman (1953) qui montrent que les différences dans le capital humain des individus expliquent les inégalités du revenu. La théorie de Kuznets (1955), mettant en relation la croissance et l'inégalité en U inversé, a également suscité le rôle des déterminants individuels de la distribution du revenu dans l'explication de la baisse de l'inégalité suite à une croissance économique des États-Unis.

d'Amérique. Quant à Rawls, fondateur de la théorie de la justice sociale (1971), il focalise ses travaux sur la distribution entre les personnes pour plaider en faveur de l'équité sociale. Dans les travaux contemporains, dont notamment ceux de Sen (1991), l'investissement dans le capital humain, les capacités, les habilités individuelles, la chance d'opportunités, le cycle de vie, etc. jouent un rôle essentiel dans l'explication de la répartition individuelle.

Ainsi, de par leurs conceptions différentes, ces deux approches forment un cadre d'analyse complet pour restituer les facteurs explicatifs de la répartition. Une telle démarche a le mérite d'élargir la gamme des politiques publiques en combinant des actions publiques sur les attributs fonctionnels relatifs aux forces de marché avec des actions de redistribution ou de discrimination positives vis-à-vis des groupes vulnérables.

Cependant, d'un point de vue méthodologique, si l'approche de décomposition individuelle est fondée sur des techniques économétriques qui permettent d'appréhender aisément la contribution des attributs individuels à l'inégalité totale, la décomposition fonctionnelle, quant à elle, nécessite un effort exploratoire préalable pour schématiser la structure du revenu par source fonctionnelle pour en pouvoir comprendre sa contribution marginale à l'inégalité totale et son impact sur le bien-être. Il est à mentionner que cette contribution dépend de trois éléments : le poids de la source de revenu dans le revenu total ; le niveau de l'inégalité de chaque source ; et la corrélation partielle de la source au revenu total.

Tenant compte de ces considérations, il s'avère inéluctable de consacrer la première partie de cette section à l'analyse de la structure du revenu des ménages et au profil de la répartition à l'échelle nationale, par milieu de résidence ainsi que par classe de revenu.

Structure du revenu des ménages : hétérogénéité et prépondérance du revenu du travail

En 2007, le revenu annuel moyen par tête s'élève à 12 352 Dh. Par milieu de résidence, il s'élève à 15 330 Dh en milieu urbain et à 8 485 Dh en milieu rural. Par ménage,

composé en moyenne de 5 personnes, le revenu moyen s'établit à 63 691 Dh par an. Il est de 73 485 Dh en milieu urbain et de 47 451 Dh en milieu rural. Analysé selon la médiane, le niveau de la répartition du revenu montre que 50 % des ménages marocains ont un revenu annuel moyen par tête inférieur à 7 657 Dh. Cette valeur médiane est de 9 831 Dh chez les ménages citadins et de 6 008 Dh chez les ménages ruraux.

L'homogénéisation de la répartition des revenus annuels moyens par classe de revenu indique par ailleurs que le revenu annuel moyen par tête va de 3 353 Dh pour les ménages défavorisés, les 20 % des ménages marocains constituant le segment le plus bas de l'échelle de la répartition, à 32 877 Dh pour les ménages aisés, les 20 % constituant le segment le plus haut de l'échelle de la répartition. Par milieu de résidence, ces revenus moyens sont respectivement de 4 353 Dh versus 40 625 Dh en milieu urbain, et de 2 744 Dh versus 20 584 Dh en milieu rural.

La structure par sources de revenu montre la part prépondérante des revenus du travail, notamment les rémunérations salariales, le revenu d'activité indépendante non agricole et le revenu d'exploitation agricole, dans la répartition du revenu total annuel moyen des ménages. Représentant 75,2 % à l'échelle nationale, cette part atteint 72,8 % en milieu urbain et 80,9 % en milieu rural.

Les revenus salariaux représentent la première source de revenu de la population marocaine, ils contribuent à hauteur de 38,8 % du revenu total des ménages. A l'échelle spatiale, c'est dans les zones urbaines que la contribution des salaires est la plus élevée, soit 44,9 % en milieu urbain versus 24,6 % en milieu rural. Cependant, en contrôlant la classe de revenu, force est de constater que c'est parmi les ménages défavorisés et les ménages à niveau de revenu intermédiaire que la part de ce type de revenu (dans le revenu total) est la plus importante : elle est de 40,4 % pour le premier quintile, 45,2 % pour le deuxième quintile, 45,7 % pour le troisième quintile et 43,3 % pour le quatrième quintile. En revanche, pour les 20 % des ménages les plus aisés, (le cinquième quintile), les revenus salariaux ne représentent que 34,2 % de leur revenu total.

En milieu urbain, la contribution des revenus salariaux au revenu total est plus prononcée pour les ménages

Structure du revenu annuel moyen par tête

Sources de revenu	National		Urbain		Rural	
	Revenu moyen par tête (RMT)	Part du revenu total (PRT, %)	Revenu moyen par tête	Part du revenu total (%)	Revenu moyen par tête	Part du revenu total (%)
Salaire	4793	38,8	6878	44,9	2085	24,6
Revenu indépendant	2892	23,4	4115	26,8	1303	15,4
Revenu agricole	1607	13,0	170	1,1	3474	40,9
Transferts	1652	13,4	2120	13,8	1045	12,3
Rentes	1076	8,7	1574	10,3	430	5,1
Autres revenus	332	2,7	474	3,1	148	1,7
Total	12352	100,0	15330	100,0	8485	100,0

Source : HCP, données de base de l'Enquête Nationale sur le Niveau de Vie au Maroc (ENNVVM), 2007.

défavorisés (56,3 %) et pour les ménages issus des quintiles intermédiaires (55,8 % pour le deuxième quintile, 54,2 % pour le troisième et 49,2 % pour le quatrième). De même, il est à relever que cette contribution ne dépasse guère 37,9 % chez les ménages les plus aisés. Par ailleurs, les mêmes constats ressortent de la structure du revenu des ménages ruraux. Toujours est-il que les ménages défavorisés et leurs homologues des quintiles intermédiaires dépendent plus des revenus salariaux.

Représentant 23,4 % du revenu total des ménages, les revenus des entreprises non agricoles constituent la deuxième source du revenu des ménages marocains. Par milieu de résidence, cette part est plus élevée en milieu urbain (26,8 %) qu'en milieu rural (15,4 %). En outre, ce type de revenu est plus important pour les ménages les plus aisés (30,6 % du revenu total) que pour les ménages défavorisés (7,8 %). Ces deux indices sont respectivement de 35,0 % et 11,9 % pour les ménages citadins, et de 21,3 % et 3,8 % pour les ménages ruraux.

Ces constats montrent que le salariat et le revenu de l'activité indépendante non agricole conditionnent fortement la répartition de l'ensemble des revenus des ménages à tous les niveaux (urbain, rural et ensemble).

Par ailleurs, contribuant à hauteur de 40,0 % du revenu total en milieu rural, le revenu du travail non agricole montre une tendance à la diversification du revenu des ménages ruraux. Il indique, entre autres, le développement d'activités non agricoles dans l'espace rural, et illustre l'effort des ménages de limiter leur dépendance vis-à-vis de l'agriculture.

Qu'ils soient d'origine privée ou publique, en espèce ou en nature, les transferts représentent 13,4 % du revenu total des ménages marocains. A l'échelle nationale, la valeur des transferts annuelle moyenne par personne est de 1652 Dh. Cette valeur est deux fois plus importante en milieu urbain (2120 Dh) qu'en milieu rural (1045 Dh). Par classe de revenu, elle est de 362 Dh pour les ménages défavorisés contre 4376 Dh pour les ménages les plus aisés.

S'agissant du revenu agricole, il génère 13,0 % du revenu des ménages, soit près de l'équivalent du revenu des transferts à l'échelle nationale. Représentant 40,9 % du revenu total en milieu rural, ce type de revenu est la source principale du revenu des ménages ruraux. En moyenne annuelle, le revenu agricole est de 3474 Dh par personne pour les ménages ruraux. Par classe de revenu, cette moyenne est de 9166 Dh pour les ménages aisés versus 1154 Dh pour les ménages défavorisés. Une

Structure du revenu annuel moyen par tête (RAMT) par classe de revenu

Sources de revenu	1 ^e quintile		2 ^e quintile		3 ^e quintile		4 ^e quintile		5 ^e quintile	
	RAMT	Part (%)								
Salaires	1356	40,4	2513	45,2	3657	45,7	5180	43,3	11257	34,2
Revenu indépendant	261	7,8	574	10,3	1139	14,2	2432	20,3	10049	30,6
Revenu agricole	996	29,7	1028	18,5	1226	15,3	1281	10,7	3505	10,7
Transferts	362	10,8	813	14,6	1019	12,7	1691	14,1	4376	13,3
Rentes	321	9,6	515	9,2	749	9,4	1078	9,0	2717	8,3
Autres revenus	56	1,7	121	2,2	209	2,6	301	2,5	972	3,0
Total	3353	100,0	5565	100,0	8000	100,0	11963	100,0	32877	100,0

Source : HCP, ENNVN 2007.

telle dénivellation se traduit par une forte concentration du revenu agricole chez les ménages ruraux aisés (5^e quintile). En effet, ces derniers accaparent près de 53 % du revenu agricole contre 6,6 % pour les

ménages défavorisés (1^{er} quintile), et 40,6 % pour les ménages issus des classes intermédiaires (2^e, 3^e et 4^e quintiles).

Structure du revenu agricole annuel moyen par tête en milieu rural

Classe de revenu	Revenu moyen par tête	Part du revenu total	Structure par classe de revenu
1 ^{er} quintile	1154	42,0	6,6
2 ^e quintile	1726	39,7	9,9
3 ^e quintile	2227	36,7	12,8
4 ^e quintile	3096	35,6	17,9
5 ^e quintile	9166	44,5	52,8
Total	3474	40,9	100,0

Source : HCP, ENNVN 2007.

Les rentes dues aux activités de locations, aux actifs incorporels et aux dividendes et intérêts, contribuent à hauteur de 8,7 % du revenu total. Par milieu de résidence, cette contribution est de 10,3 % pour les ménages citadins et de 5,1 % pour les ménages ruraux. Cependant, force est de constater que les loyers fictifs, imputés aux résidences principales et secondaires, constituent la majorité de ce type de revenu, 77,6 % en

milieu urbain et 94,3 % en milieu rural. En conséquence, hormis les loyers fictifs, la valeur moyenne des rentes est de 352 Dh par personne en milieu urbain et de 25 Dh en milieu rural. La répartition de cette valeur par classe de revenu montre que les ménages les plus aisés accaparent près de 60 % des rentes hors loyers fictifs contre 3,3 % pour les ménages défavorisés.

Structure des rentes par composante : valeur annuelle moyenne par tête et répartition par classe de revenu

Classe de revenu	Loyer fictif par tête	Structure	Revenus locatifs et dividendes	Structure	Total des rentes	Structure
1 ^{er} quintile	380	8,8	34	3,3	415	7,7
2 ^e quintile	535	12,3	62	5,9	596	11,1
3 ^e quintile	690	15,9	128	12,2	818	15,2
4 ^e quintile	919	21,2	197	18,8	1116	20,7
5 ^e quintile	1808	41,7	627	59,9	2436	45,3
Total	867	100,0	210	100,0	1076	100,0

Source : HCP, ENNVM 2007.

Enfin, concernant les revenus divers, ils ne représentent qu'une part marginale du revenu des ménages, de l'ordre de 2,7 %. Par milieu de résidence, ils contribuent à hauteur de 3,1 % au revenu des ménages citadins et de 1,7 % à celui des ménages ruraux. Encore est-il que cette contribution apparaît plus élevée parmi les ménages aisés (3,0 %) que parmi les ménages défavorisés (1,7 %).

A l'issue de cette section, il ressort que le profil de la structure du revenu des ménages marocains est hétérogène malgré la prédominance de certaines sources de revenu.

Ainsi, le revenu salarial est la source principale du revenu, plus particulièrement en milieu urbain. D'emblée, il constitue une source de revenu importante pour les ménages défavorisés et les ménages issus des classes de revenu intermédiaires. Quant au revenu indépendant, bien qu'il représente une part importante dans le revenu total des ménages urbains, il demeure concentré parmi les ménages aisés. Dans l'ensemble, ces deux sources conditionnent fortement la répartition de l'ensemble des revenus des ménages à tous les niveaux (urbain, rural et ensemble).

Le poids du revenu agricole en milieu rural montre clairement la dépendance du bien-être des ménages ruraux vis-à-vis du secteur agricole. Cependant, bien que ce poids reste élevé parmi toutes les classes de revenu, il demeure cependant fortement concentré parmi les ménages aisés.

La contribution des transferts au revenu total dépend aussi bien des transferts sociaux que des transferts privés relevant des ménages. En milieu urbain, les transferts sociaux dominent les transferts privés. En revanche, en milieu rural, c'est l'inverse qui se produit. Par ailleurs, cette source de revenu ne favorise pas les ménages défavorisés. Toujours est-il que les transferts, qu'ils relèvent des instituts ou des ménages, sont concentrés parmi les ménages les plus aisés.

S'agissant de la part relativement importante des rentes dans le revenu total, elle est essentiellement due à la valeur locative des logements principaux et secondaires. Hormis les loyers fictifs, les rentes restent fortement concentrés parmi les ménages aisés.

Profil de la répartition du revenu total

En 2007, l'inégalité du revenu, estimée par l'indice de Gini, est relativement élevée, elle est de 0,468. Par milieu de résidence, ce niveau est de 0,463 en milieu urbain contre 0,415 en milieu rural. En termes de répartition de la dépense, ces indices sont respectivement de 0,407, 0,411 et 0,331. Les écarts constatés marquent non seulement une forte concentration de la répartition du revenu, mais également une accentuation de l'inégalité du revenu en comparaison avec celle de la dépense. Graphiquement, d'après les courbes de Lorenz associées à la répartition du revenu et à celle de la dépense, il ressort que, quel que soit la part cumulative de la population, l'inégalité du revenu est plus élevée que l'inégalité de la distribution de la dépense.

Ces écarts sont également mis en exergue par les ratios inter-quantiles. A titre d'exemple, le ratio inter-quintile (2) (Q5/Q1) est de 9,8 si le niveau de vie est mesuré par le revenu versus 6,6 s'il est mesuré par la dépense. Ainsi, les 20 % des ménages les plus aisés réalisent une dépense de près de 7 fois plus importante que celle des ménages les plus défavorisés, d'une part, et, d'autre part, disposent d'un revenu de près de 10 fois plus important.

Cette accentuation de l'inégalité en termes de revenu ressort également du ratio inter-décile (3). En effet, si le

revenu total des 10 % les plus aisés est plus de 17 fois plus élevé que celui des 10 % les plus pauvres, cet écart n'est que de près de 11 fois pour le cas de la dépense.

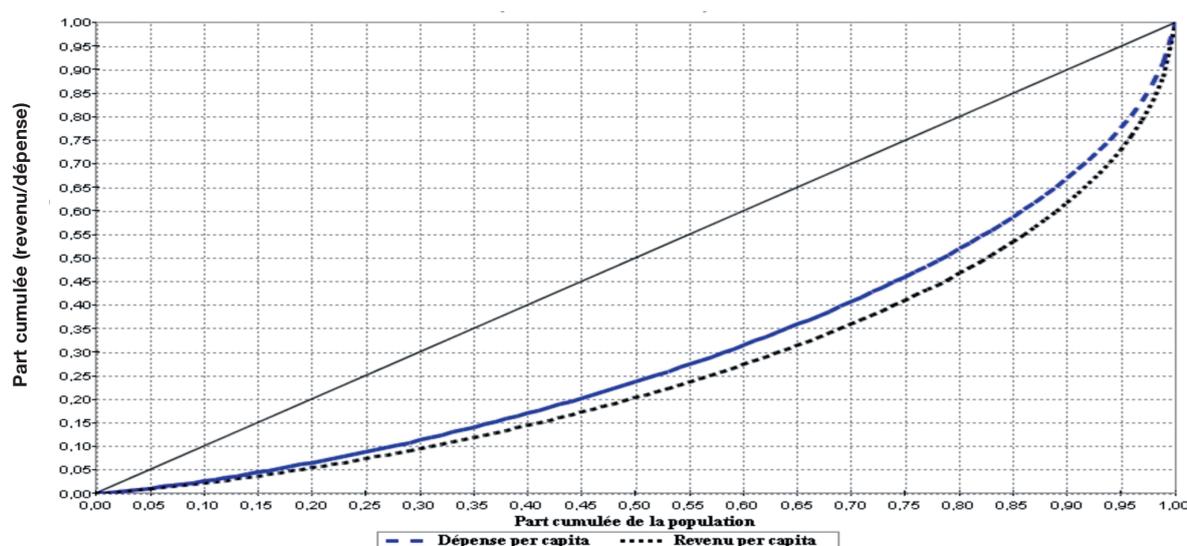
En termes de répartition du revenu, les 10 % des ménages les plus aisés disposent de 38,2 % du revenu total, la part du revenu reçue par les 10 % les plus défavorisés se limite à 2,2 %. Par milieu de résidence, ces indices sont respectivement de 37,9 % et 2,4 % en milieu urbain, et 33,7 % et 2,7 % en milieu rural. Ceci est illustré par la forte concentration du revenu chez les 10 % des ménages les plus aisés.

Inégalité de revenu/dépense : ratios interquartiles et indice de Gini

Indices de répartition	Urbain		Rural		Ensemble	
	Revenu	Dépense	Revenu	Dépense	Revenu	Dépense
Le rapport entre la valeur moyenne des 20 % des plus aisés et celle des 20 % des plus défavorisés (Q5/Q1)	9,3	7,3	7,5	5,3	9,8	6,6
Le rapport entre la valeur moyenne des 10 % des plus aisés et celle des 10 % des plus défavorisés (D10/D1)	16,2	12,3	12,6	8,2	17,5	10,9
Inégalité mesurée par l'indice de Gini	0,463	0,411	0,415	0,331	0,468	0,407

Source : HCP, données de base de l'ENNVN 2007.

Courbes de Lorenz de la répartition de la dépense et du revenu en 2007



(2) Il représente le rapport entre le revenu (dépense) moyen des 20 % les plus aisés et celui des 20% les plus défavorisés.

(3) Il mesure le rapport entre le revenu (dépense) moyen des 10 % les plus aisés et celui des 10 % les plus défavorisés.

Répartition du revenu total par classe de revenu

Classe de revenu	Urbain		Rural		Ensemble	
	Revenu moyen	Structure	Revenu moyen	Structure	Revenu moyen	Structure
1 ^{er} décile	3 576	2,4	2 266	2,7	2 698	2,2
2 ^e décile	5 140	3,3	3 222	3,8	4 006	3,2
3 ^e décile	6 308	4,1	3 967	4,7	5 047	4,1
4 ^e décile	7 548	4,9	4 725	5,6	6 081	4,9
5 ^e décile	9 036	5,9	5 566	6,6	7 266	5,9
6 ^e décile	10 797	7,0	6 561	7,7	8 735	7,1
7 ^e décile	13 084	8,6	7 872	9,3	10 550	8,5
8 ^e décile	16 583	10,8	9 511	11,2	13 375	10,8
9 ^e décile	23 184	15,1	12 587	14,8	18 537	15,0
10 ^e décile	58 081	37,9	28 564	33,7	47 209	38,2
Total	15 330	100,0	8 485	100,0	12 352	100,0

Source : HCP, données de base de l'ENNVN 2007.

Analysés par source de revenu, les ratios inter-quintiles montrent des écarts plus profonds entre les 20 % des ménages les plus aisés et les 20 % des ménages les plus défavorisés. Ainsi, en milieu urbain, force est de constater que cet écart demeure plus réduit pour le revenu salarial, soit un écart de 6,3 entre le quintile supérieur et le quintile inférieur, et très accentué pour

le revenu indépendant, soit un écart de 27,4. En milieu rural, sans tenir compte des rentes et des revenus divers, étant donné leurs poids limités dans le revenu total, l'écart inter-quintile en faveur des 20 % des ménages les plus aisés, va de 3,6 pour le revenu salarial, 7,9 pour le revenu agricole, 9,7 pour les transferts, à 42,1 pour le revenu indépendant.

Écarts de revenu inter-quintiles

Source de revenu	Salaire	EBE	Revenu agricole	Transfert	Rentes	Revenus divers	Revenu total
Urbain	6,3	27,4	9,1	7,7	6,8	17,2	9,3
Rural	3,6	42,1	7,9	9,7	3,1	5,8	7,5
Ensemble	8,3	38,4	3,5	12,1	8,5	17,3	9,8

Source : HCP, données de base de l'ENNVN 2007.

S'agissant de l'inégalité de chacune des sources de revenu, il est à relever que la répartition des revenus salariaux est la moins inégalitaire en comparaison avec les autres sources. Ainsi, parmi les 64,3 % des ménages

encaissant un salaire, l'inégalité, mesurée par l'indice de Gini, est de 0,484. Ces indices sont respectivement de 72,5 % et 0,463 en milieu urbain, et de 50,6 % et 0,417 en milieu rural.

Par rapport au revenu indépendant, bien qu'il demeure moins développé puisque seulement 22,2 % des ménages touchent ce type de revenu, il génère un niveau d'inégalité élevé de l'ordre de 0,590 à l'échelle nationale, 0,611 en milieu urbain et 0,453 en milieu rural.

Concernant 90 % des ménages ruraux, le revenu agricole génère une inégalité très élevée de l'ordre de 0,706. En milieu urbain, parmi les 5,9 % des ménages touchant

ce type de revenu, l'inégalité atteint son apogée en plafonnant à 0,867. Ces indices illustrent le caractère fortement inégalitaire des revenus issus de l'activité agricole.

La répartition des transferts génère également une forte inégalité parmi les 57,6 % des ménages bénéficiant de ce type de revenu. Le niveau d'inégalité générée par cette source atteint 0,715 à l'échelle nationale, 0,694 en milieu urbain et 0,702 en milieu rural.

Inégalité par source de revenu : indice de Gini et part des ménages percevant une source particulière

Source de revenu	Urbain		Rural		Ensemble	
	Inégalité (Gini)	Part des ménages	Inégalité (Gini)	Part des ménages	Inégalité (Gini)	Part des ménages
Salaire	0,463	72,5	0,417	50,6	0,484	64,3
Revenu indépendant	0,611	25,2	0,453	17,1	0,590	22,2
Revenu agricole	0,867	5,9	0,706	9,0	0,720	37,5
Transferts	0,694	57,6	0,702	64,1	0,715	60,1
Rentes	0,545	75,2	0,430	96,5	0,611	83,2
Autres revenus	0,553	7,8	0,558	6,7	0,602	7,4

Source : HCP, données de base de l'ENNVN 2007.

En somme, ces indices associés à la répartition montrent que la distribution du revenu est plus inégalitaire que celle de la dépense. Le trait saillant de la distribution est la forte concentration du revenu et de la dépense parmi les 10 % des ménages les plus aisés. D'emblée, le niveau de l'inégalité est plus accentué en milieu urbain qu'en milieu rural. En termes de sources de revenu, le revenu salarial est moins inégalitaire et moins concentré parmi les ménages aisés. En revanche, la répartition des revenus (indépendant et agricole), tout comme celle des transferts, suggèrent une inégalité et une concentration très fortes aussi bien parmi les ménages urbains que les ménages ruraux.

Analyse de la décomposition de l'inégalité par sources de revenu : ciblage des facteurs de menace

Cette analyse s'évertue de cibler les facteurs du risque qui menacent l'aggravation de l'inégalité. Il vise également à se prononcer sur l'impact de la croissance et des politiques sur l'inégalité à travers des changements qui peuvent se produire dans les sources du revenu suite notamment à la croissance affectant une source fonctionnelle de revenu, tout comme l'impact de certaines taxes qui changent la valeur monétaire des transferts effectués au profit de la population défavorisée (Wodon et Yitzhaki, 2002 ; Duclos, 2002).

Étant donné que chacune de ces situations engendre un effet sur le revenu, il serait fortement éloquent de supputer l'impact de ces changements sur l'inégalité totale ou encore évaluer l'élasticité de l'inégalité pour chaque changement se traduisant par une variation en pourcentage du revenu moyen. La valeur de l'élasticité de l'inégalité par source de revenu pourra servir de point de référence pour évaluer a priori les retombées des différents programmes socioéconomiques sur le bien-être de la population.

Cette démarche repose sur l'approche de décomposition de l'inégalité par source de revenu développée par Lerman et Yitzhaki (1984). Elle consiste à déterminer l'impact d'une variation marginale d'une source de revenu sur le niveau d'inégalité, d'une part, et, d'autre part, sur le bien-être social moyennant une fonction de bien-être social de Sen.

Principaux résultats

A l'échelle nationale, le revenu salarial contribue à hauteur de 33,8 % de l'inégalité totale du revenu. La consistance de cette contribution montre le rôle prépondérant de cette source dans l'inégalité. par rapport à cet enseignement, il importe de signaler deux traits saillants caractérisant cette source de revenu : (i) le revenu salarial se distingue par un niveau d'inégalité le plus bas en comparaison avec les autres sources de revenu ; (ii) les salaires constituent près de 39 % du revenu total. D'après Wodon et Yitzhaki (2002), c'est ce constat qui explique la primauté de la contribution relative d'une source de revenu.

Avec une élasticité revenu-inégalité inférieure à l'unité, soit 0,87 en 2007, les revenus salariaux contribuent à diminuer l'inégalité à la marge ; en d'autres termes, une croissance de cette source de revenu diminuerait l'inégalité, alors que sa réduction contribuerait à son aggravation. Sur le plan d'impact des politiques, ces liens indiquent que toute baisse marginale des impôts ou des taxes sur les salaires se traduira par une réduction de l'inégalité totale, et *vice versa*.

Plus précisément, la variation de l'indice de Gini en proportion de l'indice de Gini initial résultant d'une hausse de 1 % des revenus salariaux, réduira l'inégalité de 0,05 %. Cette réduction sera de 0,094 % en milieu urbain et de 0,097 % en milieu rural.

Caractérisé par un niveau d'inégalité très élevé (0,59), le revenu d'activité indépendante contribue à hauteur de 33,6 % de l'inégalité totale. Par milieu de résidence, cette contribution est de 38,1 % en milieu urbain et de 22,5 % en milieu rural. En outre, toutes choses étant égales par ailleurs, la variation marginale à la hausse (baisse) de ce type de revenu entraîne une augmentation (baisse) de l'inégalité totale de revenu. Pareil résultat montre que l'État dispose d'un autre levier pour agir sur l'essor de l'inégalité vers la baisse. Le fait d'instaurer des mesures incitatives assurant un large accès à ce type de revenu, et de réduire les écarts entre les revenus indépendants favorisent notablement la réduction de l'inégalité totale de revenu.

Par milieu de résidence, l'impact marginal d'une variation du revenu indépendant sur l'inégalité est plus élevé en milieu urbain (+ 0,113) qu'en milieu rural (+ 0,071).

En milieu rural, le revenu agricole représente 45,3 % de l'inégalité totale de revenu. Cette forte contribution s'explique entre autres par la forte concentration de cette source de revenu due notamment à l'hétérogénéité de la taille des exploitations agricoles, aux disparités en termes de nombre de têtes de bétail, et aux rendements inégaux de la productivité des sols.

Bien qu'à l'échelle nationale, la hausse du revenu agricole semble induire une réduction de l'inégalité (- 0,048 %), en milieu rural, en revanche, elle risque de l'accentuer (+ 0,043 %). Cette opposition résulte du fait que la croissance du revenu agricole induit une réduction des écarts entre les ménages ruraux et leurs homologues urbains, et de la forte concentration du revenu agricole en milieu rural, soit un indice de Gini de l'ordre de 0,706).

Les revenus de transferts expliquent près de 13,3 % de l'inégalité de revenu. Une telle contribution résulte essentiellement de la part des transferts dans le revenu (13,4 %) et de la forte inégalité de la répartition de cette source de revenu (0,715). Ces indices sont respectivement de 13,8 et 0,694 en milieu urbain et de 12,3 et 0,72 en milieu rural. Étant donné que la finalité des transferts publics ou privés est l'équité sociale au moyen d'un ciblage des bénéficiaires, la forte inégalité caractérisant ce type de revenu s'avère justifiée.

Décomposition de l'inégalité par source et élasticité du revenu de l'indice de Gini standard

Source de revenu	Contribution relative à l'inégalité			Elasticité inégalité-revenu (indice de Gini)			Impact marginal d'une variation du revenu sur l'inégalité		
	Rural	Urbain	Ensemble	Rural	Urbain	Ensemble	Rural	Urbain	Ensemble
Salaires	0,149	0,354	0,338	0,61	0,87	0,87	- 0,097	- 0,094	- 0,050
Revenu indépendant	0,225	0,381	0,336	1,47	1,44	1,44	0,072	0,113	0,102
Revenu agricole	0,453	0,0123	0,082	1,11	0,63	0,63	0,043	0,002	- 0,048
Transferts	0,130	0,088	0,133	1,06	0,99	0,99	0,007	- 0,009	- 0,001
Rentes	0,028	0,1298	0,081	0,56	0,93	0,93	- 0,022	- 0,015	- 0,006
Revenus divers	0,015	0,035	0,030	0,84	1,13	1,13	- 0,003	0,004	0,004

Source : données de base de l'ENNVN 2007.

Bien que limité, l'impact marginal d'une variation à la hausse des transferts est susceptible d'induire une accentuation de l'inégalité. Cependant, force est de constater que cet impact est contrasté selon le milieu de résidence. La hausse des transferts semble induire une réduction de l'inégalité parmi les ménages urbains, et son accentuation parmi leurs homologues ruraux.

Par rapport aux rentes, ils expliquent près de 8,1 % de l'inégalité totale. Cette contribution est plus prononcée en milieu urbain (12,9 %) qu'en milieu rural (2,8 %). Ce résultat résulte principalement de la part des loyers fictifs dans le revenu des ménages, et qui pèse davantage dans le revenu des ménages défavorisés. Tel constat explique le potentiel de réduction de l'inégalité associé à la croissance de ce type de revenu, soit une baisse marginale de 0,022 % parmi les ménages ruraux et 0,015 % parmi les ménages citadins. D'emblée, il ressort de ces résultats que le développement de l'accès à la propriété au logement favorise la réduction de l'inégalité totale.

Si on se place dans un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, il est nécessaire, pour évaluer les programmes et politiques, de s'intéresser de près à leur impact sur les pauvres par opposition aux non-pauvres. Pour ce faire, il est possible à l'aide de l'indice de Gini élargi de placer une pondération supérieure sur la frange de la population qui se situe en bas de l'échelle de répartition du revenu. Ainsi, pour un coefficient de pondération

égal à dix ($\rho = 10$), c'est le percentile 22 % le plus défavorisé de la répartition qui reçoit la pondération la plus importante, de telle sorte que les ménages et les individus les plus pauvres sont plus pondérés dans la distribution.

Partant de ce nouveau schéma de pondération et des implications qu'il sous-tend, l'analyse de l'impact simulé d'une modification de chacune des sources de revenu sur l'inégalité totale met en évidence les constats suivants :

- Ces constats sont loin d'être homogènes à l'échelle spatiale. Ainsi, force est de constater que l'augmentation du revenu agricole et des transferts est accompagnée par une aggravation de l'inégalité.
- En mettant l'accent sur la population la plus défavorisée, le rôle redistributif des salaires, se raffermit. Il permet non seulement de l'inégalité totale mais également d'améliorer la situation des plus défavorisés. Cependant son impact égalitaire serait plus bénéfique à la population non défavorisées qu'à la population défavorisée.
- Bien que marginal, le rôle du revenu agricole présente un potentiel de réduction de l'inégalité pour la population rurale la plus défavorisée. Cet effet est dû, en partie, à la part prépondérante de ce type de revenu (42,0 %) dans le revenu total des ménages défavorisés.

Décomposition de l'inégalité par source et élasticité du revenu de l'indice de Gini pondéré ($\rho = 10$)

Source de revenu	Contribution relative à l'inégalité			Elasticité inégalité-revenu (indice de Gini)			Impact marginal d'une variation du revenu sur l'inégalité		
	Rural	Urbain	Ensemble	Rural	Urbain	Ensemble	Rural	Urbain	Ensemble
Salaires	0,211	0,404	0,383	0,858	0,900	0,986	- 0,035	- 0,045	- 0,005
Revenu indépendant	0,204	0,323	0,291	1,327	1,202	1,245	0,050	0,054	0,057
Revenu agricole	0,400	0,010	0,072	0,977	0,874	0,553	- 0,009	- 0,001	- 0,058
Transferts	0,034	0,094	0,084	0,668	0,914	0,961	- 0,017	- 0,009	- 0,003
Rentes	0,133	0,135	0,140	1,078	0,973	1,046	0,010	- 0,004	0,006
Revenus divers	0,019	0,035	0,030	1,084	1,148	1,128	0,001	0,005	0,003

Source : données de base de l'ENNVM 2007.

- Le changement opéré dans le schéma de pondération a notablement affecté la consistance inégalitaire des transferts en milieu rural. En effet, la hausse des transferts afférents à la population défavorisée en milieu rural semble induire une diminution non négligeable de l'inégalité totale.
- L'augmentation du revenu d'activité indépendante est susceptible d'aggraver l'inégalité globale qui affecterait davantage les ménages non défavorisés que les ménages défavorisés.

Ces résultats montrent que la modification de la pondération distributive, implicitement utilisée dans la mesure de l'inégalité, a permis de mettre en évidence l'impact des politiques redistributives sur la population défavorisée en tenant compte du poids de ses revenus et de leur contribution à l'inégalité totale.

Les enseignements qui se dégagent de ces analyses peuvent être résumés dans les points suivants :

(i) une politique créatrice de l'emploi salarié, l'amélioration des gains salariaux notamment pour les bas salaires, jouent un rôle important dans la maîtrise des inégalités de revenu pourvu que les inégalités salariales ne s'aggravent pas. Il est important de souligner que l'inégalité des salaires reste élevée, bien qu'elle ait baissé entre 1998 et 2007 en passant de 54,2 % à 48,4 %. En outre, cet effet sur les inégalités

de revenu pourrait se traduire par un dynamisme social et une galvanisation de la demande interne, et avoir des conséquences positives sur la croissance économique

(ii) les actions visant à réduire les inégalités issues du revenu de capital, à travers notamment l'encouragement à l'accès aux activités entrepreneuriales (opportunités du capital, moyens de production), une fiscalité progressive qui encourage l'accumulation du capital des contribuables les moins riches, l'incitation à l'investissement des revenus issus du capital au lieu de son accumulation, pourraient constituer une garantie significative pour décliner l'inégalité de revenu. Aussi est-il important d'indiquer la tendance baissière de l'inégalité de cette source de revenu en passant de 78,1 % en 1998 à 58,8 % en 2007.

(iii) une politique agricole ciblée sur les plus défavorisés, présente un double dividende, elle permet non seulement d'impacter positivement la réduction de la pauvreté des ménages ruraux mais également de corriger de manière pertinente la répartition du revenu agricole en milieu rural qui reste caractérisée par une inégalité élevée de l'ordre de 66,8 % en 2007.

(iv) la promotion et la sauvegarde des valeurs de l'entraide sociale entre les ménages marocains est un fort potentiel qu'il faut saisir pour maîtriser les inégalités.

(v) l'amélioration de l'efficacité des mécanismes des transferts directs, notamment les allocations de la protection sociale, par un élargissement de la base des bénéficiaires, revêt également une importance cruciale pour décliner l'inégalité de revenu.

Rôle des transferts de revenu dans la lutte contre les inégalités et la pauvreté

La décomposition des transferts reçus par source de provenance montre la contribution importante des ménages dans ce type de revenu. En effet, elle représente 47,6 % des transferts reçus, et elle est plus importante en milieu rural (68,9 %) qu'en milieu urbain (39,6 %). D'emblée, les ménages ruraux semblent bénéficier particulièrement des transferts provenant des ménages résidents, avec 42,7 % de l'ensemble des transferts reçus contre 25,3 % pour les ménages urbains.

Pour les ménages citadins, la part la plus importante des transferts (52,8 %) provient des organismes publics ou privés résidents. En revanche, cette contribution reste limitée pour leurs homologues ruraux, et ne dépasse guère 15,1 %. Quant aux transferts provenant des organismes non résidents, ils occupent la troisième place en termes d'importance. Ils contribuent à hauteur de 9,9 % de l'ensemble des transferts reçus, mais ils demeurent d'autant plus élevés pour les ménages ruraux (15,1 % contre 7,6 % pour les ménages citadins).

En termes des conditions de vie, les transferts entre ménages résidents ont permis de réduire le taux de pauvreté de près de 3 points de pourcentage. A défaut des transferts, le taux de pauvreté aurait été de 11,8 % au lieu de 8,9 %. Quant aux transferts des MRE, ils ont contribué à réduire la pauvreté de 1,4 point de pourcentage. L'impact des transferts des organismes

Décomposition des transferts reçus par source de provenance : niveau et structure

Source des transferts reçus	National			Urbain			Rural		
	Revenu moyen	Part dans les transferts	Part dans le revenu total	Revenu moyen	Part dans les transferts	Part dans le revenu total	Revenu moyen	Part dans les transferts	Part dans le revenu total
Transferts provenant des ménages résidents	418	25,3	3,4	396	18,7	2,6	447	42,7	5,3
Transferts provenant des ménages non résidents	369	22,3	3,0	442	20,9	2,9	273	26,2	3,2
Transferts provenant des organismes résidents	701	42,4	5,7	1119	52,8	7,3	158	15,1	1,9
Transferts provenant des organismes non résidents	163	9,9	1,3	160	7,6	1,0	166	15,9	2,0
Transferts provenant des ONG	2	0,1	0,0	2	0,1	0,0	1	0,1	0,0
Total des transferts	1652	100,0	13,4	2120	100,0	13,8	1045	100,0	12,3
Revenu annuel moyen par tête	12352	–	100,0	15330	–	100,0	8485	–	100,0

Source : données de base de l'ENNVM 2007.

publics ou privés a permis de réduire le taux de pauvreté de 2,9 points de pourcentage. S'agissant de l'entraide familiale, elle contribue à réduire la pauvreté de 2,5 points de pourcentage.

Ces transferts ont également permis de réduire les écarts entre les niveaux de vie des pauvres et le seuil de pauvreté. La profondeur et la sévérité de la pauvreté auraient été plus prononcées sans l'apport des revenus des transferts.

Effets redistributifs des transferts : équité verticale (4) versus inéquité horizontal (5)

Effets redistributifs des transferts

Par source de transferts, les gains en termes d'égalité proviennent essentiellement des transferts entre ménages, ils réduisent l'inégalité totale de 2,04 points de pourcentage, dont 1,51 point est dû aux transferts des ménages résidents et 0,53 point aux transferts des MRE.

L'effet redistributif de l'entraide familiale est une composante importante de l'effet global des transferts entre ménages sur la baisse de l'inégalité. Il explique près de 72 % de la baisse de l'inégalité due aux transferts entre ménages, soit une baisse de 1,46 point de pourcentage de l'inégalité totale du revenu. Quant aux transferts entre ménages non apparentés, ils expliquent 28 % de la baisse de l'inégalité due aux transferts entre ménages, soit une réduction de 0,58 point de pourcentage

(4) L'équité verticale des transferts sous-entend la réduction des inégalités en faisant bénéficier davantage la population défavorisée. Ce principe de régressivité se justifie par le faible pouvoir d'achat de la population défavorisée et sa vulnérabilité à l'appauvrissement. En général, sous l'hypothèse de l'absence de reclassement des ménages, l'équité verticale est mesurée par son incidence redistributive qui permet d'appréhender l'impact des transferts sur l'inégalité de la distribution sociale des revenus.

(5) L'équité horizontale est la deuxième dimension de l'équité sociale. Elle exige que des individus égaux au niveau de la répartition soient traités de façon égale de telle sorte qu'ils restent égaux après transfert ou intervention publique. Si les transferts entraînent un reclassement des ménages, l'équité verticale due à son incidence redistributive sera abaissée. Cette baisse limite la réduction de l'inégalité à l'échelle sociale, et entraîne un recul de la régressivité des transferts.

de l'inégalité totale. L'impact de l'effet redistributif des transferts des organismes résidents permet de réduire l'inégalité totale de 0,6 point de pourcentage.

Equité verticale vs inéquité horizontale

La décomposition de l'effet redistributif des transferts en effets d'équité verticale et d'inéquité horizontale permet de relever les constats suivants : l'inéquité horizontale contribue à réduire l'impact redistributif des transferts de près de 4,0 points de pourcentage. En d'autres termes, sans l'effet du reclassement des ménages, l'inégalité des revenus (Gini standard) aurait été de 42,8 % au lieu de 46,8 % en 2007. Ce qui montre que l'impact redistributif des transferts renforce essentiellement l'équité verticale.

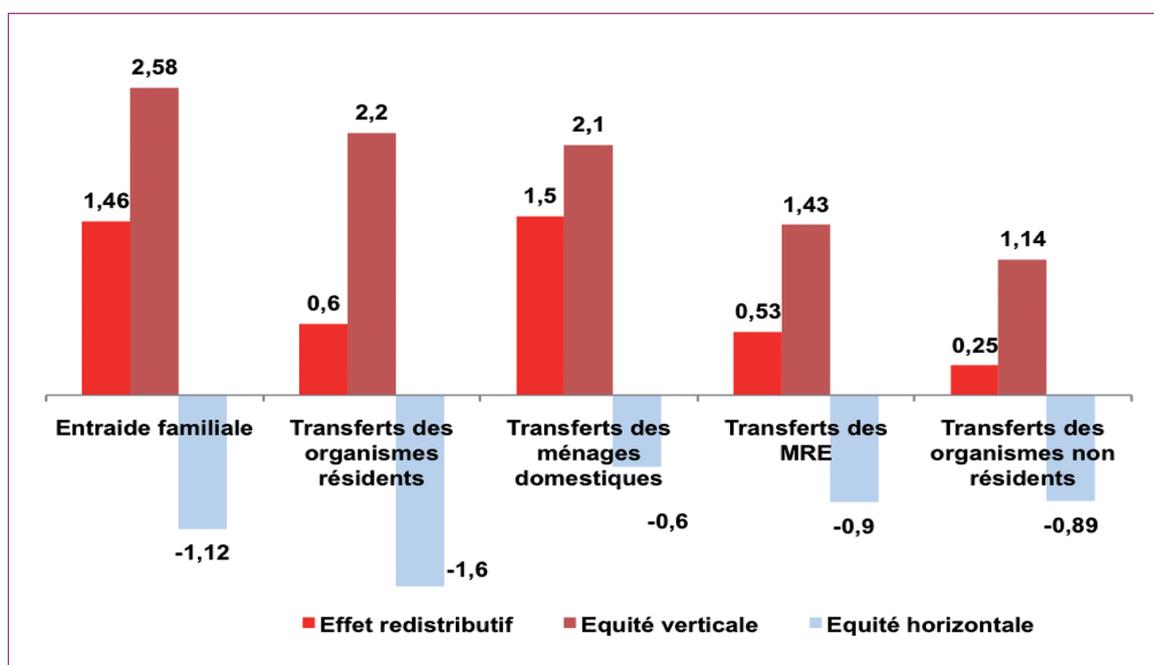
Par source de transfert, l'inéquité horizontale est plus importante au niveau des transferts des organismes résidents, soit 1,6 % point de pourcentage. Par rapport aux autres sources de transferts, elle est de 0,6 point de pourcentage pour les transferts des ménages résidents et de 0,9 point de pourcentage pour les transferts des MRE.

Les gains en termes d'équité verticale sont importants pour les différentes sources de transferts. Ils sont de 2,2 points de pourcentage pour les transferts des organismes résidents, de 2,1 points pour les transferts des ménages résidents, de 2,58 points pour l'entraide familiale, et de 1,4 point pour les transferts des MRE.

Bien-être social : rôles de la croissance et de l'inégalité du revenu

En termes de bien-être social, si les individus ou les ménages évaluent leur niveau de bien-être, d'une part, en termes absolus (c'est-à-dire le revenu dont ils disposent), et, d'autre part, en termes relatifs (de combien ils disposent par rapport aux autres), le niveau du bien-être social peut être représenté comme une fonction combinant le niveau et l'inégalité du bien-être (Wodon et Yitzhaki, 2002 ; Essama-Nssah, 2000 et Sen, 1997). En d'autres termes, telle fonction combine à la fois la préférence sociale pour plus de revenu et celle pour plus d'égalité. Elle est une fonction croissante de la moyenne et décroissante de l'inégalité (Essama-Nssah, 2000).

Effets redistributifs des transferts : équité verticale vs inéquité horizontale (en points de pourcentage)



Source : données de base de l'ENNVM 2007.

Sen (1997) a montré, que le bien-être individuel est approché par le revenu individuel et que le bien-être de tout couple d'individus est égal à celui du plus pauvre, alors l'expression suivante peut être considérée comme une fonction de bien-être social sous-tendant le coefficient de Gini (cf. encadré 1) :

$$SW = \frac{1}{n^2} \sum_i \sum_j \min(x_i, x_j) = \bar{X}(1-G)$$

Cette expression montre clairement qu'une hausse du revenu moyen génèrera un niveau plus élevé de bien-être social, alors qu'une hausse de l'inégalité le réduira. Ce qui est cohérent avec la théorie de la privation relative avancée par Runciman (1966, in Araar et Duclos, 2006). Selon cette théorie, les individus se soucient non seulement de leur propre revenu, mais également de leur place par rapport aux autres. Cette comparaison est illustrée par le classement de l'individu dans la répartition du revenu dans la population globale.

Un rang supérieur signifie un sentiment de privation moindre.

Selon cette fonction, l'impact d'une variation d'une source de revenu sur le bien-être est estimé selon la formulation suivant :

$$\frac{\Delta SW}{SW} \Big|_{Y_k} = \frac{\bar{y}_k}{\bar{y}} \frac{1-R_k G_k}{1-G} \quad \text{avec} \quad R_k = \frac{\text{cov}(y_k, F_{(y)})}{\text{cov}(y_k, F_{(y)})}$$

où $F(y^k)$ indique la fonction de distribution cumulative de revenu de la source K et G_k l'indice de Gini qui lui est associé.

L'application de cette démarche permettrait de se prononcer sur les implications ex ante des politiques économiques et sociales et redistributives sur le bien-être social. Pratiquement, cette démarche analytique consiste à estimer l'impact de la variation des différentes sources de revenu sur le bien-être des ménages via l'estimation de deux effets : un effet revenu dû à la croissance d'une source de revenu, et un effet inégalité associé à l'impact de cette croissance sur l'inégalité.

Simulation d'impact d'une variation marginale des sources de revenu sur le bien-être social : rôles de la croissance et de l'inégalité

L'analyse ex ante montre que la variation des salaires (+ 1 %) est susceptible d'induire la plus forte amélioration du bien être social des ménages marocains (+ 0,432). Cette amélioration est plus importante en milieu urbain (+ 0,530) qu'en milieu rural (+ 0,314 %). Cette hausse aurait atteint son effet maximum (+ 0,835 au niveau national) si l'inégalité des salaires est inhibée de toute répartition due à la croissance des salaires (+ 1 %).

Les revenus des activités indépendantes constituent également une source potentielle du bien-être social des ménages. En effet, une hausse marginale de ces revenus (1 %) se traduit par une augmentation du bien-

être social de 0,171 %. En contrôlant l'effet inégalitaire de cette croissance, l'amélioration du bien-être social aurait atteint 0,5 %.

L'augmentation du revenu agricole est susceptible d'induire la plus forte amélioration du bien être social des ménages ruraux. En effet, en milieu rural, une hausse des revenus agricoles de 1 % génère une augmentation de 0,38 % de l'indice du bien-être social. Cette augmentation aurait été de 0,7 % si l'effet inégalitaire des revenus agricoles est contrôlé.

L'augmentation des transferts (1 %) est susceptible d'améliorer le bien-être des ménages de l'ordre de 0,135 %. Cette amélioration induit un impact plus élevé en milieu urbain (0,146 %) qu'en milieu rural (0,118 %). En l'absence de l'effet inégalitaire des transferts, ces impacts auraient été respectivement de 0,257 % et de 0,21 %.

Impact d'une variation de revenu sur le bien-être social au niveau national

Source de revenu	Effet revenu			Effet distribution			Variation de l'indice du bien-être social (%)		
	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	National
Salaires	0,835	0,420	0,729	-0,305	-0,106	-0,297	0,530	0,314	0,432
Revenu indépendant	0,500	0,262	0,440	-0,328	-0,160	-0,295	0,171	0,103	0,144
Revenu agricole	0,021	0,699	0,245	-0,011	-0,320	-0,072	0,010	0,379	0,172
Transferts	0,257	0,210	0,251	-0,111	-0,092	-0,117	0,146	0,118	0,135
Rentes	0,191	0,087	0,164	-0,076	-0,020	-0,071	0,115	0,066	0,093
Revenus divers	0,057	0,030	0,050	-0,030	-0,010	-0,027	0,028	0,019	0,024

Source : données de base de l'ENNVN 2007.

Les déterminants personnels de l'inégalité du revenu : rôles des caractéristiques individuelles et de l'environnement social

Cette partie analyse la contribution des facteurs socioéconomiques des ménages à l'inégalité du revenu total. Elle est fondée sur la décomposition de la valeur de Shapley qui consiste à attribuer à chaque facteur explicatif une contribution marginale moyenne

à l'inégalité estimée sur la base de la modélisation économétrique des déterminants du revenu des ménages. Cette approche permettrait d'évaluer la contribution relative des différents déterminants à l'inégalité totale de revenu, et de les classer selon la pertinence de leur pouvoir explicatif.

Les résultats obtenus montrent que les modèles estimés permettent de restituer une part très importante de

l'inégalité de revenu. Les facteurs explicatifs retenus dans ces modèles contribuent à hauteur de 73,5 % dans l'explication de l'inégalité totale. Par milieu de résidence, cette contribution est de 70,4 % en milieu urbain, et de 67,5 % en milieu rural. La pertinence de ces indices suggère que les déterminants de l'inégalité de revenu sont relativement identifiés

Expliquant près de 38 % des inégalités de revenu, les écarts entre catégorie socioprofessionnelle et en termes d'éducation représentent les principaux facteurs des écarts de revenu entre les ménages urbains. En milieu rural, cette contribution demeure non moins importante, elle est de l'ordre de 14,7 %.

En milieu rural, la structure démographique des ménages ruraux apparaît également être à l'origine d'une part importante de l'inégalité de revenu, soit

une contribution à hauteur de 14,8 %. En outre, force est de constater que près de 77 % de cette contribution sont attribuables aux différences en termes de taille démographique entre ménages ruraux.

Les écarts spatiaux expliquent une part non moins importante de l'inégalité de revenu (10,2 %). Cette contribution est plus pertinente en milieu rural (11,3 %) qu'en milieu urbain (9,9 %). Ces contributions montrent le rôle pertinent des politiques territoriales destinées à résorber les écarts en matière d'opportunités économiques et agricoles au sein des zones rurales et urbaines.

L'offre des opportunités de revenu (accès au crédit, diversification des sources de revenu) joue un rôle important dans la détermination de l'inégalité entre ménages urbains. Elle contribue à hauteur de 8,0 % à l'inégalité de revenu en milieu urbain.

Contribution propre des facteurs à l'inégalité du revenu

Indices d'inégalité et facteurs explicatifs	Urbain	Rural	Ensemble
<i>Indice d'inégalité (Gini)</i>			
Inégalité du revenu estimé (Gini standard)	0,326	0,28	0,344
Inégalité observée	0,463	0,415	0,468
Part de l'inégalité expliquée par le modèle	70,41	67,47	73,50
<i>Contribution des facteurs à l'inégalité du revenu (en %)</i>			
Écarts territoriaux	9,86	11,32	10,159
Taille du ménage	4,823	11,465	8,517
Population à charge	1,242	3,321	3,802
Éducation	18,116	7,486	17,007
Accès à l'emploi	4,153	5,263	5,199
Statut professionnel	5,844	6,061	3,646
Catégories professionnelles	19,985	7,280	16,216
Branche d'activité	1,875	4,478	0,880
Opportunité d'accès au revenu	7,947	5,660	2,717

Source : données de base de l'ENNVM 2007.

Par ailleurs, la part de l'inégalité inhérente à l'accès à l'emploi est relativement limitée (5,2 %). Cependant, le niveau de cette contribution constitue une enseigne intéressante en matière d'action publique. Si l'accès à l'emploi est un facteur essentiel de lutte contre la pauvreté, son impact demeure, en revanche, quasi-neutre sur l'inégalité de revenu.

Bien que la catégorie professionnelle et le niveau d'éducation émergent en tant que facteurs particulièrement importants dans l'explication de l'inégalité des revenus, ils n'expliquent cependant pas la totalité des écarts de revenu. D'autres facteurs interviennent également dans la détermination de l'inégalité.

Ce constat remet en cause le fait d'agir seulement sur les caractéristiques individuelles pour lutter contre l'inégalité. Il est important de prendre en compte les différences en termes d'opportunités offertes, d'accessibilité au marché du travail, de disparités territoriales, de caractéristiques démographiques. Aussi, importe-t-il de souligner l'hétérogénéité de l'impact de différents facteurs entre les deux milieux de résidence.

Inégalités de capacités : espace de manques et de privation multiple

Fondée sur le classement ordinal de la population selon le niveau de revenu/dépense, l'inégalité monétaire est une mesure relative des écarts de niveau de richesse. Cependant, étant donné que l'inégalité est une notion multidimensionnelle, l'estimation et l'analyse de ce phénomène ne peuvent se réduire exclusivement à la dimension monétaire en dépit de sa pertinence. Dès lors, on suggère une approche multidimensionnelle de l'inégalité fondée sur les approches de l'équité sociale de J. Rawls et A. Sen.

A travers ces approches, l'inégalité ne se définit pas exclusivement en termes monétaires, mais également en termes de défauts d'opportunités ou de libertés permettant à un individu de mener le style de vie qu'il souhaite (Stewart, 1995 ; Sen, 2000). Ainsi, cette forme d'inégalité « inégalités de manques » met l'accent sur l'étendue des privations dans l'absolu et des pénuries de capacités. Particulièrement, cette

approche multidimensionnelle mesure les privations dans l'absolu en élargissant le champ des variables focales à l'accessibilité aux biens premiers et aux capacités des individus dans un contexte marqué par les inégalités en termes de dotations, de potentialités, d'opportunités, et de contraintes sociales. L'évaluation de l'inégalité de manques permettrait d'appréhender l'ampleur de la pauvreté et la gravité des privations dans l'absolu.

Une telle approche a le mérite de présenter l'inégalité absolue comme un cumul de privations englobant différentes formes de privations. Ce qui permet de cerner les causes structurelles, les manifestations de l'inégalité et les facteurs de sa reproduction sociale. Encore est-il que la connaissance de la contribution de tous ces éléments à l'indice synthétique de privation permettrait un meilleur ciblage des populations pauvre et vulnérable à la pauvreté.

Définition de l'espace de privation : choix des fonctionnements accomplis

Comment faut-il procéder pour sélectionner objectivement des fonctionnements appropriés au contexte socioéconomique, dont le manque pourrait compromettre le bien-être des individus et aggraver l'inégalité en termes de privation ? A cette question, il est important de souligner que rares sont les travaux qui ont proposé une démarche fondée pour choisir les dimensions du bien-être. D'après Alkire (2006), la non justification des dimensions retenues dans l'évaluation du bien-être crée une confusion et un désaccord chez le lecteur.

Dans cette perspective, il est important d'adopter une démarche objective pour choisir les dimensions à retenir dans l'évaluation du bien-être et la mesure de l'inégalité multidimensionnelle. Cette question du choix des dimensions peut être traitée selon cinq méthodes (Alkire, 2006 in Bertin, 2007) : (i) l'analyse des données disponibles ; (ii) l'utilisation d'un cadre théorique ; (iii) le recours à une liste qui fait consensus ; (iv) l'utilisation des résultats d'une approche participative ; (v) la référence aux dimensions émanant de l'analyse de valeurs et de comportements.

Dans ce cadre, et vu la richesse des informations de l'ENNVN 2007, nous proposons une démarche fondée sur la combinaison de trois approches : (i) une approche

qualitative fondée sur la perception des ménages se considérant pauvres ou très pauvres, des conditions de vie exprimant les besoins ou la privation des ménages en situation de pauvreté ; (ii) une approche quantitative basée sur l'analyse factorielle des liens de corrélation entre le niveau de vie des ménages, mesuré monétairement, et leurs fonctionnements accomplis ; (iii) une approche normative fondée sur une lecture de la documentation se rapportant à la mesure du bien-être selon l'approche capacité. L'objectif est d'établir une liste des fonctionnements non seulement basiques, mais également centraux, permettant d'évaluer le bien-être et la pauvreté tout en élargissant l'éventail des dimensions qui déterminent pertinemment ces deux notions (6).

Dans l'ensemble, la démarche adoptée pour choisir les fonctionnements basiques et centraux à retenir dans l'évaluation du bien-être et la mesure de la pauvreté multidimensionnelle aura permis de discerner six dimensions, douze fonctionnements et douze indicateurs unidimensionnels pour les deux milieux de résidence. Leur articulation est proposée dans le tableau ci-dessous.

Indice composite de privation multidimensionnelle : l'apport de l'approche d'Alkire et Foster (7) (2009)

Différentes approches statistiques fournissent des solutions alternatives pour agréger à l'échelle micro les indicateurs sélectionnés de privation pour construire un indice composite de privation, et ce sans hypothèses préalables sur le schéma de pondération. Il s'agit notamment des approches basées sur la théorie des ensembles flous (Cerioli et Zani, 1990), l'approche d'Alkire et Foster (2009), la théorie de l'information ou de l'entropie (Deutsch et Silber, 2005), l'approche des variables latentes (Kakwani et Silber, 2004), l'approche de comptage (Atkinson, 2003), l'approche axiomatique de Bourguignon et Chakravarty (2002).

L'approche d'Alkire et Foster (2007, 2009) fait partie des mesures récemment développées visant à représenter les privations basiques et les manques dont souffre simultanément la population. La mesure résultant de cette approche, intitulée indice de la pauvreté multidimensionnelle (MPI), reflète à la fois l'incidence et l'intensité des privations et manques multidimensionnels. De par son cadre méthodologique,

cette approche a le mérite de pouvoir donner une représentation exhaustive des individus vivant dans la pauvreté selon leurs caractéristiques démographiques et socioéconomiques. Tel portrait permettrait, entre autres, d'assurer un meilleur ciblage des actions et programmes de lutte contre la privation en général et la pauvreté en particulier.

Dans la littérature, la détermination de l'indice composite de privation se fait selon deux approches. La première est l'approche d'intersection, qui définit une personne en situation de privation multidimensionnelle si elle est privée dans toutes les dimensions. Cependant, le nombre des personnes privées, avec ce critère, diminue quand le nombre des dimensions considérées augmente. Ce qui peut mener à une sous-estimation de la privation quand le nombre de ces dimensions est grand (Atkinson, 2003 ; Duclos *et al.*, 2006). Quant à la deuxième approche, dénommée l'approche d'union, elle définit une personne multidimensionnellement en privation si elle est privée dans au moins une dimension. Contrairement à l'approche d'intersection, celle-ci conduit à une surestimation de la situation de manque quand le nombre des dimensions est large.

Par rapport à ces deux approches, Alkire et Foster (2007) proposent une approche intermédiaire plus inclusive qui identifie une personne en privation si elle est privée par rapport à un ensemble de dimensions qui représente un état intermédiaire entre la privation mesurée par l'approche d'union (au moins une dimension) et la privation mesurée par l'approche d'intersection (toutes les dimensions). Si le nombre de dimensions est fixé, l'indice de privation coïncide avec la mesure multidimensionnelle de la pauvreté. De même, cette approche permet de mesurer le taux, l'étendue et la gravité de privation selon le nombre de dimensions de privation. Dans le cadre de cette approche, la mesure de la privation se fait en deux étapes : la première est l'identification, qui définit les critères permettant de distinguer si une personne est privée ou pas par rapport à un dimension ; la deuxième est l'agrégation, qui agrège les données sur les privations pour obtenir un indice global de la privation.

(6) Pour d'amples précisions et détails, voir K. Soudi et S. Jouilile (2012).

(7) Pour d'amples développements, se référer au rapport d'Oxford sur le MPI de 2009.

Liste des fonctionnements centraux et basiques et définition des seuils de privation

Fonctionnements centraux et basiques	Indicateur	Seuil de privation
<i>Dimension I : Capital scolaire</i>		
Scolarisation des adultes	Nombre de membres du ménage ayant complété 5 années de scolarisation	si aucun de ses membres n'a complété 5 années de scolarisation
Scolarisation des enfants	Nombre d'enfants en âge de scolarisation fréquentant l'école	Tout enfant en âge de scolarisation ne fréquentant pas l'école de la première à la 8 ^e année
<i>Dimension II : Santé maternelle et nutrition des enfants</i>		
Consultation médicale	Nombre de malades ayant bénéficié d'une consultation médicale	Si aucun membre de ménage suite à une maladie n'a fait aucune consultation auprès d'une personne qualifiée ou un établissement de santé.
Accouchement en milieu surveillé	Nombre d'accouchements survenus en milieu surveillé	Si au moins une femme dans le ménage a donné naissance à son dernier enfant dans un milieu non surveillé
Nutrition des enfants	Nombre d'enfants malnutris	Si un enfant du ménage est malnutris.
<i>Dimension III : Pouvoir économique</i>		
Inégalité de revenu	Revenu per capita	Si le revenu du ménage est inférieur à 40 % du revenu médian.
<i>Dimension IV : Participation au marché du travail</i>		
Pouvoir exercer un emploi	Nombre de chômeurs par ménage	Si au moins deux membres de ménage sont chômeurs.
<i>Dimension V : Consommation courante</i>		
Se pourvoir en viandes (rouges ou blanches) et en poisson	Dépense per capita en viandes (rouges ou blanches) et en poisson	Si cette dépense est inférieure à 40 % de la dépense médiane en viandes et en poisson.
<i>Dimension VI : Cadre de vie</i>		
Equipements sanitaires	Nombre d'équipements sanitaires (toilette, lavabo, bain/douche, égouts)	Si le nombre d'équipement est inférieur ou égale 1.
Equipements ménagers	Nombre d'équipements ménagers (Tv., radio, téléphone, réfrigérateur, bicyclette/moto, voiture/tracteur)	Si le ménage ne possède ni voiture ni tracteur et ne possède pas au moins deux des biens suivants : radio, télévision, réfrigérateur, téléphone, bicyclette/motocyclette.
Electricité	Accès à l'électricité	Si le ménage ne dispose pas d'électricité dans le logement.
Eau	Accès à l'eau	Si le ménage n'a pas accès à l'eau potable à moins de 30 minutes de marche de chez lui.

Les inégalités de manques permettent de mesurer l'acuité de privations en termes de besoins basiques et centraux. En termes absolus, elles mettent en exergue l'étendue de la privation en fonction du nombre de pénuries.

Ainsi, en 2007, les privations les plus fréquentes sont dues à un seul manque. En effet, la part de la population privée d'un seul besoin est de 17,3 %. Par milieu de résidence, elle est plus prononcée en milieu rural (24,6 %) qu'en milieu urbain (12,9 %).

L'accumulation de privations est un aspect pertinent des inégalités de manques, plus les privations se multiplient, plus la sévérité de ce type d'inégalité est profonde. Cette sévérité peut être mesurée, en termes absolus, par l'accumulation de deux manques. Selon, cette définition, la sévérité de privation est de 15 % à l'échelle nationale, 17,7 % en milieu rural et 11,7 % en milieu urbain.

Les privations dues à l'absence d'au moins trois éléments parmi les besoins basiques et centraux retenus, définissent la part de la population exposée au risque de la pauvreté multidimensionnelle. Ainsi, 11,7 % de la population se trouvent en situation de pauvreté multidimensionnelle. Ce type de privation demeure un phénomène à dominance rurale puisque 22 % de la population rurale sont exposés à ce risque versus 3,8 % pour la population urbaine.

Cependant, malgré cette différence due entre autres aux disparités territoriales, les personnes exposées au risque de la pauvreté multidimensionnelle, qu'elles relèvent du milieu urbain ou rural, se caractérisent par une intensité de privation significativement similaire, à savoir un nombre moyen de privation de près de 4 éléments parmi 12 (4,5 en milieu rural et 4,1 en milieu urbain).

La combinaison de ces deux indices permet de calculer l'indice de pauvreté multidimensionnelle d'OPHI. Il capte à la fois le nombre de personnes subissant des manques simultanés (incidence de la pauvreté) et le nombre de manques auxquelles elles font face en moyenne (intensité de privation chez les personnes pauvres). De l'ordre de 4,4 % au niveau national, 1,3 % en milieu urbain et 8,3 % en milieu rural, l'IPM corrobore le caractère rural de la pauvreté multidimensionnelle et de la privation multiple.

L'un des vertus de cet indice est qu'il permet de cibler les facteurs qui déterminent le plus les manques multiples. Dans ce cadre, pour hiérarchiser les déterminants de la privation multiple, il serait question dans ce qui suit d'évaluer la contribution des besoins basiques et centraux à l'IPM.

L'approche d'Alkire et Foster (2009) permet aussi de calculer la contribution de chaque item ou dimension de l'espace de manques à la privation multiple. Les résultats obtenus (cf. graphique ??) montrent que les inégalités de revenu ne détiennent pas le pouvoir explicatif majeur de la privation multiple. Cette dimension n'explique que 23,8 % de la privation multiple. Une telle contribution est presque de même niveau que celle de l'éducation, à savoir 22,1 %. Ces deux dimensions semblent apporter la contribution la plus importante à la privation multiple, soit 45,9 % à l'échelle nationale.

La dimension cadre de vie, traduisant les manques en termes d'équipements sanitaires et ménagers et d'accessibilité à l'électricité et à l'eau, explique près de 19,3 % de la privation multiple. De par leur contribution non moins importante, l'inégalité de consommation courante (17,5 %) et la privation en santé (15,0 %) constituent également deux attributs importants de la privation multiple.

En contrôlant le milieu de résidence, la hiérarchisation des déterminants de la privation multiple change. En milieu urbain, les inégalités de revenu, les inégalités de consommation courante et le chômage constituent les dimensions dominantes de la privation multiple. Leurs contributions sont respectivement de 21,2 %, 21,7 % et 20 %. Avec une contribution explicative de 15,3 %, l'éducation constitue le quatrième déterminant en termes d'importance de la privation multiple.

En milieu rural, les dimensions qui constituent les attributs dominants de la privation multiple sont : l'inégalité de revenu (24,4 %), l'éducation (23,4 %), le cadre de vie (20,4 %), et la consommation courante (16,6 %).

En somme, l'analyse des inégalités de manques montre que la privation multiple est un aspect pertinent des conditions de vie des ménages marocains. Analysés selon le nombre de privations, le niveau et l'étendue des

inégalités des manques restent relativement importants. D'emblée, le portrait de cette forme d'inégalité montre que les inégalités originelles en termes de dotation et de capacités interagissent et créent une structure de manques et de privation multiples.

Cette analyse montre également le lien étroit entre les inégalités de manques et la pauvreté multidimensionnelle. La lutte contre ces inégalités est un levier barycentrique pour résorber cette forme de pauvreté. L'analyse de la contribution des attributs de l'espace de privation à la pauvreté multidimensionnelle montre le rôle conséquent aussi bien de lutte contre les inégalités monétaires et de consommation courante que de développement humain en matière de lutte contre la privation multiple.

Inégalités de manques : part de la population privée selon le nombre d'attributs de privation

Nombre de privation	Urbain	Rural	National
0	71,6	35,7	56,0
1	12,9	24,6	17,3
2	11,7	17,7	15,0
3	2,0	9,0	5,0
4	0,9	5,7	3,0
5	0,6	3,1	1,7
6	0,3	2,1	1,1
7	0,1	1,3	0,6
8	0,0	0,6	0,3
9 ou plus	0,0	0,1	0,1

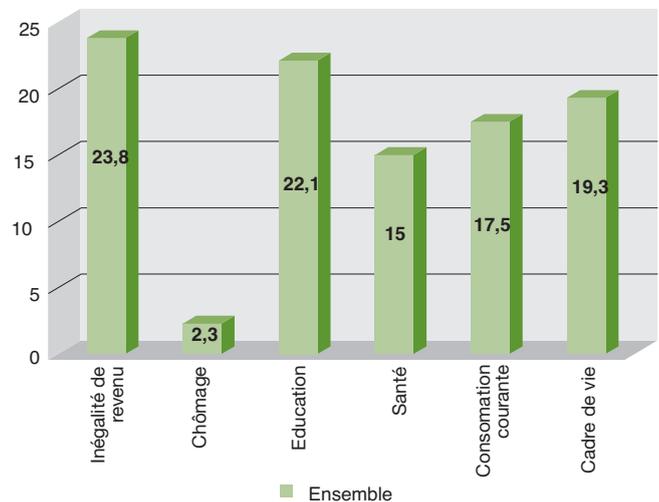
Source : données de base de l'ENNVN 2007.

Privations multiples : indices de la pauvreté multidimensionnelle

Indices	Urbain	Rural	Ensemble
Taux de pauvreté	3,8	22,0	11,7
Intensité de privation	34,3	38,0	37,3
IPM	1,3	8,3	4,4

Source : données de base de l'ENNVN 2007.

Contribution des besoins centraux et basiques à l'IPM



Source : données de base de l'ENNVN 2007.

Inégalités des chances : niveau et contribution à l'inégalité salariale

Les inégalités des chances « inégalités d'opportunité » sont fondées sur la distinction entre les inégalités découlant des conditions des individus qui sont indépendants de leur volonté, de leur capacité et des efforts qu'ils déploient. Ce sont les différences dans les conditions socioéconomiques affectant les individus à pouvoir mettre en valeur leurs capacités (des différences de potentialités) pour tirer profit des opportunités offertes. Par définition, on considère qu'il y a inégalité d'opportunités si les chances de réussite sont prédéterminées pour l'individu et échappent à son contrôle. L'inégalité d'opportunité est déterminée par la part d'inégalité des gains due aux différences dans ces conditions.

L'approche adoptée pour estimer la contribution d'inégalité d'opportunités est celle de Roemer (1998) et de Bourguignon *et al.* (2007). On dit qu'il y a égalité d'opportunité dans le sens de Romer quand les gains sont indépendamment distribués des conditions affectant les individus. Cette indépendance implique que les circonstances n'ont ni un effet de cause direct sur les gains ni un impact de cause sur les capacités et les efforts fournis par les individus. L'inégalité d'opportunité est donc estimée comme la différence entre l'inégalité de gains observés et l'inégalité qui pourrait avoir lieu s'il n'y a aucune différence dans les circonstances.

L'impact des inégalités d'opportunité sur les gains de revenu s'opère à travers deux voies :

- (i) l'effet des différences des conditions socioéconomiques sur la capacité des individus et leurs efforts déployés, mais en ignorant leur impact, c'est l'inégalité d'opportunité directe ; et
- (ii) l'effet dû à l'impact des conditions socioéconomiques sur le revenu salarial à travers les variables individuelles. Ce qui permet de saisir également l'impact des différences des variables socioéconomiques non observées. L'estimation de cet effet mesure l'inégalité d'opportunité indirecte.

Principaux résultats

Les différences de revenu salarial semblent résulter en partie des conditions auxquelles sont confrontés les individus et qui échappent à leur contrôle. Ce qui montre que l'inégalité des revenus salariaux reflète une combinaison d'inégalité d'opportunité due aux différences dans les conditions socioéconomiques et d'inégalité résultant des différences dans les capacités et les efforts déployés par les individus.

À l'échelle nationale, l'inégalité d'opportunité contribue à hauteur de 26,4 % de l'inégalité des revenus salariaux. Par milieu de résidence, cette contribution s'élève à 25,8 % en milieu urbain et à 8,7 % en milieu rural. Cette dénivellation s'explique probablement par la similitude

des conditions socioéconomiques qui dominent dans les campagnes.

La part expliquée par l'effet direct des inégalités d'opportunité s'élève à près de la moitié des inégalités d'opportunité (49,2 %). Par milieu de résidence, elle est de 48,1 % en milieu urbain et 6,0 % en milieu rural.

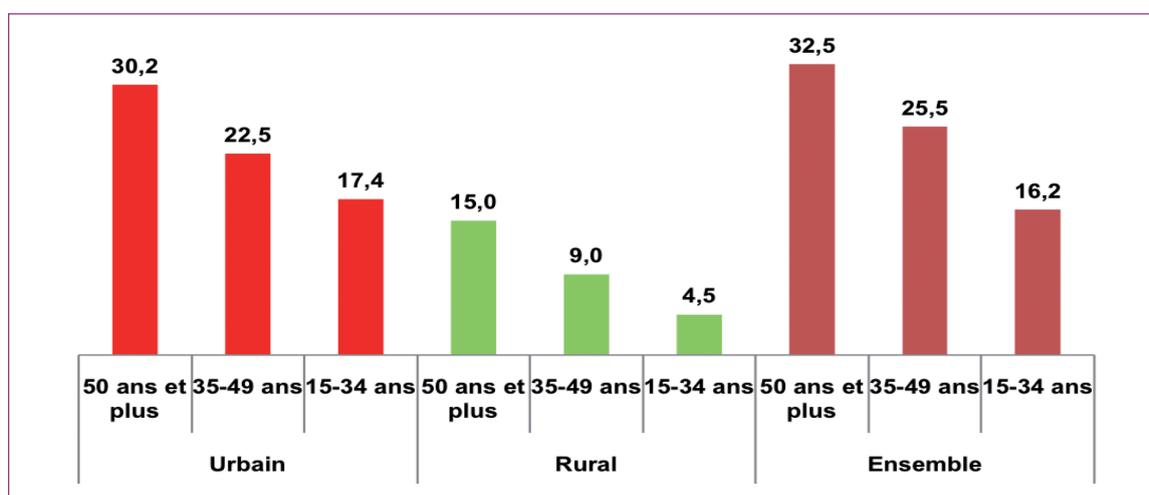
Analysée par groupe d'âge, l'inégalité d'opportunité tend à devenir moins prononcée pour les générations récentes des salariés que pour les générations anciennes, et ce à tous les niveaux (urbain, rural, ensemble).

Contribution de l'inégalité d'opportunité à l'inégalité du revenu salarial

Indice	Urbain	Rural	Ensemble
<i>Inégalité salariale</i>			
Gini	0,396	0,265	0,379
<i>Part d'inégalité d'opportunité</i>			
Gini	0,294	0,242	0,279
%	25,8	8,7	26,4
<i>Part d'inégalité d'opportunité directe</i>			
Gini	0,374	0,251	0,33
%	12,4	5,3	13
<i>Part d'inégalité d'opportunité indirecte</i>			
Gini	0,343	0,258	0,328
%	13,4	2,4	13,4

Source : données de base de l'ENNVN 2006-2007.

Contribution des inégalités de chances à l'inégalité salariale



Inégalités salariales de type genre

L'impact d'une politique basée sur l'égalité des sexes sur la croissance économique et la réduction de l'inégalité et de la pauvreté a été démontré dans plusieurs expériences étrangères. En effet, la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes constitue un enjeu capital dans toute politique de développement impliquant l'accès des femmes au même titre et dans les mêmes conditions que les hommes aux droits économiques et sociaux. Elle renvoie également à une participation équitable des genres pour un accès égal aux ressources et une équité sociale axée sur le genre.

La mise en exergue de l'ampleur de la discrimination salariale à l'égard des femmes pourrait renseigner sur une cause importante de l'inégalité totale de revenu. Sur le plan opérationnel, l'évaluation de la discrimination salariale de type genre est une tâche difficile fondée sur la décomposition empirique des modèles estimés selon l'approche d'Oaxaca (1973) et de Blinder (1973). Elle consiste à évaluer quel pourcentage de l'écart salarial entre hommes et femmes pourrait être attribué à la pratique de la discrimination salariale.

L'évaluation de cette décomposition permet de ressortir trois composantes. La première correspond au gain de rendement, pondéré par la structure masculine. Le

second terme représente le déficit de rendement dû au fait d'être féminin, c'est le désavantage féminin. Ces deux premières composantes constituent la part inexpliquée due à la discrimination salariale liée au sexe. La troisième composante quantifie l'écart expliqué par les différences de caractéristiques individuelles.

Ainsi, selon cette décomposition, la discrimination à l'égard des femmes en matière de rémunération résulte de deux comportements discriminatoires : l'un, le plus évident, est dû à la sous-rémunération du groupe discriminé, et l'autre à la sur-rémunération du groupe favorisé (Madden, 1975).

D'après le modèle de Oaxaca et Ransom (1988), tel que présenté dans la méthodologie d'analyse, l'écart des salaires moyens se décompose en une partie correspondant à la valorisation des différences des caractéristiques individuelles, (c'est la part expliquée) et en une autre représentant la part discriminatoire. Cette dernière est composée de deux sous-parties : la première quantifie la valorisation des caractéristiques masculines par l'écart entre rendements (8) masculins et rendements moyens, c'est l'avantage masculin, et la seconde quantifie la dévalorisation des caractéristiques féminines par l'écart entre rendements moyens et rendements féminins, c'est le désavantage féminin.

Décomposition de l'écart salarial moyen

Composantes de l'écart	Niveau	Poids (en %)
Avantage masculin (1)	0,012	6,5
Désavantage féminin (2)	0,099	54,1
Discrimination salariale (1) + (2)	0,111	60,6
Ecart expliqué par les différences de capital humain (3)	0,009	5,1
Ecart expliqué par les différences des autres caractéristiques individuelles (4)	0,062	34,2
Ecart expliqué (3) + (4)	0,072	39,3
Ecart salarial hommes-femmes (en log)	0,182	100

Source : données de base de l'ENNVM 2007.

(8) Les rendements sont estimés à partir du modèle de J. Mincer, équation de gains, sous sa forme quadratique, en contrôlant les caractéristiques suivantes : âge, secteur d'emploi, catégorie professionnelle et le diplôme.

En considérant toute la population salariée, l'écart de salaire estimé entre hommes et femmes est de 18,2 %. Cet écart provient essentiellement de la discrimination salariale pour 11,1 points, soit une contribution relative de 60,6 %. Le désavantage féminin, c'est-à-dire le sous-paiement dû au fait que le salarié soit une femme, constitue la principale source qui explique cet écart, soit une contribution relative de l'ordre de 54,1 %. L'effet de l'avantage masculin, autrement dit le favoritisme à l'égard de l'homme, reste limité mais sans qu'il soit négligeable (6,51 %). Ces indices laissent à penser que la discrimination salariale entre hommes et femmes découle principalement de la «dévalorisation» des caractéristiques féminines. En effet, cette dimension de la discrimination salariale est à 89 % expliquée par le désavantage féminin.

Les différences en termes de caractéristiques individuelles expliquent 40 % de l'écart salarial entre les deux sexes. La part afférente au capital humain, à savoir le niveau scolaire et l'expérience accumulée, est de 5 %, et celle expliquée par des écarts dans les autres caractéristiques individuelles est de 39,35 %. Ainsi, dans l'ensemble, on voit bel et bien que l'écart salarial est partagé avec presque des parts égales entre la différence salariale expliquée par les effets structurels des attributs individuels, et la différence due à la discrimination de genre.

Par sous-population plus ou moins homogène, le profil de la discrimination salariale se présente comme suit :

- Pour la population salariée âgée de moins de 30 ans, l'écart de salaire estimé entre hommes et femmes est de 12 %. Cet écart provient principalement de la discrimination salariale avec 8,1 points, soit une contribution relative de 51 %.

- S'agissant de la population salariée âgée de 30 à 50 ans, la discrimination salariale explique près de 67 % de l'écart salarial Homme-Femme.
- Analysée par classes de salaires, la discrimination salariale est plus éminente dans le bas de la distribution que dans le haut. En effet, elle explique 65 % de l'écart salarial parmi les 50 % des salariés les moins rémunérés, et 33,3 % parmi les 50 % les plus rémunérés.

Ciblage des subventions de la compensation : un levier d'action efficace pour lutter contre l'inégalité et la pauvreté

L'analyse de l'impact des subventions de la caisse de compensation porte sur l'effort de redistribution des subventions de la compensation et leur capacité à réduire les inégalités et à améliorer le niveau de vie de la population, tout en accordant une attention particulière aux populations pauvres et vulnérables à la pauvreté. Pour diverses raisons, les subventions peuvent être mal ciblées et leur répartition nuit à certains objectifs de l'équité sociale. Dans ce cadre, l'objectif global assigné à cette section consiste à évaluer l'impact de la compensation en matière de lutte contre la pauvreté et l'inégalité, d'une part, et, d'autre part, à tester la question pro-pauvres de sa répartition.

Distribution des subventions de la compensation : exactitude de ciblage

Fixée à 11,1 % en 2001, la part des subventions reçues par le quintile le plus défavorisé s'est réduite à 10,7 % en 2007. En revanche, la part des subventions afférentes à la classe la plus aisée est la plus élevée, soit 33 % en

Répartition des avantages tirés de la subvention

Produits subventionnés	Quintiles de dépenses par personne					Total	Pauvreté		Milieu de résidence	
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5		Pauvre	Non pauvre	Urbain	Rural
2 001	11,1	15,2	18,4	22,5	32,9	100,0	8,0	92,0	57,9	42,1
2 007	10,7	14,5	18,2	22,7	33,9	100,0	3,8	96,2	61,0	39,0

Source : données de base de l'ENCDM 2000/01 et l'ENNVN 2006-2007.

2001 et 34 % en 2007. Cette inégalité devant l'avantage tiré des subventions demeure très forte entre les pauvres et les non pauvres. Alors que ces derniers accaparent 92 % des subventions en 2001, les premiers, représentant 15,3 % de la population, se voient attribués uniquement 8 % de ces deniers publics. De surcroît, cet écart s'est accentué en 2007 dans la mesure où l'avantage tiré par la population pauvre s'est restreint à 3,8 % versus 96,2 % pour la population non pauvre.

Ces indices soulignent l'incapacité du système de compensation à cibler les populations nécessiteuses, et posent le problème de l'efficacité redistributionnelle de ses mécanismes. Eu égard à ces considérations, il s'avère impératif de repenser le système de compensation dans le sens d'un redéploiement plus efficace des ces ressources vers les populations nécessiteuses.

Équité verticale de la compensation

L'équité verticale de la compensation est mesurée par son incidence de redistribution qui permet d'appréhender l'impact de la compensation sur l'inégalité de la distribution sociale des revenus ou des dépenses des ménages.

En 2007, l'inégalité de dépense, mesurée par l'indice de Gini, aurait été de près de 41,6 % sans les subventions de la compensation au lieu de 40,7 % suite à l'avantage tiré par les ménages de ces subventions. Ces indices sont respectivement de 41,2 % et 40,6 % en 2001.

selon le coefficient d'aversion à l'inégalité, plus l'accent est mis, sur le bas de la répartition, plus la réduction de

l'inégalité à l'échelle nationale devient importante. En effet, en 2007, la réduction de l'inégalité est passée de 0,4 point de pourcentage lorsque la pondération favorise le niveau de vie des 50 % des ménages les plus aisés à 1,0 point de pourcentage si la population défavorisée est mieux pondérée.

Si ces changements dans l'inégalité témoignent de l'effet de redistribution de la compensation, ils indiquent également leur caractère progressif en améliorant l'équité verticale de telle sorte que les pauvres gagnent mieux, relativement à leur part dans la dépense sans la compensation, que les autres strates de l'échelle sociale.

Contribution des subventions à la réduction de la pauvreté

En 2007, les subventions contribuent à réduire la pauvreté de 2,4 points de pourcentage. Sans les subventions aux produits consommés, le taux de pauvreté aurait été de 11,3 % au lieu de 8,9 % en 2007, soit une réduction de 2,4 points de pourcentage. De même, en 2001, l'incidence de pauvreté aurait atteint 17,2 % au lieu de 15,3 %. Ce qui se traduirait par une baisse de 1,9 point de pourcentage.

Par rapport aux autres formes de la pauvreté, la profondeur de celle-ci aurait atteint, sans les subventions, 2,6 % au lieu de 1,9 % en 2007, et 4,1 % au lieu de 3,5 % en 2001. S'agissant de la sévérité de la pauvreté, ces indices sont respectivement de 0,9 % et 0,7 % en 2007, et 1,5 % et 1,2 % en 2001.

Impact des subventions sur la pauvreté et l'inégalité Simulation de l'élimination des subventions

Type de subvention	Indices de pauvreté			Inégalité			
	Taux de pauvreté	Profondeur de pauvreté	Sévérité de pauvreté	Gini (standard)	Entropie générale		
					GE(0)	GE(1)	GE(2)
2001							
Avec subventions	0,153	0,035	0,012	0,406	0,274	0,318	0,590
Sans les subventions	0,172	0,041	0,015	0,412	0,281	0,326	0,611
2007							
Avec subventions	0,089	0,019	0,006	0,407	0,276	0,328	0,594
Sans les subventions	0,113	0,026	0,009	0,416	0,288	0,343	0,634

Source : données de base de l'ENCDM 2000-2001 et l'ENNVN 2006-2007.

Ces simulations mettent en exergue un fait important : le rôle crucial de la compensation dans la réduction de la pauvreté se traduit essentiellement par la réduction de l'incidence de la pauvreté (la part des pauvres) que par la réduction des écarts entre le niveau de vie des pauvres et le seuil de pauvreté et l'amélioration de la situation des pauvres. De tels constats posent la question de l'efficacité des subventions en termes de coûts-avantages dans la réduction du gap de pauvreté entre les dépenses des pauvres et le seuil de pauvreté.

Les subventions sont-elles pro-pauvres ?

L'efficacité des programmes d'aide sociale en matière de lutte contre la pauvreté peut être évaluée à travers leurs

caractères pro-pauvres, c'est-dire leur capacité à offrir plus d'avantages aux pauvres qu'aux non-pauvres.

Partant de cette définition, Kakwani et Son (2005) ont développé un nouvel indice appelé « Programme Pro-Pauvres (PPP) », qui évalue l'aspect pro-pauvres des programmes gouvernementaux. Il est défini comme le ratio de la réduction relative de la pauvreté due au programme gouvernemental en cours, dans la réduction relative de la pauvreté qui aurait été obtenue si chaque individu de la population avait exactement reçu le même avantage de ce programme. Le programme gouvernemental sera qualifié de pro-pauvres (non pro-pauvres) si $PPP > 1$ ($PPP < 1$). Plus PPP est largement supérieur à 1, plus le caractère pro-pauvres du programme est important.

Indice de programme pro-pauvres (PPP) pour la compensation en 2007, cas de l'inégalité (9)

Type de subvention	Inégalité (Gini standard)		
	Ciblage uniforme	Ciblage forfaitaire	PPP
Taux de pauvreté	7	8,9	0,56
Profondeur de pauvreté	1,2	1,9	0,50
Sévérité de pauvreté	0,3	0,6	0,51
Inégalité de Gini	39,6	40,7	0,45

Source : données de base de l'ENCDM 2000-2001 et l'ENNVN 2006-2007.

Etant donné que l'indice PPP est largement inférieur à 1, le Maroc a tout l'intérêt à revoir le système de répartition actuel en adoptant, à défaut d'un ciblage parfait, une répartition uniforme. Ce modèle de répartition permet de meilleures efficacités en matière de lutte contre la pauvreté et l'inégalité que la répartition forfaitaire. En effet, toutes subventions confondues, le ciblage uniforme permet de gagner par rapport à la répartition actuelle de près de 2, 0,7 et 0,3 points de pourcentage en matière de réduction respectivement du taux de pauvreté, de la profondeur de pauvreté et de la sévérité de pauvreté.

De même, le gain en matière de réduction de l'inégalité est pertinent. En effet, le ciblage uniforme permet de réduire l'inégalité, mesurée par l'indice de Gini standard, de 1,1 point de pourcentage, soit un indice

de Gini de 39,6 %. Ce gain est de grande dimension dans la mesure où la réduction de l'inégalité n'est ni aisée ni garantie même avec des politiques publiques qui visent l'amélioration du bien-être de la population défavorisée.

Ces constats soulignent l'efficacité de recentrage de l'effort de la compensation sur la population défavorisée dans le domaine de réduction de la pauvreté dans toutes ses formes. D'autre part, ils notifient à bon escient que tout effort de ciblage qui s'approche du ciblage parfait serait fortement prometteur en termes d'amélioration du bien-être de la population défavorisée et de la réduction des inégalités.

(9) Analogiquement, l'auteur applique l'indice PPP sur l'inégalité.

Eu égard à la réalité plurielle des inégalités au Maroc, aux déterminants sous-jacents à la répartition, l'équité sociale au Maroc constitue un déficit crucial. Il implique le renforcement des mécanismes de solidarité entre les individus, les couches sociales, les territoires et les générations. La perspective est de réduire les disparités économiques, la privation multiple en termes de capacités, et d'améliorer le bien-être de tous.

L'étendue et les facteurs déterminants des différentes formes d'inégalité soulignent trois défis de l'équité sociale : le premier se réfère au rôle des mécanismes du marché et de la rémunération des facteurs sur la répartition du revenu. Le deuxième défi concerne les caractéristiques personnelles, notamment les capacités humaines, les habilités individuelles, les opportunités, etc. afin d'arriver à une réduction des écarts sociaux et territoriaux, d'améliorer la répartition du revenu, d'assurer l'inclusion et l'intégration sociale et de lutter contre les inégalités de manques. Le troisième défi concerne le ciblage des transferts indirects pour améliorer l'efficacité des mécanismes de redistribution en matière de lutte contre l'inégalité et la pauvreté monétaires.

Les mécanismes sous-jacents à la répartition font ressortir le rôle primordial des revenus salariaux, du revenu du capital, et des transferts dans la distribution du revenu et l'inégalité qui en découle. D'où l'importance d'adapter les politiques publiques et d'améliorer l'efficacité des mécanismes des transferts directs, notamment à travers la création de l'emploi salarié, la politique de salaire minimum, l'amélioration de rémunération de travail, l'adoption des mesures incitatives à l'investissement générateur d'emploi.

Cependant, pour mieux piloter l'incidence des politiques de redistribution en matière de lutte contre les inégalités, il serait probant que les politiques sociales et économiques se focalisent sur la réduction des causes personnelles de l'inégalité de revenu.

Les disparités de niveaux d'éducation et de formation, d'emploi, d'opportunités de revenu, de commodités de la vie, les écarts entre catégories socioprofessionnelles et les écarts territoriaux, déterminent les gains tirés du processus de répartition. Encore est-il important de souligner que le poids de ces facteurs varie selon le milieu de résidence. Cette catégorie de facteurs élargit

la gamme des politiques de lutte contre les inégalités monétaires. Par conséquent, le processus de répartition dans toute sa complexité dépend aussi bien des mécanismes du marché que des capacités personnelles et des inégalités de dotation.

L'évaluation plus large des inégalités en termes de capacités a montré que la privation multiple est un aspect pertinent des conditions de vie des ménages marocains. Analysés selon le nombre de privation, le niveau et l'étendue des inégalités des manques restent relativement importants. D'emblée, le profil de cette forme d'inégalité montre que les inégalités originelles en termes de dotation et de capacités interagissent et créent une structure de manques et de privation multiple.

Cette évaluation a également mis en évidence le lien étroit entre les inégalités de manques et la pauvreté multidimensionnelle. La lutte contre ce type d'inégalité est un levier barycentrique pour résorber cette forme de pauvreté. L'analyse de la contribution des attributs de l'espace de privation à la pauvreté multidimensionnelle montre que la lutte contre ce phénomène est irréductible à la dimension économique mesurée par les inégalités de revenu. Les dimensions du développement humain, de l'emploi, des commodités de la qualité de vie, jouent un rôle crucial et déterminant en matière de lutte contre la privation multiple.

Les inégalités d'opportunités « inégalités de chances » dans l'acquisition des gains salariaux, sont d'autant plus importantes qu'elles conditionnent une partie importante des inégalités salariales (26,4 %) auxquelles font face les individus pendant leur vie professionnelle. Ce qui montre que l'inégalité des revenus salariaux reflète une combinaison d'inégalités d'opportunité dues aux différences dans les conditions socioéconomiques et d'inégalités résultant des différences dans les capacités et les efforts déployés par les individus. Phénomène à prépondérance urbaine, les inégalités de chances sont moins accentuées pour les générations récentes que pour les générations anciennes, et ce à tous les niveaux urbain, rural et ensemble.

Les inégalités salariales de type genre est une autre dimension révélatrice de l'ampleur des inégalités de chances. L'ampleur de ce phénomène a montré que le principe «travail égal, salaire égal» n'est pas respecté. Représentant près de 61 % des écarts salariaux homme-

femme, la discrimination salariale de genre provient essentiellement d'une pénalisation salariale contre les femmes, et secondairement d'un relent des retards dans le capital humain féminin. Dans ce cadre, l'activation et le renforcement des dispositions juridiques en matière de lutte contre la discrimination salariale, peuvent contribuer à lutter contre les inégalités de chances que subit la femme marocaine sur le marché du travail.

Le recentrage des ressources publiques destinées à lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité à l'appauvrissement, est un levier d'action efficace pour réduire la pauvreté et l'inégalité monétaires. A considérer le caractère non progressif des subventions de la compensation, le Maroc a tout intérêt à revoir le système de répartition actuel des subventions.

A défaut d'un ciblage parfait, une répartition uniforme permettrait de meilleures efficacités en matière de lutte contre la pauvreté et l'inégalité que la répartition forfaitaire. Il n'y a pas de doute que l'affectation d'une allocation égale à tous les ménages marocains serait une mesure de ciblage beaucoup plus efficace que celle adoptée actuellement. Pareille mesure assurerait pour les 20 % des ménages les plus défavorisés, 20 % des avantages tirés des subventions au lieu de 10,7 % en 2007, et réduirait l'inégalité de 1 point de pourcentage.

En somme, au Maroc, la réalité des inégalités est plurielle. Loin d'être irréductible à la dimension monétaire, elle est fortement conditionnée par les inégalités de capacités, les inégalités de chances et les inégalités salariales de type genre. Briser le cercle vicieux et auto-entretenu des inégalités, agit sur leurs causes originelles, relèvent d'une approche systémique de lutte contre les différentes formes d'inégalités.

Dans ce cadre, les mécanismes du marché et la rémunération des facteurs de production sont appelés à être anti-inégalité. Ensuite, l'investissement dans le capital humain, l'accès à l'emploi, tout comme la réduction des disparités professionnelles, sociales et territoriales, et le ciblage des effets de redistribution des programmes sociaux, sont autant de facteurs sur lesquels l'Etat peut agir pour lutter contre les différentes formes des inégalités entre les individus, les groupes sociaux et les territoires. ■

Références bibliographiques

- Alkire S. (1998), « Operationalizing Amartya Sen's Capability Approach to Human Development : A Framework for Identifying Valuable Capabilities », D. Ph. Thesis, Oxford University.
- Alkire S. (1999), « Operationalizing Amartya Sen's Capability Approach to Human Development : A Framework for Identifying "Valuable" Capabilities », Economics Thesis.
- Alkire S. (1999), « Operationalizing Amartya Sen's Capability Approach to Human Development », *Oxford university Press*, Oxford.
- Alkire S. (2002), « Valuing freedoms, Sen's capability approach and poverty reduction », *Oxford University Press*, Oxford.
- Alkire S. (2006), « Choosing Dimensions: the Capability approach and Multidimensional Poverty », in Kakwani, N., Silber, J., *The Many Dimensions of Poverty*, Washington : Palgrave MacMillan.
- Alkire S. (2007), « Choosing dimensions: the capability approach and multidimensional poverty », OPHI, *Chronic Poverty Research Centre*, W.P. n° 88.
- Alkire S. et J. Foster (2009), « Counting and Multidimensional Poverty Measurement », OPHI, W.P. n° 32.
- Atkinson A.B. (2003), « Multidimensional Deprivation: Contrasting Social Welfare and Counting Approaches » *Journal of Economic Inequality*, 1, 51-65.
- Boniface E. (2000), « Inégalité, pauvreté et bien-être social : fondements analytiques et normatifs », *Ouvertures Economiques*, *De Bæck Université*.
- Bourguignon F., F. H.G. Ferreira and M. Menéndez (2007), « Inequality of Opportunity in Brazil », JEL Codes: D31, D63, J62, document chargé du site : <http://ressources.worldbank.org/INTDECINEQ/RESOURCES/>
- Duclos J.-Y (2002), « Pauvreté, bien-être social et équité : mesure, impact des politiques et estimation », Programme de formation MIMAP, Département économique et CREFA-CIRPEE, Université Laval, Canada.
- Duclos J.-Y., D. Sahn and S.D. Younger (2006), « Robust Multidimensional Poverty Comparisons », *Economic Journal*, 116, 943-968.

- Essama-Nssah B. (2000), « Inégalité, pauvreté et bien-être social, fondements analytiques et normatifs », *De Bæck Université*, Bruxelles.
- Fleurbaey M. (1995), « Equal Opportunity or Equal Social Outcome? », *Economics and Philosophy*, Cambridge University Press.
- Jouilil S. et K. Soudi (2011), « Mesurer la pauvreté multidimensionnelle : cadre conceptuel, identification des déterminants et robustesse des schémas de pondération », in *Les Cahiers du Plan*, n° 38, Haut Commissariat au Plan, Rabat.
- Kakwani, N. et H. Son (2006), « Evaluating targeting efficiency of government programmes : international comparaisons », *Desa W.P.* n° 13.
- Kalfor N. (1956), « Alternative theories of distribution », *Review of Economic Studies*, vol. 23.
- Makdissi P. et Wodon Q. (2002), « Consumption Dominance curves : testing for the impact of indirect tax reforms on poverty », *Economics Letters* 75.
- Marx K., *Le Capital*, Ed. Sociales, Paris, 1971.
- Mayshar, J. et S. Yitzhaki (1995), « Dalton improving tax reform », *American Economic Review* 85.
- Naanaa, A. (2001), « Note analytique sur la TVA », *Document de travail* 61, Ministère de l'Économie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme, Rabat.
- Observatoire des inégalités (2008), « Mesurer l'inégalité et dire l'injustice », <http://www.inegalites.fr/spip.php?article 834>, consulté en février 2010.
- PNUD (1990), « Rapport mondial sur le développement humain », Paris, Économica.
- Rawls J. (1971), « A Theory of Justice », *The Belknap Press of Harvard University Press* ; trad. fr. de Catherine Audard, *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 2^e éd., 1997.
- Rawls J. (1999), « Justice as Fairness. A Restatement », *The Belknap Press of Harvard University Press*, trad. fr de Bertrand Guillaume, « La justice comme équité, une reformulation de Théorie de la Justice », Paris, *La Découverte*, 2003.
- Roemer J. E. (1998), *Equality of Opportunity*, Cambridge, Harvard University Press.
- Sen A. (1976), « Poverty : an ordinal approach to measurement », *Econometrica*, vol. 44, p. 219-231.
- Sen A. (1981), « Poverty and famines : an essay on entitlements and deprivation », *Clarendon Press*, Oxford, Royaume-Uni.
- Sen A. (1983). « Development : Which Way now ? », *The Economic Journal*, vol. 93, n° 372, december, p. 745-762.
- Sen A. (1985), « Commodities and capabilities », Elsevier, Amsterdam.
- Sen A. (1992), « Inequality re-examined », Oxford, *University Press*, Royaume-Uni.
- Sen A. (1992), « Inequality re-examined », *Clarendon Press*, Oxford, Pays-Bas.
- Sen A. (1993), « Ethique et économie. Et autres essais », Paris, PUF, 1993.
- Sen A. (1999), « Un nouveau modèle économique », *Développement, Justice, Liberté*, Odile Jacob.
- Sen A. (2000), « The Ends and Means of Sustainability », Keynote Address at the International Conference on Transition to Sustainability, 15 May 2000, Tokyo.
- Sen A. (2000), « Un nouveau modèle économique », *Développement, Justice, Liberté*, Paris, Odile Jacob, août.
- Sen A. (2004), « Capabilities, Lists and Public Reason : continuing the conversation », *Feminist Economics*, 10(3).
- Sen A. (2009), « Dynamiques de la pauvreté 1985-2001 : rôles de la croissance et de l'inégalité », 26^e congrès de l'UISSP, Marrakech.
- Sen A. (2009), « Équité sociale au Maroc : cas de la compensation et de la taxe sur la valeur ajoutée », 26^e congrès de l'UISSP, Marrakech.
- Sen A. (2008), « Dynamique de l'inégalité : tendances, déterminants et éléments de politiques », in *Les Cahiers du Plan*, Haut Commissariat au Plan, Rabat.
- Stewart F. (1995), « Basic Needs, Capabilities and Human Development ». *Greek Economic Review*, Special Issue : Foundations of Economics, vol. 17, n° 2.
- Wodon Q. et S. Yitzhaki (2002), « Evaluating the impact of government programs on social welfare : the role of targeting and the allocation rules among program beneficiaries », *Public Finance Review*.

ملخص حول موضوع؛

الفوارق، الفقر والرفاه بإفريقيا
التداخل والمحددات

بقلم محمد ادويش، م.س.ت.



و2015، صعبة المنال بالنظر إلى نظيرتها المسجلة خلال مرحلة 1990-2008 (1,4%).

إضافة إلى تنمية غير موالية للسكان الفقيرة، تسجل إفريقيا ثاني أعلى مؤشر للفوارق، بعد أمريكا اللاتينية المعروفة تاريخيا بفوارقها الاجتماعية والمجالية. يستحوذ خمس الأفارقة الأكثر غنى على دخل فردي يعادل عشر مرات نظيره لدى الخمس الأكثر فقرا.

أما من حيث ارتباط الفقر بالتنمية، فقد أوضحت هذه الدراسة أن الفقر بإفريقيا يتراجع بنسبة 0,5% كلما ارتفع الناتج الداخلي الخام بنسبة 1%، وأن انخفاضا في الفوارق بنسبة 1% يرفع من وتيرة انخفاض الفقر إلى 2%، أي أربع مرات مما ينتج عن نفس النسبة في التنمية الاقتصادية.

يعني ذلك أن الخفض في الفوارق بإفريقيا يعتبر أنجع وسيلة لخفض الفقر. فما هو الآن السبيل إلى خفض الفوارق والفقر بإفريقيا؟

للإجابة عن هذا السؤال، تمت صياغة مؤشر مركبي للفقر والفوارق بإفريقيا بغية الإحاطة بالعوامل التي تساعد على الحد من الفقر والفوارق الإفريقية. الشيء الذي أوضح أن الخفض البين والمتوالي للفقر والفوارق في إفريقيا لا يتطلب موارد مستحيلة التوفر. فبالرغم من تباين التجارب التنموية في دول هذه القارة، يبقى التحكم في نمو السكان وتوفير الأمن على رأس العوامل التي تساعد على خفض كل من الفقر والفوارق، متبوعان بالعوامل المتعلقة بالرفع من التكافل الاجتماعي، والأداء التعليمي، وخلق الثروات الاقتصادية ممثلة في الدخل الوطني الخام. مما يحيل مباشرة إلى ضرورة اعتماد مؤشرات هذه المجالات في قياس وتقييم مستوى الرفاه بالبلدان الإفريقية، لكونها لا توافق بالضرورة المؤشرات المعتمدة من طرف المؤسسات الدولية المختصة. ■

تعالج هذه الدراسة ارتباط الفقر بالفوارق والرفاه الاجتماعي بإفريقيا انطلاقا من المعطيات الواردة في كل من « مؤشرات التنمية في العالم 2012 البنك الدولي»، وفي تقرير التنمية البشرية لسنتي 2010 و2011. وذلك بغية الإحاطة بالعوامل التي تحد من الفقر (1) والفوارق وتنشر الإحساس بالرفاه في محيط اجتماعي يسود فيه نقص صارخ في مستوى وظروف المعيشة.

على المستوى النظري، أفادت الدراسة ضرورة الانتباه للارتباط بين مستويات الفقر والفوارق في الدخل، وليس فقط للعلاقة بين التغيير في مستويتهما. ذلك أن الدول الإفريقية التي يفوق فيها الإحساس بالرفاه المتوسط العام، هي تلك التي تراجع فيها مستوى كل من الفقر والفوارق إلى ما دون الوسيط الإفريقي (2).

حسب هذا المنظور، تعتبر إفريقيا جنوب الصحراء الجهة الوحيدة في العالم التي لن تحقق هدف الألفية المتعلقة بخفض الفقر إلى النصف ما بين 1990 و2015. ذلك أنها سجلت إلى حدود سنة 2008 نسبة فقر تعادل 47,6% (مقابل 22,4% في العالم) وأن خفض هذه النسبة إلى المستوى المستهدف (28%) سنة 2015 يفترض تحقيق نسبة نمو سنوي (8,9%)، ما بين 2009

(1) حسب عتبة 1,25 دولار أمريكي للفرد في اليوم، يماثل القوة الشرائية.

(2) نسبة الفقر أعلى من 46,7% في نصف الدول الإفريقية، ومؤشر الفوارق - Gini - يفوق بدوره 0,4360 في نصف الدول الإفريقية. يشكل هذان المؤشران، على التوالي، وسيطي الفقر والفوارق.

التفاوتات في المداخل والممتلكات، في حين يتم توسيع مفهوم مستوى العيش ليشمل مفاهيم أوسع، هي مفاهيم الرفاه وجودة الحياة التي تقاس بواسطة مؤشرات موضوعية وإحساس السكان على حد سواء.

إن أشغال هذا المؤتمر ستعرف إثراء بهذه الرؤية الجديدة للإحصائيات، بالاستفادة من المقاربات التي تدعو إليها بمبادرة من مؤسسات دولية أو إقليمية أو وطنية مختصة. وبهذا الصدد، أود أن أذكر على الخصوص بالأشغال التي أنجزتها في هذا المجال منظمة التعاون والتنمية الاقتصادية اعتباراً لدقتها وصرامتها المفاهيمية والمنهجية ولاستلهاماً منها في القيام ببعض أبحاثنا. وإننا لعلنا وعي بذلك، في المندوبية السامية للتخطيط، سيما وأننا وافقنا منذ سنوات خلت على توصيات منظمة التعاون والتنمية الاقتصادية في هذا المجال. وقد تحققنا من وجهتها عند قيامنا بأشغال تقييم الأداء الاقتصادية لبلدنا وفي تحاليلنا وقياساتنا لظروف عيش مواطنينا.

قمنا، مسلحين على هذا النحو بممارسة هذه الإحصائيات الوطنية، بإنجاز بحثين كبيرين. يتعلق الأول بالحركية الاجتماعية لقياس الجوانب الموضوعية والذاتية لأحد عوامل التماسك الاجتماعي، وذلك انطلاقاً من سلسلة متعددة السنوات لنتائج بحوث سوسيو-اقتصادية وخاصة البحث حول التشغيل. وفي البحث الثاني، حاولنا، من خلال مؤشرات دالة، إدراك فكرة مواطنينا عن الرفاه وإحساسهم بمواقعه في الحياة الملموسة وتقييمهم، من هذه الزاوية، لمستوى رضاهم عن الحياة التي يعيشونها. إن خلاصات هذا البحث سيتم نشرها في المستقبل القريب وأتمنى أن تكون موضوع نشر في دفاتر التخطيط.

وبهذه المناسبة، أود أن أشير إلى حجم الصعوبات التي واجهناها في تصور البحوث وتكوين المؤشرين المكلفين بإنجازها ميدانياً وتكييف صياغة بعض الأسئلة مع الخصائص الاجتماعية واللغوية المحلية للسكان، وكذا الجهود المفاهيمية والتقني الذي يتطلبه استغلال النتائج من طرف المهندسين الإحصائيين.

ولهذا، يبدو لي أنه من واجبنا، في الوقت الذي تتكاثر فيه المنشورات حول المؤشرات الإحصائية وحول قضايا تكتسي أهمية كبرى، أن نكون حذرين اتجاه أساسها المفاهيمي وطرق جمعها للمعلومات وتقنيات استغلالها وتحليل النتائج المنشورة.

وفي الختام، أود أن أعبر عن أملتي في أن تستطيع الإحصائيات المؤسساتية، تجنباً لكل خطر يحولها إلى أداة لأغراض تجارية، التكفل بإنتاج مؤشرات دالة على التقدم الاجتماعي، وذلك بتعاون مع الهيئات الدولية المعترف بكفاءتها في هذا المجال. ■

وستعيد الجغرافيا الاقتصادية العالمية الجديدة، التي يحملها هذا العالم الجديد والتي نلاحظ اليوم بعض ملامحها، أساساً إنتاج وإثراء الآليات الاقتصادية للعولمة وللقيم التي تشكل أساسها والتي استطاعت أن تضفي عليها طابع الكونية بكيفية لا رجعة فيها.

في هذا المسلسل تدمج التحولات التي تعرفها اليوم مجالات البحث العلمي والتكنولوجيات وأنماط الإنتاج والتبادل والاستهلاك، أكثر فأكثر، الشروط الضرورية لاستدامة النمو الاقتصادي والتماسك الاجتماعي باعتبارها عاملاً محددًا وأساسياً للتنافسية ولتحقيق الأرباح في المستقبل.

إنها تفتح للرساميل العمومية والخاصة فرصاً جديدة، قطاعية وجغرافية واجتماعية للاستثمار، حيث لا يلغي الانشغال بالتوازنات الإيكولوجية واستدامة الموارد وتنوع الثقافات وجود التنافسية والأرباح.

وتتطلب هذه الآفاق من بلداننا «إعمال جيل جديد من الإصلاحات»، كما أوصى بذلك صاحب الجلالة محمد السادس البلدان العربية لما دعاها إلى الاستعداد لرفع تحديات التنافسية المستقبلية لاقتصادياتها، خلال الاجتماعات السنوية الأخيرة للمؤسسات المالية العربية المختلطة.

ويمكن لهذه الآفاق أن تشكل أيضاً مصدراً لوضع أرضية للحوار وتبادل الأفكار بكيفية نزيهة ومثمرة مع الأجيال الصاعدة حول مشروع مجتمعي حقيقي يستجيب لهذه الضرورة الوطنية التي تقتضي نموذج اقتصاد في خدمة عدالة اجتماعية أكبر وديمقراطية أكثر تشاركية، وهي المطالبة التي عبرت عنها هذه الأجيال عبر العالم بقوة وإصرار لم يسبق لهما مثيل.

ذلك أن البلدان التي لم تدرك مدى هذه التحولات ولم تستيق الجغرافيا الاقتصادية العالمية الجديدة للقرن الواحد والعشرين، ستكون مهددة باحتلال موقع هامشي في الخريطة التي بدأت معالمها ترسم، وفي مراكز الثقل الاقتصادية والجيوا-استراتيجية والسياسية.

وفي صلب هذه التحديات، تكتسي التنافسية المستقبلية للاقتصاديات والتماسك الاجتماعي والرفاه، التي يُشكل قياسها الإحصائي موضوع نقاشاتنا في هذا اللقاء، بُعداً رهاناً مستقبلياً حقيقياً.

وهكذا، فإن موضوع مؤتمرننا يستمد راهبنيته من هذا الدعم المجتمعي القوي الذي يميز اليوم التوجه الجديد للإحصائيات في العالم. وفي هذا الإطار، يتم تحليل استدامته ثروة بلد ما بدقة وصرامة أكبر، ويتم تحليل التقدم الاجتماعي استناداً إلى

قياس رفاه المجتمعات وتقدمها (*)

إذا أعطيت موافقتي على نشر هذا المقتطف من كلمتي خلال افتتاح المؤتمر الذي عقد بالرباط من 19 إلى 21 أبريل 2012 حول موضوع : « قياس رفاه وتقدم المجتمعات »، فلأنني أردت أن أعتنم هذه الفرصة لأشيد بمجهودات أطر المندوبية السامية للتخطيط الذين، سواء في هذا العدد أو الأعداد السابقة من مجلة دفاतर النخطط، خصصوا جزءاً من وقتهم لعرض نتائج الأشغال المنجزة على شكل ملخصات، من طرف مختلف المصالح التي ينتمون إليها. وهذا بطبيعة الحال لا ينقص من كفاءة رفقاتهم في العمل الذين ساهموا مساهمة كبيرة بخبرتهم وصبرهم في هذه الأشغال. ألم يكن هذا هو الدافع الأساسي وراء قراري بإحداث مجلة دفاतर النخطط؟



السيد أحمد الحليمي، المندوب السامي للتخطيط

للنمو الاقتصادي والإشعاع الثقافي في العالم. غير أن نماذجها التنموية ما زالت تعاني اليوم من بعض الهشاشة الهيكلية بالرغم من التحسن النسبي للنمو الاقتصادي الذي حققته خلال السنوات العشر الأخيرة. ذلك أن إفريقيا ما زالت تواجه تحديات خطيرة تتمثل في نسب الفقر المرتفعة والتفاوتات الاجتماعية والترابية، وفي تضاعف عدد بؤر النزاعات وانعدام الأمن، بل وحتى الحروب الخفية وتأثيرات التغيرات المناخية التي ابتليت بها في مجال المحافظة على ثرواتها الطبيعية وعلى ظروف عيش سكانها.

إنها تدرك اليوم مدى الفارق بين وعود ونتائج سياسات التحرير والانفتاح الاقتصادي اللذين لم يقترنا بإنجاز إصلاحات هيكلية ذات طابع اقتصادي ومجتمعي وثقافي تفرضها التنافسية الشاملة في سياق إكراهات العولمة.

والتغيرات التي سيعرفها العالم خلال القرن الواحد والعشرين هذا هي ذات طبيعة من شأنها أن تجعل الانخراط في هذه التنافسية الشاملة أكثر استعجالاً بالنسبة لبلداننا.

الواقع أن الأزمة الاقتصادية ذات الطابع النسقي، التي يعيشها اليوم النظام الاقتصادي العالمي، والتي لا يلم الخبراء بامتداداتها وتأثيراتها إلا إماماً جزئياً، تشكل العنصر الذي يكشف بروز عالم جديد. وهذا العالم، الذي ما زال يعيش اليوم فترة مخاض، هو الذي سيمنح للقرن الواحد والعشرين، في النهاية، هويته الخاصة.

يقع المغرب في ملتقى فضاءين هما الفضاء الأطلسي والمتوسطى لإفريقيا. وبفعل انتماء المغرب إلى هذه القارة، فإنه يستمد منها أحد الأبعاد القوية لهويته. وفي هذا الإطار، يتقاسم المغرب مع البلدان الإفريقية الأصل واختلاط ألوان سكانه وتجربته التاريخية لحركات التحرر الوطني، وأحلامه في تحقيق الوحدة الإفريقية، وصعوبات تدبير الواقع الذي أفرزته مرحلة ما بعد الاستعمار والتوترات الناتجة عن الحرب الباردة، والصعوبات المترتبة عن المديونية ومحنّ التقويم الهيكلي. فهو ما زال يتقاسم اليوم، مع كافة البلدان الإفريقية، الواجب الملح المتمثل في التوفيق بين نمو اقتصادي قوي ومتواصل وتماسك اجتماعي مستدام.

خلال مختلف المراحل التاريخية التي أشرت إليها، يُمكن لبعض بلدان قارتنا، أن تعزز بكونها نجحت في توطيد تماسكها الوطني والرفع من قدراتها التنموية والشروع في مسلسلات واعدة بالتقدم الاجتماعي والانتقال الديمقراطي. وتجارب هذه الدول تعزز قناعتنا بأن إفريقيا، بفضل جودة مواردها الطبيعية البشرية، يجب أن تُشكل في المستقبل أحد الأقطاب الإقليمية

(*) شكل هذا الموضوع مادة لدراسة خلال الندوة الإفريقية المنعقدة بالرباط بين 19 و21 أبريل 2012.

هذه الندوة الإفريقية حول موضوع: « قياس رفاه وتقدم المجتمعات » جمعت أزيد من 250 صانع قرار سياسي إقليمي وإحصائيين وجامعيين. وقد تم تنظيمها من طرف المندوبية السامية للتخطيط بالمغرب ومركز التنمية التابع لمنظمة التعاون والتنمية الاقتصادية وبمشاركة شركاء آخرين.



الرئيس

أحمد الحليمي علمي
المنذوب السامي للتخطيط

تأسيس ورئاسة التحرير

أحمد الكوهن المغيلي

اللجنة العلمية

عبد الحق علالات
جمال بورشاشن
محمد ادويدش
مراد كرواني
عبد الرحمان حواش
عبد اللطيف الفراخ
عبد العزيز معلمي
محمد تغموتي

الناشر

المركز الوطني للتوثيق
الهاتف: 05 37 77 10 32
05 37 77 09 84
05 37 77 30 08
الفاكس: 05 37 77 31 34
أكدال، الرباط

الإيداع القانوني

2004/139

منشورات

المنذوبية السامية للتخطيط
البريد الإلكتروني:
cahiersduplan@hcp.ma
الموقع الإلكتروني:
www.hcp.ma

إنجاز

بابل كوم
الهاتف: 05 37 77 92 74
الفاكس: 05 37 77 03 31
أكدال، الرباط

المطبعة

المعارف الجديدة
الهاتف: 05 37 79 47 08/09

محتويات العدد

■ قياس رفاه المجتمعات وتقديمها

السيد أحمد الحليمي

■ المظهر العام ومحددات الفقر النقدي بالمغرب

بين عامي 2006 و2007

عبد الجواد ازراري

■ الفوارق، الفقر والرفاه بإفريقيا: التداخل والمحددات

محمد ادويدش

■ الفوارق والتماسك الاجتماعي: عناصر السياسات

لتحديد الفقر والرفاه

خالد السوداني

دفاتر التخطيط تنشر المقالات حسب اللغة التي كتبت بها.
الكتاب مسؤولون على محتوى مقالاتهم.

دفاثر النخيط

الفوارق، الفقر والرفاه
بأفريقيا؛ التداخل والمحددات



قياس
رفاه
المجتمعات
وتقدمها



المظهر العام
ومحددات الفقر النقدي
بالمغرب بين عامي 2006 و 2007

الفوارق والتماسك
الاجتماعي؛
عناصر السياسات
لتحديد الفقر
والرفاه

